This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

452

MÉMOIRES

POSTHUMES,

LETTRES ET PIÈCES AUTHENTIQUES

TOUCHANT LA VIE ET LA MORT

DE

CHARLES-FRANÇOIS

DUC DE RIVIÈRE,

CHEVALIER DES ORDRES DU ROI, LIEUTENANT-GÉNÉRAL, PAIR DE FRANCE, GOUVERNEUR DE S. A. R. M^GR LE DUC DE BORDEAUX.

« Il faut s'envelopper dans son manteau pour aller » tomber aux pieds de la statue de Pompée ; si celle » d'Henri IV était sur pied, nous lui donnerions la » préférence. »

(*Extrait d'une lettre autographe*, page 35 *des Mémoires.*)

PARIS,

LADVOCAT, LIBRAIRE

DE S. A. R. M. LE DUC DE CHARTRES,

QUAI VOLTAIRE ET PALAIS-ROYAL.

DUFEY, ÉDITEUR,

RUE DES BEAUX-ARTS, N. 14, PRÈS CELLE DES PETITS-AUGUSTINS.

1829.

17

AVANT-PROPOS.

Il y a aujourd'hui un an, le Roi a perdu le plus dévoué des serviteurs, l'armée l'un de ses plus dignes chefs, un jeune prince, le plus loyal des guides, les pauvres, leur meilleur ami. Il m'a semblé que choisir un si triste anniversaire pour la publication de ces Mémoires, c'était rendre un hommage de plus à M. le duc de Rivière.

Cet ouvrage a été commencé au mois de mai 1828. Si l'on demande comment un seul volume a coûté une année de travail, je répondrai que ces sortes de compositions ne ressemblent pas à d'autres ouvrages. Quand on rédige des Mémoires, et qu'on veut rencontrer la vérité, il faut la chercher partout où elle se trouve; il faut compulser les documens écrits, comparer les relations verbales, consulter les contemporains, peser les témoignages, ne pas trop s'avancer, pour n'être point obligé de revenir sur ses pas, et ne prendre la plume que lorsqu'on est assez convaincu soi-même pour pouvoir convaincre les autres.

Telle est la marche que j'ai suivie; j'espère avoir lieu de m'en applaudir.

L'écueil de ces sortes de publications est de provoquer des réponses; je serais bien trompé si cet ouvrage faisait naître une seule réclamation.

Un pareil livre doit plaire chez une nation vive, spirituelle et brave; le caractère du héros en fera le succès. Au temps où nous sommes, et malgré la rigoureuse exactitude des faits, c'est comme un roman de chevalerie, qui a tout l'intérêt de l'histoire.

L'ouvrage qu'on va lire est en dehors de la politique. On n'y trouvera pas agitées ces questions graves qui occupent tous les esprits et remplissent tous les journaux. Je me borne à raconter la vie d'un preux chevalier qui n'a jamais eu qu'une devise : *Dieu et le Roi*, qu'une idée fixe, la fidélité; qui suit

remplir ses devoirs de sujet avec un dévoûment sans bornes, qui ne fut arrêté par aucun obstacle, ni effrayé par aucun péril; qui, en luttant contre l'infortune, grandit constamment avec le danger, et que l'on a vu ensuite, dans des jours plus calmes, excuser la faiblesse, pardonner au repentir, et faire valoir tous les loyaux services. Pour admirer un si noble caractère, on n'a pas besoin d'être Français, il suffit d'avoir un cœur; les lecteurs de tous les pays, de toutes les opinions, voudront connaître cette histoire comme on aime à lire la vie de Bayard ou de Duguesclin.

Il eût été désirable, et chacun sera de mon avis, que ces Mémoires fussent plutôt l'ouvrage de M. le duc de Rivière lui-même; chargé des missions les plus

importantes, en France, et dans les pays étrangers, éprouvé par de cruelles vicissitudes, élevé ensuite aux postes les plus brillans, aux dignités les plus éminentes, il aurait pu nous laisser sur les événemens qui ont précédé et suivi la restauration, des documens pleins d'intérêt; mais l'homme qui, sur son lit de mort, répondit à l'un de ses meilleurs amis, qui lui parlait des prières adressées au ciel pour sa guérison, « *je ne vaux pas un miracle,* » cet homme était trop modeste pour occuper le public de lui.

J'ai osé suppléer à son silence; j'ai rassemblé les traits épars de sa carrière si noblement aventureuse, comme on rassemble des lauriers en faisceau; puisse le portrait de la fidélité, être agréable à ce Roi qui la rend si facile; puisse-t-il

plaire à tous les Français, justement fiers d'un tel compatriote, à une veuve dont l'inconsolable douleur en dit plus que tous les éloges; à des enfans qui sentent déjà ce qu'un si grand souvenir leur impose.

Quant à mon nom, je ne le cache, ni ne l'affiche; si je ne le place pas en tête de cet ouvrage, c'est pour éviter jusqu'à l'apparence d'une prétention: je devrais bien plutôt nommer (et je ne m'en abstiens que pour ne pas leur déplaire) tous les amis du noble duc, à qui j'ai dû des renseignemens utiles et des notions précieuses; en les désignant à l'estime de mes lecteurs, je reconnaîtrais publiquement la part qu'ils ont prise à la rédaction de ces Mémoires, et j'acquitterais, quoique faiblement,

les obligations que j'ai eu tant de plaisir à contracter envers eux.

Paris, 21 avril 1829.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CET OUVRAGE.

AVANT-PROPOS. v

PREMIÈRE PARTIE.

CHAP. Ier. Profession de foi de l'Éditeur. 3

CHAP. II. Naissance de M. de Rivière. — Sa conduite au commencement de la révolution. —Son dévoûment à M. le comte d'Artois.— La Vendée.—Il réconcilie Charette et Stofflet.—Missions importantes.—Le maréchal Souwaroff.—Voyage à Moskou et à Vienne. —Liaison de M. de Rivière avec M. Alexandre de Laborde.—Dévoûment de Labruyère.— Arrivée de MM. de Bourmont et de Frotté. 7

CHAP. III. Paix d'Amiens.—Le général Martin.— Rupture du traité d'Amiens. — Arrivée de M. de Rivière à Paris.— MM. de Polignac. —Fidélité de Labruyère. — Le portrait du prince. — Réflexions sur la profession d'avocat. — M. Billecocq se charge de défendre M. de Rivière.—M. Bellart et M. Becquey de Beaupré sont ses conseils. 15

CHAP. IV. M. de Rivière refuse de s'évader. — Sa

3

77

e

n

confiance dans la justice.—Nouvelle preuve de dévoûment aux Bourbons.—Pièces autographes. 26

CHAP. V. Réflexions de M. de Rivière à son avocat. —Notes pour ses défenseurs.—On ne voulait pas assassiner Bonaparte.—Mot de Mirabeau.—Georges et son défenseur.—Visite de M. de Laborde à M. de Rivière, en prison.—Scène touchante au tribunal.—Le comte Regnault de Saint-Jean-d'Angely.—Désignation donnée au premier consul.—Nobles sentimens de M. de Rivière.—Sa grandeur d'âme au moment de sa condamnation.—Seconde lettre à M. Billecocq.—Noble réponse au président.—Déclaration de principes.—Pièces autographes.—Sa défense.—Générosité de MM. de Polignac.—Plaidoyer de M. Guichard.—Le 10 juin 1804.—Le général Moreau.—Plaidoyer de M. Bonnet.—Dernière audience.—Lecture de l'arrêt. 32

CHAP. VI. Lettre de M. de Rivière après sa condamnation à mort.—M. Billecocq va le voir dans sa prison.—Entrevue touchante.—Démarche de la famille de M. de Rivière.—Dévoûment de sa sœur.—Mademoiselle de Riffardeau et madame Bonaparte.—Commutation de peine.—Conseil privé.—Conversation en prison avec un conseiller

d'État. — M. de Rivière refuse les offres qui lui sont faites. 54

Chap. VII. Le fort de Joux. — Cachot de Toussaint l'Ouverture. — Secret absolu. — Le commandant du fort. — Précautions et principes. — Visite de M. de Montmorency. — Refus d'évasion. — Lectures du prisonnier. — Principes religieux. — Labruyère. — Lettres touchantes. — Labruyère exilé. — La nièce de M. de Rivière. — Mort cachée. — Mot touchant. — Translation à Strasbourg. 63

Chap. VIII. Arrivée à Strasbourg. — Les Malfaiteurs. — Réflexions pénibles. — Consolations religieuses. — Liaison avec le général Claparède. — Lettres à M. Billecocq. — Espérances trompées. — Fausse position. — Nobles sentimens. — Fidélité à la parole donnée. — Nouvelle lettre à M. Billecocq. — Réflexions judicieuses. — Mariage de Napoléon. Sortie de prison. 77

Chap. IX. Arrivée à Paris. — Témoignages de reconnaissance. — Propositions faites à M. de Rivière. — Noble refus. — Entérinement des lettres de grâce. — Admirable susceptibilité. Audience du ministre. — Belle réponse du duc de Massa. — Logement chez M. de Laborde. — Séjour dans le Berry. — Le commencement de la fin. — Proclamation de Louis XVIII. — Promesses royales. — Un

prince en France. — M. de Barbançois. — Arrivée de S. A. R. Mgr. le comte d'Artois. — Entrevue touchante de M. de Barbançois et du prince. — Religion du serment. — Proclamation de *Monsieur*. — Lettre à M. de Rivière. — Chute de Napoléon. — Retour de M. de Rivière. — Entrée aux Tuileries. 92

SECONDE PARTIE.

CHAP. I^er^. M. de Rivière ambassadeur à Constantinople. — Départ pour sa destination. — Arrivée de Bonaparte à Cannes. — M. de Rivière, commissaire extraordinaire dans le midi. — Préparatifs de défense. — Trait de caractère. — Madame Bertrand. — Départ pour Barcelone. — Arrivée de Mgr. le duc d'Angoulême dans cette ville. — Voyage du prince à Madrid. — Ordre donné à M. de Rivière de se rendre à Naples. — Rencontre singulière. — Le vaisseau de Ferdinand VII salué par le vaisseau de madame Murat. — Bataille de Waterloo. — Seconde chute de Napoléon. 113

CHAP. II. Départ de Naples. — Arrivée à Marseille. — Le comte de Maupas. — Lettre au comité royal. — Le marquis d'Albertas. — Le général Loverdo. — M. Hatmand d'Abancourt. — Le marquis de Bouthillier au secret. —

Lettre de M. de Rivière.—Réponse de M. de Bouthillier. — L'amiral Gantheaume. — Le général de Lardenoy. — Le drapeau blanc arboré à Toulon. — Le maréchal Brune.— Entrevue. — M. de Maupas. — Précautions pour la sûreté du maréchal. — Assassinat du maréchal Brune. — Efforts de M. de Rivière pour découvrir les assassins. — Le général Partouneaux à Marseille. — Le général Bianchi. — Les troupes autrichiennes. — Licenciement des corps irréguliers. — La Provence sauvée par M. de Rivière d'une invasion. — Mission de M. de Maupas à Paris. — Proclamation de S. A. R. monseigneur le duc d'Angoulême.—M. de Rivière pair de France. 120

Chap. III. Arrivée de M. de Rivière à Paris. — Il fait sa cour au Roi. — Paroles de Sa Majesté. — Mission en Corse. — Il se rend à Toulon. —Le régiment de Royal-Louis.— Le chef de bataillon Gasquet. — Arrivée à Bastia. — Proclamation. — Résistance du canton de Fiumorbo.—Intrépidité de M. de Rivière.— Le drapeau blanc couché en joue. — Soumission d'un moment. — Nouvelle rébellion. — Expédition en règle. — Le colonel Sébastiani. — M. de Beaurepaire. — Les Balles et le Panache blanc. — Sang-froid du chef. — Son valet de chambre

blessé. — M. de Montcabrié. — Le général Willot. — Départ pour Constantinople. — Pizzo et Murat. — Grande erreur réfutée. — L'ancienne Troie. 141

CHAP. IV. Arrivée à Constantinople. — Audience du grand-seigneur. — Magnifiques présens. — Firman obtenu. — Justice énergique. — Naissance d'un fils. — Lettre autographe de monseigneur le duc de Berry. — Inauguration du portrait du roi. — L'ambassadeur obtient un congé. Prompt retour à Toulon. — Mort subite d'un père de famille. — Trait de générosité. — Mort de monseigneur le duc de Berry. — Lettres à ce sujet. — La Vénus de Milo. — Le paysan grec. — Les Primats. — M. de Marcellus. — Intrigue déjouée. — M. de Rivière nommé capitaine des gardes-du-corps de Monsieur. — Il prend congé du grand-visir. — Son départ pour la France. — Naissance du duc de Bordeaux. — Athènes et Salamine. — Arrivée à Marseille. — Fêtes et réjouissances publiques. 154

CHAP. V. Hommage au Roi. — La Vénus de Milo au Musée. — Enthousiasme des savans et des artistes. — Description de ce chef-d'œuvre. — M. de Rivière reçu capitaine des gardes-du-corps de Monsieur. Le vicomte de Naylies. — Guerre d'Espagne. — Il fournit un escadron. — MM. de Bar-

bançois et de Maupas. — Félicitations du prince généralissime.—Vie privée.—Le duc Mathieu. — Œuvres de bienfaisance. — Tolérance politique et religieuse. — Doctrines conciliantes. — Lettre autographe. — Mort de Louis XVIII. — Mot de Charles X. — Sacre du Roi. — Le marquis de Rivière créé duc. — Le duc Mathieu de Montmorency gouverneur du duc de Bordeaux. — Sa mort subite. — Son portrait. — Le duc de Rivière nommé pour le remplacer. — Ses représentations. Le Roi insiste. — Il accepte. 172

CHAP. VI. Noble mission. — Voyage dans la Vendée. — Inauguration de la statue de Charette. — Son neveu pair de France. — Fête du drapeau blanc. — Costumes vendéens. — Cérémonie religieuse. — Dix mille spectateurs. — Les évêques de Nantes et de Luçon. — Statue voilée.—Le voile tombe. — Discours du baron de Charette. — M. le duc de Fitz-James.— M. Bouviers Desmortiers. — La Rochejacquelein. — Sapinaud. — La famille des martyrs. — Discours du duc de Rivière. — Décorations et pensions. Mémoire du cœur. — Mots heureux. — M. de Naylies. — Retour à Paris. 183

CHAP. VII. Cérémonie touchante. — 15 octobre 1826. — Paroles du Roi à M. le duc de

Rivière et à madame la duchesse de Gontaut. —Anecdote. — Etude du gouverneur. Fontenelle et Montausier. — M. de Rivière tombe malade. — Visite du Roi. — Prévoyance et bonté. — Sensibilité du Royal élève.—Extrême-Onction. Mgr. l'archevêque de Besançon. — Grecs arméniens. — Tendre sollicitude.—M. de la Ferronays.— M. Agasse. — Instances de S. A. R. Madame, duchesse de Berry. — M. Récamier. Dernière visite du Roi et de S. A. R. madame la dauphine. — Prières funèbres. — Mgr. le nonce. — Mgr. l'archevêque de Reims. Mgr. l'archevêque de Besançon. — Mgr. l'ancien évêque de Strasbourg. — La-bruyère. — Mort du duc de Rivière. — Mot touchant de S. A. R. Madame, duchesse de Berry.—Décision du Roi.—Conclusion. 198

PIÈCES JUSTIFICATIVES. 215

FIN DE LA TABLE.

PREMIÈRE PARTIE.

MÉMOIRES

POSTHUMES

DU DUC DE RIVIÈRE.

CHAPITRE PREMIER.

Profession de foi de l'Éditeur.

Les éditeurs de Mémoires posthumes agissent dans des vues diverses. Les uns, animés du désir de plaire à une famille puissante, ne songent pas à s'informer si nul ne peut contester leurs éloges, et souvent il arrive que leur histoire n'est qu'un roman. Les autres

sont excités par un motif plus louable; reconnaissans envers la mémoire d'un ami, d'un protecteur, ils écrivent pour s'acquitter. La source où ils puisent est plus pure, sans être plus authentique. Le prisme du respect embellit, à leurs yeux, jusqu'aux défauts de celui qu'ils croient faire revivre. Flatteurs à leur insu, ils trompent, sans le vouloir, sans le savoir, des lecteurs qu'ils associent à leurs regrets, et celui dont leur douleur a fait un héros est souvent moins qu'un homme pour la postérité.

Je ne puis être rangé, je le dis avec confiance, dans aucune de ces deux classes; je n'ai pas entrepris cet ouvrage pour plaire à la famille de M. le duc de Rivière, que je connais à peine (1). Je ne le connaissais, lui-même, que comme homme public : j'avais assisté, en 1804, à ce mémorable procès, où il a été impliqué, et qui lui a fourni l'occasion de montrer un si grand courage. Mon intérêt l'a suivi

(1) J'ai vu, pour la première fois, madame la duchesse de Rivière le 20 décembre 1828.

dans son exil : je l'ai vu ensuite, avec joie, prendre, après la Restauration, une part active aux affaires. J'ai remarqué que la prospérité n'avait pas enflé celui que le malheur n'avait pu abattre, et de même que les peintres, frappés d'un beau caractère de tête, la prennent pour modèle de leurs études, j'ai choisi, pour sujet de mes travaux, la vie d'un preux chevalier, d'un loyal Français, que l'on peut offrir comme un exemple de fidélité historique; mais, je le répète, je puis dire de M. de Rivière, *mihi nec beneficio, nec injuria cognitus.* Aucune obligation précédente ne peut faire suspecter la bonne foi de mes récits, et je n'aurai pas même, envers lui, la partialité de la reconnaissance.

Quelques personnes passionnées se plaindront peut-être de ne pas trouver, dans cet ouvrage, des récriminations assez vives. Je leur répondrai qu'il faut présenter les personnages, dont on écrit l'histoire, avec leur caractère et leurs vertus; on doit toujours supposer qu'ils existent encore, les faire parler comme ils parleraient eux-mêmes, et ne pas s'exposer à voir répudier l'hommage qu'on leur rend.

M. de Rivière savait allier merveilleusement l'énergie de l'âme et la modération de l'esprit : occupé sans cesse des moyens de consolider le trône, il ne voulait pas réveiller de tristes souvenirs : inoffensif pour les personnes, il n'était inexorable que pour les doctrines. J'ai dû, en racontant sa vie, me pénétrer de ses principes, qui, d'ailleurs, ont toujours été les miens. Les Mémoires de M. le duc de Rivière ne devaient pas ressembler à ces romans ingénieux, dont la fable fait tout le charme, et l'invention tout le mérite. Il n'y a jamais eu rien que de vrai dans ses sentimens et dans son âme; il n'y aura rien que de vrai dans son histoire.

CHAPITRE II.

Naissance de M. de Rivière. — Sa conduite au commencement de la révolution. — Son dévouement à M. le comte d'Artois. — La Vendée. — Il réconcilie Charette et Stofflet. — Missions importantes. — Le maréchal Souwarow. — Voyage à Moskou et à Vienne. — Liaison de M. de Rivière avec M. Alexandre de Laborde. — Dévouement de Labruyère. — Arrivée de MM. de Bourmont et de Frotté.

CHARLES-FRANÇOIS marquis DE RIVIÈRE, naquit au château de La Ferté, en Berry, le 17 décembre 1763. Il avait vingt-six ans quand la révolution éclata; officier aux gardes françaises,

son régiment fut licencié par la révolte. Le roi, suivant l'expression sublime de son testament, n'avait plus *le pouvoir de faire le bien*. M. de Rivière suivit ses princes dans l'exil : et pour n'être pas utile seulement par l'épée, il vendit ses terres de Lazenay et de la Ferté, et porta à la fois sa fortune, son cœur et son bras à la royauté expatriée. S. A. R. Mgr le comte d'Artois, qui avait été, en plus d'une occasion, frappé de ses qualités chevaleresques, le nomma son aide-de-camp, et lui donna, pour l'Allemagne, la Pologne et la Russie, différentes missions, qu'il remplit avec le zèle le plus éclairé. Revenu auprès de son prince, il fit l'inexplicable campagne de 1792 et pénétra plusieurs fois en Bretagne.

Il existait alors en France un coin de terre où les populations formaient des armées, où le drapeau blanc était resté le drapeau français, où l'on combattit dix ans la république, et où l'on finit par traiter avec elle de puissance à puissance, en osant lui dire : Nous n'aurons point de réquisitions, point de conscriptions, nous ne paierons point les impôts, et nous obéirons à vos lois; ce coin de terre était la

Vendée!.... Il y eut alors un ordre important à transmettre à ce peuple de braves : M. de Rivière s'en chargea, se jeta dans une nacelle, se fit porter près de la côte, descendit dans la mer lorsqu'elle ne fut plus qu'à sa hauteur, et y resta ballotté par deux marées, pour saisir l'instant propice à l'exécution de sa périlleuse entreprise.

Une autre mission bien plus importante encore lui était réservée : une mésintelligence funeste existait entre Charette et Stofflet : il s'agissait de les réconcilier. S. A. R. Monsieur, aujourd'hui Roi, voulait se rendre auprès d'eux; mais son aide-de-camp, informé qu'on avait conçu l'affreux projet d'attirer le prince pour le sacrifier, lui dit avec toute la chaleur du plus pur dévouement : « J'irai, je verrai : ne » vous exposez pas sans utilité : si quelqu'un » périt, ce ne sera que moi : il me sera honorable et doux de me dévouer pour votre personne : je ne supporterais pas l'idée de vous » laisser tomber dans un piége. » Il part : mais n'ayant pu débarquer à l'endroit qu'il avait désigné, il est errant pendant plusieurs jours sans pouvoir remplir sa mission : on le dé-

couvre, on le conduit à Nantes : on le met en prison comme prévenu d'intelligence avec les Chouans, et il s'échappe comme par miracle. C'est à cette époque qu'il reçut de Monsieur cette lettre que l'on croirait écrite par François Ier à Bayard :

« Tu m'as fait une belle peur, mon cher Ri-» vière; mais grâce à Dieu et à ton courage, » tu t'es tiré d'affaire : j'ai été bien dédommagé, » car j'ai annoncé le premier à tes amis que » tu vivais : je t'embrasse. »

Il profite de sa liberté pour se rendre à Belleville au quartier-général de Charette, le reçoit chevalier de S.-Louis, et après avoir dîné sous sa tente, il va coucher sous celle de Stofflet. Ses paroles douces et persuasives calment l'irritation de ce général qui s'écrie : « Ce n'est point un homme que le roi m'a » envoyé, c'est un ange : dites à Charette que » je suis à lui avec mes dix-huit mille hommes. »

Heureux d'avoir rapproché ces deux soutiens de la cause royale, il songe à retourner auprès de son prince : il veut lui porter cette grande nouvelle : il n'avait pas de bâtiment pour partir; aidé de quelques Vendéens, il

s'empare d'une embarcation. Les gens de l'équipage, auxquels on avait imposé par la force, n'opposent aucune résistantce : on met à la voile : quelques heures après, le bâtiment fait naufrage. M. de Rivière se trouve rejeté à la côte avec les siens. Ceux-ci, en proie à la plus vive inquiétude, annoncent l'intention de se défaire des républicains composant l'équipage, dont ils redoutaient les dénonciations. « Compagnons, s'écrie M. de Rivière, quel mal » vous ont-ils fait? Ils sont Français comme » nous. Je ne souffrirai pas qu'ils deviennent » vos victimes. » Ce peu de mots calme leur fureur : M. de Rivière et les siens s'éloignent et laissent leurs compatriotes pénétrés d'admiration et de reconnaissance.

Le roi lui confia l'année suivante plusieurs missions fort importantes, en Autriche, en Russie et en Pologne. Il inspirait la plus grande confiance aux souverains étrangers, par la loyauté de son caractère et par l'attachement sans bornes dont il faisait profession pour ses princes. Aucun voyage, quelque long qu'il fût, ne lui paraissait fatigant, quand il avait pour but le rétablissement de la monarchie. Un fait

qu'on aura peine à croire, et qui pourtant est rigoureusement vrai, c'est qu'il a été dans la même année (1796) trois fois dans la Vendée, deux fois à S.-Pétersbourg, trois fois à Londres, et deux fois à Vienne.

C'est dans cette dernière ville qu'il avait fait connaissance, en 1790, avec le comte Alexandre de Laborde, aujourd'hui membre de la chambre des députés, qui servait alors dans l'armée autrichienne, où il fit cinq campagnes avec la plus grande distinction, et obtint même l'honneur, très-rare en ce pays, d'être mentionné avantageusement dans les annales militaires. M. de Laborde se sentit entraîné, dès le premier moment, vers un compatriote exilé, et lui donna depuis, dans plus d'une occasion, des preuves d'un attachement réel et d'un dévouement sincère.

M. de Rivière se rendit, en 1797, à Moscou, au couronnement de Paul Ier. Ce monarque qui, à cette époque, avait déclaré une guerre à mort à la révolution française, pénétré d'admiration pour la conduite de M. de Rivière, lui proposa le titre de colonel au service de Russie : celui-ci refusa sans hésiter, en faisant

observer à l'empereur qu'il devait se trouver toujours prêt à exécuter les ordres du roi Louis XVIII (1). M. de Twedel, riche Anglais qui voyageait pour son plaisir, ayant entendu cette noble réponse, l'embrassa en s'écriant : « C'est ainsi qu'on aime son prince! »

Suwarow avait pour M. de Rivière une estime et une affection toute particulière : l'ayant invité un jour à déjeûner, il dit en se mettant à table, et en le désignant : « Allons, Mes» sieurs, buvons au plus brave! A votre santé, » M. le maréchal, » répondit modestement M. de Rivière. Pendant le repas, la conversation roula, comme on peut le croire, sur l'art de la guerre; on parla des forces militaires des différentes nations; on les évaluait, on les pesait, pour ainsi dire : « Un Russe, dit alors Suwarow, avec cette jactance qui l'a fait surnommer le Gascon du Nord, un Russe vaut bien six Autrichiens, il vaut bien quatre Anglais, il vaut bien trois Prussiens, enfin, un

(1) M. de Rivière accepta depuis le titre de colonel au service de Portugal, mais ce titre était purement honorifique.

Russe vaut bien un Français, n'est-ce pas, M. de Rivière? — Je vous en demande pardon, M. le maréchal, mais je ne conviens pas de cela, » reprit l'officier français sans se déconcerter.

L'année suivante, il fit encore plusieurs voyages dans la Vendée et dans d'autres parties de la France (1). Il était secondé dans ces courses aventureuses par le zèle d'un ancien serviteur qui l'aimait avec idolâtrie, et qui était resté plus de vingt ans avec lui. Labruyère (c'est ainsi que s'appelle ce brave homme, dont le nom est devenu historique) était en correspondance avec lui. Lorsqu'après un court séjour dans la capitale, il le croyait

(1) C'est dans l'un de ces voyages qu'il fut sommé de montrer son passeport; il en avait un sous un faux nom : un municipal le prend d'un air capable; il hésite, il balbutie, il ne pouvait pas déchiffrer l'écriture. M. de Rivière s'aperçoit de son embarras, et lui dit, avec assurance : « Donnez, donnez, je vais vous le lire : » Jérôme-François Roger, né à Nantes, etc., etc. » C'est cela, c'est cela, dit le municipal enchanté : allez, citoyen, vous êtes en règle.

découvert, il le cachait dans son logement, et le faisait partir ensuite par quelque moyen sûr. C'est ainsi que M. de Rivière, s'étant rendu à Paris en 1800, pour avoir des entrevues avec MM. de Bourmont et de Frotté, qui traitaient de la pacification de la Vendée, évita toutes les recherches en prenant un déguisement, et toujours aidé par le serviteur fidèle qui lui avait procuré tous les papiers dont il avait besoin, sortit de France par Bruxelles et Anvers.

Et qu'on ne croie pas que Labruyère ignorât à quels dangers l'exposait un pareil dévouement; il les connaissait tous et les affrontait avec joie, en songeant qu'il en épargnait de plus grands à son maître, à son ami. Si cet homme, vraiment rare, avait été amené par la rigueur des circonstances à sacrifier ses jours pour lui, il aurait cru, en perdant la vie, lui rendre ce qui lui appartenait. Abandon bien rare, dévouement naïf, dont la simplicité double le prix! touchant effet d'un heureux naturel, qui fait le bien sans faste et sans calcul! Cette noble conduite forme, avec les excès de tout genre dont les annales révo-

lutionnaires sont souillées, un de ces heureux contrastes dont l'esprit aime à jouir, et sur lesquels l'âme se plaît à se reposer.

CHAPITRE III.

Paix d'Amiens.—Le général Martin.—Rupture du traité d'Amiens. Arrivée de M. de Rivière à Paris.—MM. de Polignac.—Fidélité de Labruyère. — Le portrait du prince. — Reflexions sur la profession d'avocat. — M. Billecocq se charge de défendre M. de Rivière. — M. Bellart et M. Becquey de Beaupré sont ses conseils.

La paix d'Amiens avait r'ouvert aux Français le chemin de Londres; plusieurs en profitaient pour visiter cette belle capitale : de ce nombre était M. de Labordè, qui, ayant quitté le service autrichien, était revenu à Paris après le traité de Campo-Formio. Il retrouva, avec un véritable plaisir, en Angleterre, MM. de Polignac et M. de Rivière, et leur apprit qu'on parlait beaucoup en France de rétablir le gou-

vernement monarchique. N'ayant pris aucun engagement avec le premier consul, M. de Laborde pouvait leur servir d'intermédiaire dans leurs projets en faveur de Louis XVIII. Ils le sentirent, et, quelques jours après, il fut invité à un *dîner d'affaires;* on le plaça auprès d'un général *Martin*, qui avait fait toutes les campagnes de l'armée de Sambre-et-Meuse. La conversation de ce général, qui captivait l'attention par le récit très-fidèle et très-circonstancié des batailles où M. de Laborde s'était également trouvé dans des rangs opposés, plut beaucoup à ce dernier, et ce ne fut pas sans une très-grande surprise qu'il apprit que, dans la personne du général *Martin*, il venait de faire connaissance avec le général *Pichegru*. Un second entretien eut lieu le jeudi suivant; il devait amener d'autres entrevues très-prochaines, lorsque la rupture subite du traité d'Amiens força M. de Laborde à brusquer son départ, et interrompit des relations qui auraient produit les plus heureux résultats, en ôtant toute chance de probabilité aux événemens funestes qui vont attrister l'âme de mes lecteurs.

Tous les journaux anglais étaient remplis

des projets que l'on formait, en France, pour passer de la république à la monarchie. M. de Rivière crut que le moment était venu de profiter de ces dispositions des esprits pour servir avec fruit la cause légitime : il se rendit à Paris au mois de février 1804. Il voulait aller, avec quelques-uns de ses compagnons de voyage, demander un asile au comte de Laborde, qui les aurait reçus avec joie: mais, arrivés sur le boulevard de la rue d'Artois, tout près de son hôtel, l'un d'eux fit la réflexion que l'on avait placardé le matin un arrêté qui menaçait des peines les plus fortes « tout individu qui aurait reçu chez lui des » personnes suspectes: » il serait affreux, ajouta-t-il, de « compromettre toute une famille, » tandis que nous pouvons, à prix d'argent, » nous procurer une retraite aussi sûre (1). » Cet avis prévalut : les amis se séparèrent et cher-

(1) Une retraite aussi sûre... Il se trompait bien; car, il faut le dire à la honte de l'espèce humaine, plusieurs logeurs, après avoir exigé des sommes très-fortes de ceux qui se réfugiaient chez eux, en acceptaient de plus fortes encore pour les livrer.

chèrent à se loger chacun de leur côté : M. de Rivière rencontra dans la soirée le fidèle Labruyère, chez lequel il n'avait pas voulu se rendre, de peur de le compromettre : celui-ci lui représenta, avec l'énergie du plus tendre attachement, tous les dangers qu'il courait, au moment où l'on semait des bruits de conspiration ; il lui fit, à force d'instances, accepter un lit, et garda son maître dix-huit jours, sans que sa tranquillité fût troublée ni menacée. Une fatalité incroyable le fit reconnaître : on avait arrêté le duc Armand de Polignac : le prince Jules, son frère, en voulant rentrer chez lui, apprend ce malheur : il vient confier son désespoir à M. de Rivière, et ils passent cinq ou six jours ensemble. Ils jouissaient d'une sécurité parfaite, lorsque le prince Jules fut obligé de sortir pour se trouver à un rendez-vous indispensable. On épiait ses moindres démarches, on le reconnut, on le suivit, on le vit rentrer ; des agens passèrent la nuit devant la porte, et le lendemain dimanche 4 mars, à huit heures du matin, on pénétra dans leur appartement, et on les saisit dans leur lit. Le commissaire de police ayant

demandé à Labruyère s'il ne connaissait pas la loi qui défendait de loger des étrangers chez soi : « M. de Rivière n'est pour moi, répon- » dit-il avec force, ni un étranger ni un maître. » Il ne m'a jamais traité comme un domestique, » toujours comme un ami : et c'est à un tel » homme que j'aurais refusé un lit! Quand la » guillotine eût été à ma porte, je le lui aurais » donné. » M. de Rivière lui serra la main : on les conduisit chez le conseiller d'État chargé de les interroger. « Je ne répondrai rien, » dit alors M. de Rivière avec cet accent de vérité auquel on ne peut pas se méprendre, « si l'on » ne m'assure qu'on ne fera pas la moindre peine » à l'homme excellent qui m'a logé et qui ne » connaissait pas même le but de mon voyage. » On le promit, et après son interrogatoire, M. de Rivière, passant dans la chambre où attendaient Labruyère et sa femme, « Adieu, mes » bons amis, leur dit-il en les embrassant; j'ai » assuré votre tranquillité, adieu! oubliez- » moi! — Vous oublier! jamais! jamais!.... » et ils baisaient les mains de leur ami malheureux, en les arrosant de leurs larmes.

On trouva sur lui, au moment de son ar-

restation, un portrait de S. A. R. monseigneur le comte d'Artois : derrière était écrit ce qui suit :

Paroles de Monseigneur.

« Conserve-toi pour tes amis, et contre nos » ennemis communs. »

22 octobre 1796.

« Donné par Monseigneur le comte d'Artois, » à son fidèle de Rivière, son aide-de-camp, » au retour de plusieurs voyages dangereux, » à Paris et dans la Vendée. »

C'est à cette époque, la plus importante et la plus difficile de sa vie, que M. de Rivière montra un caractère véritablement héroïque. L'adversité, qui éprouve l'homme comme le creuset éprouve l'or, le laissa toujours pur, toujours inaccessible à la crainte et aux séductions.

Ce ne fut qu'après les plus mûres réflexions qu'il choisit un avocat : ce n'était pas assez

pour lui d'être défendu avec dévouement, il fallait qu'il le fût avec convenance, avec dignité; il fallait qu'il le fût comme il voulait l'être. Il se faisait une juste idée des qualités solides et brillantes que doit réunir un avocat digne de ce nom.

« De combien d'intérêts divers la défense est » abandonnée à ses talens! C'est un père dont » la vieillesse, flétrie par les persécutions d'en- » fans ingrats, réclame un appui, et demande » un vengeur. C'est une épouse que la tyrannie » force à se réfugier sous la protection de la » justice; c'est un enfant qui, entré dans la vie, » au milieu des obscurités dont on avait envi- » ronné sa naissance, cherche une main habile » pour porter le flambeau au milieu de ces té- » nèbres, qu'une vive lumière peut, seule, dis- » siper. C'est un créancier qui, lassé des perfi- » dies de son débiteur, provoque, armé de son » titre, toute la sévérité des magistrats : enfin, » c'est un honneur attaqué qu'il importe de » défendre; une propriété contestée qu'il de- » vient nécessaire de placer sous la sauve-garde » des lois; une liberté compromise qu'il s'agit » de conserver; une existence en péril qu'il

» faut sauver. Quels graves soucis! Quelles sé-
» rieuses méditations! Quels pénibles travaux!
» Mais aussi quelle considération s'attache à la
» personne et au nom de celui sur la tête du-
» quel pèse, en quelque sorte, la responsabi-
» lité morale de si grands intérêts! Dans le ca-
» binet, à l'audience, dans tous les lieux où le
» conduit son devoir, que d'honorables défé-
» rences, que d'égards délicats, par lesquels
» on s'efforce de lui prouver combien l'opi-
» nion qu'on a de ses talens, de son dévoue-
» ment et de son énergie, fait naître d'espoir
» et excite de reconnaissance! Que sera-ce
» donc si le succès a couronné ses efforts, si
» l'honneur est rendu à une famille; enfin, si
» la cause de la justice, de l'honnêteté, de la
» morale, de l'humanité, a triomphé! Quelles
» ineffables jouissances sont réservées au dé-
» fenseur, dont les travaux auront préparé et
» obtenu ces heureux résultats! Il est un libé-
» rateur, un sauveur pour ses cliens. Le sou-
» venir d'un si important service se perpétuera
» dans les familles. On y parlera du défenseur,
» chaque fois qu'on s'y entretiendra du succès,
» et ce sera toujours avec de nouvelles expres-

» sions d'estime, d'attachement et de sensibi-» lité (1). »

L'homme habile, modeste et bon, qui devait plus tard renfermer, dans ces lignes éloquentes, la vie entière de l'avocat célèbre, le code de ses devoirs rigoureux, et le tableau de ses innocens plaisirs, parut à M. de Rivière digne de toute sa confiance, et il choisit M. Billecocq pour son défenseur (2).

---

(1) Ce morceau, si remarquable, est extrait du discours de M. Billecocq sur la profession d'avocat, il a été prononcé en 1812.

(2) M. Billecocq lui avait été indiqué par son honorable ami et confrère Bellart, qui avait dû d'abord le défendre, mais qui ne plaidait plus, qui était le conseil du général Moreau, et qui resta, ainsi que M. Becquey de Beaupré, l'un de ceux de M. de Rivière.

CHAPITRE IV.

M. de Rivière refuse de s'évader. — Sa confiance dans la Justice. — Nouvelles preuves de dévouement aux Bourbons. — Pièces autographes.

Au point où je suis arrivé de cette histoire, si remplie d'événemens, l'intérêt va doubler pour mes lecteurs; jusqu'à ce moment, je n'ai pu les captiver que par le récit des faits : une voix plus éloquente que la mienne va pénétrer dans leurs âmes : c'est celle de M. de Rivière lui-même : quelques-unes de ses lettres, quelques notes de sa main, ont été conservées pour la gloire éternelle de l'écrivain, le bonheur de ses amis, et l'instruction de la postérité. Ces documens autographes, qui ajoutent un si grand prix à des relations historiques, il m'a

été permis de les faire connaître, et ces Mémoires écrits sous les verroux, seront, par le fait même de leur publication, le plus bel éloge de leur auteur.

Une personne, qui lui était bien sincèrement dévouée, craignant pour lui l'issue d'un procès où la prévention devait jouer un rôle si funeste, lui avait proposé de le faire évader. Voici comment il s'expliquait sur cette proposition dans une lettre écrite à sa sœur, de la prison de la Conciergerie :

« Je peux dire avec vérité que mon désir » d'être jugé, honore même le chef de l'État (1). » Cela doit lui persuader que je crois qu'il désire » que justice soit faite. Si j'étais ennemi acharné, » rempli de fiel, occupé du désir de vengeance, » tous moyens me seraient égaux, pourvu qu'il » me fût possible de m'éloigner de ma prison : » mais je prouve que j'ai confiance dans la bon- » té de ma cause, et dans la justice : nos amis » ne sont jamais les plus nombreux, et il faut

(1) M. de Rivière appelle toujours Napoléon le chef de l'État ; il donne, dans une note citée plus loin, le motif de cette dénomination.

» arracher, si ce n'est l'approbation, au moins » l'estime de ses ennemis. »

« Si l'on veut bien me marquer intérêt, si la » personne qui témoigne cet intérêt sent que » mon premier dévouement est l'honneur et ma » patrie, joint au vif désir de mériter l'opinion » qu'on a bien voulu avoir de moi, elle sentira » combien un prononcé en justice m'est néces- » saire, combien il me sera doux d'avoir obtenu » par elle cette véritable faveur, puisque je » suis englobé dans un jugement en masse, sans » preuves contre moi, sans témoins et sans au- » cune pièce à ma charge. »

« C'est cela qu'il faut solliciter, c'est cela que » mes parens et ceux qui peuvent désirer que » je vive parmi eux, doivent chercher à obtenir : » ma parole d'honneur me fut, m'est, me sera » toujours sacrée ; celle qui veut bien s'intéresser » à moi peut donc se dire, il ne réclamerait » même pas un jugement s'il se sentait cou- » pable sur un seul des points dont il est ac- » cusé. »

« En marquant ma véritable et bien tou- » chante reconnaissance, faites lire ceci, chère » sœur, si vous voulez, et vous pouvez bien

» assurer que c'est un loyal Français qui vous » l'écrivit. Adieu, chère sœur, chère amie, » vous voyez mes désirs et mes vœux; je m'en » rapporte à vos soins, à votre amitié, et que » toujours cette idée consolante soit présente » à votre pensée. L'honneur est le seul bien » qui lui reste, c'est le seul qu'il réclame et » qu'il croit mériter. »

Je le demande à tout lecteur impartial, peut-on faire entendre des accens plus nobles et plus vrais? N'est-ce pas là le cri d'une conscience pure? ne croit-on pas entendre le chevalier sans peur et sans reproche?

Qu'on lise maintenant l'exposé de sa conduite, qu'il remit à son avocat comme base de son plaidoyer, et on aura de nouveaux motifs d'admirer tant de modestie jointe à un si noble dévouement.

« M. de Rivière a été deux ans pensionnaire » à l'école militaire, puis est entré au régiment » des gardes françaises, en 1780, et est resté » dans ce régiment jusqu'en 89. A l'époque de » la révolution, le roi licencia ses gardes. M. de » Rivière voyagea beaucoup, retrouva les princes » en beaucoup d'endroits, fut accueilli avec

» bonté par eux ; il donna des preuves de zèle » à nos malheureux souverains, et pendant leur » captivité, et avant leur mort. Ce qu'il avait » sauvé de sa fortune, il l'a prêté aux princes (1), » et s'est plus attaché à leur sort en les voyant » plus malheureux. Il y a quatre mois, les ga- » zettes et les lettres particulières assuraient que » le gouvernement français voulait absolument » opérer lui-même un changement, et qu'il ne » désirait que d'y être un peu aidé pour se » rendre bien maître de l'opinion publique, » M. de Rivière peut-il être coupable de s'être » flatté que les autorités républicaines, revenant » au gouvernement d'un seul, préféreraient une » famille qui les avait gouvernés pendant huit » siècles, très-glorieusement, à un simple gen- » tilhomme dont les camarades de gloire de- » vaient nécessairement être jaloux. »

« M. de Rivière avait d'autant plus de zèle à » servir les princes qu'il savait qu'ils voulaient » conserver aux autorités civiles et militaires leurs

(1) J'ai publié quelques-uns de ces détails ; mais j'ai pensé qu'on les lirait avec bien plus d'intérêt encore, exposés par M. de Rivière lui-même.

» places et leurs grades, désirant que les acqué-
» reurs de biens s'arrangeassent à l'amiable avec
» les anciens propriétaires; on peut et l'on doit
» être prêt à des sacrifices quand on voit la fin
» des maux qui pèsent depuis si long-temps sur
» sa patrie, et les princes n'avaient et ne pou-
» vaient avoir rien de plus à cœur que de ban-
» nir toutes les haines anciennes et rétablir la
» concorde par l'indulgence la plus marquée
» pour les opinions. Est-ce être coupable que
» d'avoir voulu voir arriver ce règne, et con-
» tribuer de tous ses moyens à obtenir de tels
» résultats? »

CHAPITRE V.

Réflexions de M. de Rivière à son avocat. — Note pour ses défenseurs. — On ne voulait pas assassiner Bonaparte. — Mot de Mirabeau. — Georges et son défenseur. — Visite de M. de Laborde à M. de Rivière, en prison. — Scène touchante au tribunal. — Le comte Regnault de Saint-Jean-d'Angely. — Désignation donnée au premier consul. — Nobles sentimens de M. de Rivière. — Sa grandeur d'âme au moment de sa condamnation. — Seconde lettre à M. Billecocq. Noble réponse au président. — Déclaration de principes. — Pièces autographes. — Sa défense. — Générosité de MM. de Polignac. — Plaidoyer de M. Guichard. — Le 10 juin 1804. — Le général Moreau. — Plaidoyer de M. Bonnet. — Dernière audience. — Lecture de l'arrêt.

Au moment où ce procès terrible (1) va commencer, écoutons les instructions que

(1) L'épithète n'est pas trop forte; les prévenus furent jugés par un tribunal spécial, les fonctions du jury étant suspendues dans toute la France par décret du Sénat, en date du 8 ventôse an XII (28 février 1804). Voir les pièces justificatives n° 1.

l'illustre accusé donne à son avocat; de quelle main ferme et sûre il pose les limites qu'il lui répugnerait de voir franchir pour sa défense.

« Il faut (c'est lui qui parle), il faut, je crois, » dire toujours le premier consul, ou le chef de » l'État, ou Bona..., sans nommer l'empereur. » Notre procès, commencé sous le consulat, » sous la république, n'a rien de commun avec » l'empire (1). On veut se jouer de l'opinion en » ayant l'air d'y attacher quelque prix, en ab- » solvant, ou condamnant qui bon semblera : » ce sont des baïonnettes auxquelles, pour un » moment, on met simplement le fourreau. Il » faut donc, mes chers et loyaux défenseurs, » serrer notre défense, la rendre encore plus » noble que mes premières réponses, et s'en- » velopper dans son manteau pour aller tom- » ber aux pieds de la statue de Pompée; si » celle d'Henri IV était sur pied, nous lui don- » nerions la préférence. Les honnêtes gens nous

(1) L'instruction du procès commença au mois de mars 1804, et ce ne fut que le 19 mai de la même année qu'un sénatus-consulte, organique, déféra à Napoléon le titre d'empereur.

» regretteront ; quelques juges se reprocheront » leur faiblesse, et de nos cendres il naîtra peut-» être des Français : heureux de partir alors » *pro patriâ !*

» Si l'on me *prend* ou *pend* pour émigration, » je suis coupable : pour mon attachement à la » cause du roi et à la personne de M. le comte » d'Artois, je le suis encore ; pour les sermens » que j'ai faits, je n'en ai fait qu'un à Louis XVI, » en 80 ou 81, renouvelé entre les mains de » M. le comte d'Artois, qui m'a reçu lui-même » chevalier de St.-Louis. Quoique colonel au » service de Portugal, je n'ai pas prêté de » serment, n'ayant pas rejoint ; et si je me suis » trouvé près d'autres puissances agissantes, » c'était toujours sous la bannière de l'honneur » et de M. le comte d'Artois.

» Quant au mot brigand, ou assassin, il n'y » a pas de réponse ; si l'on me condamne, je » *m'absous* ; et quand on prouverait qu'il y a » eu conjuration, ce dont je n'ai eu nulle con-» naissance, et ce que je ne crois pas, ma con-» duite antérieure prouve que je n'en étais pas. » Quant à l'issue de tout ceci, je suis parfaite » ment tranquille, puisque je n'ai rien à me re-

» procher, et si la force est la seule loi du jour, » je regretterai mes amis, mais non la vie. »

On ne peut faire sur une pareille lettre d'autre commentaire que celui que Voltaire voulait écrire à chaque page de Racine : Beau ! sublime ! admirable !

La note qui suit, et qu'il avait remise à son défenseur, prouve à quel point il avait l'esprit calme. Il discute froidement toutes les raisons que l'on peut faire valoir en sa faveur : ce qu'il dit de la conspiration universelle qui divisait alors la France, n'a été dit que par lui, c'est une idée neuve, fine et profonde.

Note pour mes défenseurs.

« La copie des deux interrogatoires ;

» L'acte d'accusation.

» Un Petit cadre de la défense qui, selon » moi, se renferme à dire : que l'on ne voit ni » ne connaît de conjuration ; qu'il n'y a point » de rassemblemens : si l'on pouvait prouver » qu'il y en a eu, que c'était pour s'occuper de » se loger, et parce que les personnes qui s'y » trouvaient n'avaient pas de passeports en règle

» et s'occupaient du soin de s'y mettre; et, en » dernière analyse, si l'on pouvait faire présu- » mer qu'il pouvait y avoir conjuration, que » ce n'était pas une raison pour imaginer un » assassinat, dont l'idée n'était entrée dans la » tête de personne. Ceux mêmes qui ont pu » faire présumer une conjuration n'ont pas » cessé de dire que l'on n'avait jamais eu l'in- » tention de remuer sans avoir un prince à sa » tête, et Mirabeau a dit à l'assemblée : « Soyons » tranquilles, les *gentilshommes n'assassinent* » *pas*. » Quant au mot conjuration, il y a, je » crois, à répondre que toute la France était » en conjuration : *le consul et partie des auto-* » *rités pour le faire empereur*, des voix pour lui, » des voix pour la république, des voix pour » la *réunion et les Bourbons*. Ces dernières voix-là » doivent-elles être désignées conjurés plutôt » que les autres? Quant aux armes, des gens qui » voyagent la nuit, en portent ordinairement, » et quant aux poignards, cela ne doit point » étonner les gens qui ont voyagé et fait la » guerre en Italie et en Égypte : ceux qui pou- » vaient en avoir ne les portaient pas comme » arme offensive, mais simple défensive; cette

» arme est plus commune en Corse qu'en tout » autre lieu.

» Connaître un peu la défense de Georges, » faite par M. Dommanget, et la suivre avec » beaucoup d'attention dans les débats, méri- » tant, sur tous les points, d'être secondé, s'il » réclame assistance. Il est, il fut, et il sera le » plus zélé défenseur de la cause du roi, raison » pour être toujours prêt à l'appel : il s'est dé- » voué pour notre caste et pour son maître : sa » conduite est parfaite : nous ne sommes, nous, » qu'à notre place, et nous n'avons que le mé- » rite de remplir nos sermens. »

Pendant tous les débats de ce grand procès, sa présence d'esprit et sa fermeté ne se démentirent pas un moment. Le président lui ayant demandé pourquoi il était venu en France, il fit, sans hésiter, cette réponse noble et digne : « Mon zèle pour les princes est assez connu ; » j'ai profité de l'occasion du vaisseau qui par » tait pour les côtes de France, et je ne suis » venu que pour connaître l'état des choses, » et en faire part aux princes. Depuis plus de » vingt ans, je les ai servis honorablement, et » je n'ai pas cessé et je ne cesserai jamais de les

» servir de même, et comme ils veulent qu'on » les serve. »

On lui montra de loin le portrait de M. le comte d'Artois, et on lui demanda s'il le reconnaissait. « Pour que je réponde, dit-il, » d'une manière positive, veuillez, M. le pré- » sident, me le faire passer. » Quand le portrait fut entre ses mains, il s'écria, avec une émotion qui allait jusqu'aux larmes : « Croyez- » vous que je ne l'aie pas reconnu ? je voulais » seulement le voir encore une fois de près, et » embrasser l'image de cet excellent prince. »

M. Billecocq augmenta, s'il est possible, sa réputation, par la manière dont il plaida la cause de son infortuné client (1). Obligé d'entrer dans quelques développemens qui expliquaient l'attachement de M. de Rivière à la cause royale, il fut interrompu, à plusieurs reprises, par le président, qui lui fit entendre qu'un pareil plaidoyer pouvait compromettre le défenseur. Bien plus occupé du danger de

(1) Voir le plaidoyer dans les pièces justificatives, n. 5 bis.

son avocat, que du sien propre, M. de Rivière lui écrivit la lettre suivante :

« Il faut absolument, mon bon ami, que » vous donniez votre discours à l'impression : » diminuez l'éloge que vous avez bien voulu » faire de moi, mais prouvez, même au *chef de* » *l'État*, que vous ne preniez que ma défense, » qu'il n'y entrait aucune animosité contre per- » sonne ; que vous n'alliez pas devenir l'avocat » des princes, comme les juges ont eu l'air de » l'insinuer, pour vous nuire ; ce dont je ne me » consolerais pas. Faites-le copier cette nuit ; » montrez-le à Regn... D. S. (1), et mettez, en » lettres italiques, ce que vous n'avez pu dire : » il montrera votre plaidoyer ; on vous rendra » justice. Je vous répète encore que j'ai plus » souffert des interpellations que l'on vous a » faites, que des conclusions de ce matin (2). » On peut conclure, on peut juger, on peut » me condamner, mais on ne m'ôtera pas le

(1) M. le comte Regnault de Saint-Jean d'Angely donnait, à cette époque, à M. de Rivière, des preuves d'un véritable intérêt.

(2) On avait conclu à la peine de mort.

» calme et l'honneur. Dites donc tout votre » plaidoyer, mais n'ajoutez pas la fin (1), car » tout le monde a trouvé, comme moi, que » cela n'allait point au caractère de votre nou- » vel ami, qui veut justice, mais point grâce. » Je n'ai commis aucun des délits dont je suis » accusé; je puis donc mourir en paix, et tou- » jours aussi pur.

» Adieu, adieu : ce que je vous demande est » pour vous d'abord, pour moi ensuite. A vous » pour la vie.

» Ce dimanche 20 prairial.

» DE RIVIÈRE. »

Il est tellement préoccupé des dangers que court son avocat, qu'il lui écrit le même jour une seconde fois :

« J'espère, mon cher défenseur, que ma sœur

(1) A la fin de son plaidoyer, M. Billecocq avait laissé entrevoir que si la condamnation à mort avait lieu, il pourrait recourir au chef de l'État, pour une commutation de peine. On rapporte sa péroraison dans la note suivante.

» vous aura remis mon petit billet; si vous » aviez adopté mes idées, et que vous ayez quel- » que chose à dire aujourd'hui, ne rappelez pas » surtout, je vous supplie, la dernière phrase (1); » nous demandons justice ! si elle nous est re- » fusée, sachons nous taire; nos paroles, nos » démarches doivent être dictées par l'honneur » seul, entouré de tous ses attributs.

» L'attachement sans bornes, l'amitié vive, » la fidélité au seul serment que j'aie fait en ma » vie, l'espérance de voir la nation française, au » moment où elle changeait son gouvernement, » retourner à ses anciens maîtres, voilà mes » torts, et je défie que l'on puisse m'en prouver » d'autres. Si je suis condamné et exécuté, mes » amis pourront me plaindre et m'honorer, » mais c'est à ce moment que ce serait être cou- » pable que d'avoir seulement l'air de se prêter

---

(1) Le plaidoyer se terminait ainsi : « De cette enceinte même, d'où sortent les arrêts de mort, de cette enceinte j'aperçois l'autel que le pacte social des Français a élevé à la clémence, en plaçant dans les mains du chef du gouvernement le droit si beau d'épargner le sang des hommes. »

» à une démarche faible. Pardonnez, cher ami, » mais nous sommes assez malheureux, pour » nous et en pensant à notre malheureuse pa- » trie, pour qu'il nous soit permis de conserver » notre caractère entier.

» Si on reparlait des bâtimens, souvenez-vous » que c'est un bâtiment marchand et non une » corvette marchande; une corvette est toujours » un bâtiment portant des canons et tenant » à la marine royale. Les billets trouvés, dont » plusieurs étaient échus, prouvent que je n'a- » vais pas voulu les négocier, et que je voulais » m'en aller, par Hambourg, soit en Portugal, » soit en Angleterre. Les pistolets étaient des » pistolets de poche, achetés justement quand » je commandais au Palais.

» La croix de Saint-Louis, je l'ai bien ga- » gnée. »

Le président lui ayant demandé s'il désirait ajouter quelque chose à sa défense, il prononça d'une voix ferme les paroles suivantes :

« M. le président et Messieurs :

» Je renouvelle ici la déclaration par laquelle » j'ai commencé ma réponse à la première des » questions qui m'ont été faites : à savoir que je » n'ai connu aucune conspiration, que je n'ai » pris part à aucune conspiration ; je vous ré- » pète, avec mon défenseur, que les débats ont » dû opérer toute votre conviction de mon » innocence à cet égard, puisque sur cent » quarante-huit témoins à charge qui ont été » entendus, pas un seul n'a proféré mon nom.

» Sorti de France dès 1789, avec des passe- » ports du ministre de la guerre, après le licen- » ciement du régiment des Gardes, où j'étais » officier, je suis resté attaché à la cause de la » monarchie, et de cœur à la personne de M. le » Comte d'Artois.

» On m'a trouvé le portrait du prince ; ce » portrait atteste mon dévouement et l'intérêt » que je lui avais inspiré, joint à l'inquiétude » que le bruit de ma mort lui avait donnée dans » des temps où la Vendée n'était pas pacifiée » encore.

» *Je n'ai commandé ni obéi à personne :* on

» ne m'a rien confié, et si l'on m'avait con-
» fié, sous le sceau de l'amitié, j'aurais gardé
» le secret; je n'ai ni l'habitude ni la volonté
» de trahir. Je suis descendu sur un bâtiment
» marchand, je ne me suis point informé de la
» marche des personnes qui pouvaient être sur
» le vaisseau; quant à moi, je suis venu par la
» route de Rouen, et seul, à Paris.

» J'ai logé sept ou huit jours chez Dubuis-
» son avec deux de mes amis, et n'ai vu qu'eux,
» sans avoir, j'en donne ma parole d'honneur,
» jamais aperçu ni Cache, ni Fontaine.

» J'ai rencontré à Paris Georges, une ou deux
» fois, Pichegru de même; j'ai expliqué pour-
» quoi j'avais nié avoir vu Georges à mon pre-
» mier interrogatoire; c'est qu'à cette époque
» il n'était point arrêté. J'ai dit ensuite que je
» l'avais trouvé incertain sur ses projets: ses
» réponses vous ont prouvé qu'il n'en avait
» aucuns de fixes.

» Quant au dernier article de l'acte d'accusa-
» tion, il prouve l'attachement que j'ai toujours
» voué à la personne de M. le Comte d'Artois;
» mais il est bien loin de démontrer que j'ai eu
» pour but d'armer les citoyens les uns contre

» les autres, ou d'établir la guerre civile. Je suis » Français avant tout, et Français loyal : par » conséquent, je suis susceptible de tous pro- » jets honorables, mais jamais d'une action ni » même d'une pensée coupable.

» Au total, point de témoins contre moi; point » de pièces contre moi, point de preuves contre » moi ; l'acte d'accusation, même, n'annonce » de ma part que des demi-aveux, et ce qu'on » sait à mon sujet, c'est de moi seul qu'on le » tient; mais je ne saurais trop vous le redire, » Messieurs, point de témoins, point de pièces, » point de preuves contre moi. Présentement, » M. le Président, que vous connaissez ma con- » duite, mon âme tout entière, j'attends avec » calme ce qui sera décidé sur mon sort. »

C'est dans la même audience que MM. Armand et Jules de Polignac firent répandre tant de larmes, par le combat le plus touchant d'amitié fraternelle : le président leur ayant demandé s'ils n'avaient rien à ajouter à leur défense : « Je » n'ai plus qu'un seul vœu à faire, répond Ar- » mand; si le glaive que vous suspendez sur nos » têtes doit menacer l'existence de plusieurs des » accusés, en faveur de sa jeunesse, si ce n'est

» en faveur de son innocence, sauvez mon frère, » et faites retomber sur moi tout le poids de » votre courroux.

» Monsieur le président, s'écrie Jules, avec » l'accent de la plus profonde douleur, je vous » supplie de ne point avoir égard aux vœux » que mon frère vous adresse en ma faveur; » je vous le dis, au contraire, et avec plus de » justice, si l'un de nous doit succomber, s'il en » est temps encore, sauvez-le, rendez-le aux » larmes de son épouse, je n'en ai point comme » lui : je sais braver la mort; trop jeune encore » pour avoir goûté la vie, puis-je la regret- » ter? » Et Armand lui répond : « Non, non, » tu as une carrière à suivre, c'est moi qui » dois périr (1). »

---

(1) M. Guichard, avocat de MM. de Polignac, les défendit avec un talent très-remarquable : son exorde arracha des larmes à tous les spectateurs. Mes lecteurs me sauront gré de le citer ici.

MESSIEURS,

« J'ai à défendre devant vous, les deux frères, Jules et Armand de Polignac.

» A ce nom seul, quels souvenirs se présentent à ma

Les juges restèrent vingt heures dans la chambre du conseil, et le 21 prairial an XII

---

pensée, et qu'ils m'offrent un étonnant contraste avec la condition présente de ces deux accusés!

» Quoi! sont-ce donc là les rejetons de cette famille si long-temps célèbre par ses prospérités, par les dignités éclatantes dont la plupart de ses membres furent successivement revêtus (*).

» Jeunes infortunés! dont les ancêtres jouirent autrefois du plus beau privilége que les grands puissent exercer sur la terre, celui de faire grâce (**). Quoi! vous voilà vous-mêmes ici, dans ce sanctuaire redoutable, assis sur le banc des accusés et menacés des foudres de la justice!

» Vous qui, parmi vos auteurs, comptez surtout un des plus beaux génies du XVII^e^ siècle, qui, politique non moins habile que littérateur distingué, eut le mérite de préparer, avec succès, deux des plus mémorables événemens de ce règne brillant (***).

» Vous-mêmes qui, par le seul avantage de votre nais-

(*) Les Polignac descendent de la maison patricienne des Appollinaires, qui tiraient leur nom du monument dont les restes se voyaient encore, avant la révolution, au vieux château de Polignac, près du Puy-en-Velay.

(**) Lettres-patentes de François I^er^, 1533.

(***) L'élection du prince de Conti à la couronne de Pologne, et la paix d'Utrecht.

(10 juin 1804), à quatre heures du matin, l'arrêt fatal fut prononcé. J'assiste encore par

---

sance, étiez appelés à jouir parmi nous des plus hautes distinctions, à couler au sein de votre patrie, des jours fortunés et tranquilles.

» Comment se fait-il que je vous trouve ici et dans une situation si déplorable ?

» O fortune! voilà de tes coups! voilà par quelles leçons tu apprends aux faibles humains à ne jamais s'enorgueillir de tes faveurs!

» Jules et Armand de Polignac, vous êtes accusés d'un des plus graves délits, d'un délit capital ?

» Vous êtes accusés de conspiration contre la sûreté de l'État : vous êtes accusés d'avoir trempé dans un complot tendant à troubler la République par une guerre civile!

» Et que voulez-vous que je dise pour votre défense ?

» Les principaux faits sur lesquels on appuie cette accusation, vous les avez avoués.

» Vous avez confirmé, sans nul déguisement, une partie des charges accumulées sur vous.

» Oui, Messieurs, telle est la difficulté de ma position dans cette affaire, telle est la difficulté de mon ministère, que les accusés que je suis chargé de défendre confessent une partie des faits qui leur sont reprochés

la pensée à cette dernière et mémorable audience, d'un intérêt si attachant. La clarté lu-

---

et qu'ils ne veulent pas même que je cherche à les justifier.

» Ainsi on les accuse d'avoir été attachés à la personne des ci-devant princes français.

» Ils l'avouent.

» D'avoir désiré, espéré de rentrer avec eux dans leur ancienne patrie : de les voir rétablir sur le trône de leurs ancêtres.

» Ils en conviennent encore.

» Mais on les accuse de plus, du moins indirectement, d'avoir eu le dessein d'attenter personnellement aux jours du premier magistrat de cet empire, d'avoir fait partie d'un complot tendant à le faire périr par un lâche assassinat.

» C'est ce qu'ils dénient, c'est ce qu'ils rejettent avec horreur.

» On les accuse enfin d'être venus d'Angleterre en France, furtivement, sans autorisation légale, d'avoir séjourné clandestinement à Paris.

» Ils en conviennent encore.

» Mais on les accuse de plus, de s'être associés ici à une troupe de brigands, de malfaiteurs qui avaient pour but

gubre que jetaient dans cette salle immense quelques flambeaux épars, la morne inquiétude des spectateurs, qu'une anxiété bien naturelle avait retenus à leur place, dans une si longue attente, la présence inattendue de la force armée, qui entourait les juges, et qui avait envahi le tribunal, tout donnait à cette scène déjà si imposante, un caractère particulier de terreur et de pathétique.

On amena d'abord Couchery (1), David, Hervé, Lenoble, Lagrimaudière, Noël, Ducorps, Datry, Éven, Troche père et fils, Pierre Monnier, Marie Colasse, Jeanne Monnier, Denand, Sophie Duval, Jacques Verdet, Spin, Dubuisson et sa femme, Caron, Gallais et sa femme; ils furent tous acquittés. On amena

---

d'assassiner le chef de l'État, et d'avoir partagé ce dessein.

» C'est ce qu'ils ne peuvent supporter; c'est ce qu'ils soutiennent faux, invraisemblable et dont ils se justifient de la manière la plus satisfaisante. »

(1) M. Couchery, aujourd'hui lecteur honoraire de la chambre du Roi, est resté en prison, malgré son acquittement, depuis le jugement jusqu'à la restauration.

ensuite le prince Jules de Polignac, le général Moreau (1), Léridant, Roland et Marie-Michel Hizay, condamnés aux peines les moins fortes, deux ans de prison. Leurs compagnons d'infortune les suivirent de près : on n'apercevait sur leur figure ni jactance, ni dédain, leur physionomie était calme et résignée : Georges Cadoudal, Bouvet de Lozier, Russillion, Rochelle, Armand de Polignac, Charles

(1) Le plaidoyer de M. Bonnet, pour le général Moreau, produisit une grande impression : le procureur-général ayant interrompu le défenseur pour lui dire *que lorsqu'on s'écartait de l'intérêt de la patrie, on manquait à son devoir et on était un traître*, M. Bonnet improvisa une brillante réplique, dont je me rappelle parfaitement l'effet prodigieux. — M. le procureur-général, permettez-moi de vous le dire, Moreau a assez bien prouvé qu'il n'était pas un *traître*, aucun de nous n'a fait à cet égard des preuves aussi sublimes : ni vous ni moi, M. le procureur-général, n'étions aux campagnes de l'an 4 et de l'an 5 ; ni vous ni moi n'avons battu les ennemis en tant de rencontres ; ni vous ni moi n'avons fait l'admirable retraite d'Allemagne, ni celle d'Italie ; ni vous ni moi n'avons par des actions, par des victoires, en surmontant tous les obstacles, payé aussi largement à la France notre tribut d'affection et de dévouement.

d'Hozier, Charles-François de Rivière, Louis Ducorps, Picot, Lajolais, Roger, Coster, Deville, Armand Gaillard, Joyant, Burban, Lemercier, Lelan, Cadoudal et Mérille furent condamnés à mort : la lecture de l'arrêt ne troubla pas leur sérénité, et en rentrant dans la prison, Georges dit à M. de Rivière : « Nous » avons terminé avec le roi de la terre; main- » tenant il faut nous mettre en règle avec le roi » du ciel : vous avez une sœur chrétienne (1), » procurez-nous des consolations. »

---

(1) Georges fit preuve d'un très-grand courage : quelques faits authentiques en donneront l'idée.

Le jour même de l'exécution, on vint lui annoncer qu'il pouvait obtenir sa grâce : il demanda si ses officiers l'obtiendraient aussi : on lui répondit que, pour ce qui les concernait, le chef du gouvernement croyait devoir laisser à la justice son cours. « Alors, dit-il, je » subirai la peine qui m'est infligée : c'est moi qui les ai » engagés à venir, et je serais un lâche de vivre, puis- » qu'ils doivent mourir. »

Sur la fatale charrette, il récitait ses prières : il en était à l'*ave maria* quand il aperçut le lieu du supplice, il s'arrêta à ces mots : Ayez pitié de nous maintenant... Et comme son confesseur l'engageait à conti-

nuer : « pourquoi continuerais-je, dit-il ? maintenant et » à l'heure de notre mort, nous y voilà ! »

Arrivé au pied de l'échafaud, il dit qu'il avait une faveur à solliciter ; on l'engagea à s'expliquer : « Pour » ôter à mes compagnons d'infortune l'idée que je pour» rais leur survivre, je demande à mourir avant eux : » c'est moi d'ailleurs qui dois leur donner l'exemple. » On y consentit, et il fut exécuté le premier.

CHAPITRE VI.

Lettre de M. de Rivière après sa condamnation à mort. — M. Bilecocq va le voir dans sa prison. — Entrevue touchante. — Démarche de la famille de M. de Rivière. — Dévouement de sa sœur. — Mademoiselle de Riffardeau et madame Bonaparte. — Commutation de peine. — Conseil privé. — Conversation en prison avec un conseiller d'état. — M. de Rivière refuse les offres qui lui sont faites.

Deux heures après sa condamnation à mort, M. de Rivière écrivait la lettre suivante à son défenseur.

« Merci, mon cher et bon ami, je suis bien » fâché de ne pas vous voir, mais j'espère de- » main être plus heureux : soyez le consolateur » de ma sœur, de mes nièces, de mes excellens

» amis, c'est être bien plus qu'un défenseur.

» Vous savez que la vie n'avait pour moi de » charmes qu'en servant ma patrie : je lui fais, je » puis le dire, gloire et honneur, quoique dans » les fers, et sous un jugement qui peut m'exé- » cuter, mais qui ne peut jamais prouver que » j'aie eu même une pensée coupable. J'atten- » drai demain le papier timbré (1), et je rem- » plirai les formalités, pas pour moi, mais pour » les miens.

» Il est impossible d'être plus reconnaissant » que je ne le suis, de toutes vos marques d'a- » mitié, d'intérêt, de sensibilité : toutes les ex- » pressions que je reçois par vous font regretter » la vie, mais en rendent les derniers momens » sans amertume. J'ai bien dormi ce matin, et » le calme d'une bonne conscience n'a point » éprouvé la moindre émotion.

» Adieu, mon bon ami, mon excellent défen- » seur, recevez le tribut bien mérité de ma re- » connaissance, jusqu'à mes derniers momens, » et plus loin, si telle est la volonté de notre

---

(1) Pour le pourvoi en cassation.

» souverain maître. Occupez - vous, avec vos » soins aimables, de tous les miens, et recevez » d'un ami l'expression de l'attachement bien » vrai du cœur fidèle et loyal de

» CHARLES DE RIVIÈRE. »

21 prairial.

Le lendemain 12 juin, son avocat courut à sa prison pour l'embrasser ; du plus loin qu'il l'aperçut : « Eh bien, mon ami, lui » dit-il, c'est comme dans l'Énéïde, vous » n'embrassez plus qu'une ombre. » Depuis ce moment, sa famille ne fut occupée que d'une seule pensée, celle d'obtenir une commutation de peine; mais pour parvenir à ce but, on fut obligé de vaincre la répugnance du condamné lui-même. « Pourquoi moi seul, » disait-il, pourquoi pas tous? j'ai donc été » moins fidèle que les autres ? s'ils meurent, » pourquoi vivrai-je ?... Cette idée m'est in- » supportable. »

On craignit un moment qu'il ne s'opposât,

par quelque protestation, aux démarches qu'on voudrait faire en sa faveur : les larmes de sa famille, de ses amis, triomphèrent de sa résistance, et l'on obtint, sinon son adhésion formelle, au moins son consentement tacite. Mademoiselle de Riffardeau (1) en profita, pour solliciter une audience de madame Bonaparte, qui, tout en la recevant avec intérêt, lui fit cependant quelques observations. « M. de Rivière a l'air d'un chef; » c'est l'homme le plus en évidence de tous ceux » qui ont été condamnés; il serait peut-être » bien qu'il écrivît à l'empereur... — Madame, » reprit mademoiselle de Riffardeau, je vois » que mon frère ne vous est pas connu; il n'é- » crira rien, et je n'oserais pas même le lui » proposer. — Eh bien, revenez demain, et » j'espère vous donner une bonne nouvelle. » Le lendemain madame Bonaparte la présenta à Napoléon, qui accorda en effet la commuta-

(1) Sœur de M. de Rivière, qui lui a donné toutes les preuves de l'attachement le plus tendre et le plus dévoué.

tion de peine (1); on s'empressa d'en informer M. de Rivière; il était tellement occupé, tellement affecté du sort cruel réservé à ses compagnons d'infortune, que, pour toute réponse, il fit entendre ces paroles : « Allons, il y a trois » jours on me condamnait à mourir, aujour» d'hui on me condamne à vivre. » — Pour donner un caractère officiel à la commutation de peine, le chef du gouvernement tint, le 2 messidor an 12 (14 juin 1804), un conseil privé, auquel furent appelés l'archi-chancelier, l'archi-trésorier, le connétable, le grand-juge, ministre de la justice; le ministre des relations extérieures, de la police et de la guerre; le comte François-de-Neufchâteau, président du sénat, et le comte de Laplace, chancelier; les conseillers d'État Regnault de Saint-Jean-d'Angély et Lacuée; le comte Muraire, premier président de la cour de cassation, et M. Oudart, juge.

On rendit dans cette séance, qui dura quatre heures, l'arrêté suivant.

---

(1) On l'avait accordée la veille à M. le duc Armand de Polignac.

« La peine de mort à laquelle a été con-
» damné Charles-François de Rivière, sera com-
» muée en celle de la déportation, qui s'effec-
» tuera dans le délai de quatre années, pendant
» lesquelles ledit sieur Rivière tiendra pri-
» son (1). »

Le lendemain du jour où l'arrêté de commutation lui fut signifié, il sortit de la Conciergerie et fut reconduit au Temple : le soir même, il vit arriver dans sa prison un conseiller d'État qui jouissait de toute la confiance du chef du gouvernement, et qui lui fit *officiellement* des propositions et des offres auxquelles M. de Rivière répondit comme on va le voir : je ne changerai rien à cette conversation, devenue historique.

Le conseiller d'État. — « Napoléon, qui ap-
» précie le courage et la fidélité, vous verrait
» avec plaisir entrer à son service, bien sûr que
» vous tiendriez votre parole, si vous la donniez :
» voudriez-vous un régiment? »

---

(1) J'ai cité exprès le texte de l'arrêté : on verra plus tard que M. de Rivière s'est plaint souvent, mais sans succès, de ce qu'il n'avait pas été exécuté.

M. de Rivière. — « J'honore le courage des » soldats français, et je serais heureux d'en com- » mander : mais j'ai suivi de cœur d'autres dra- » peaux, je ne serais pas à ma place dans les » rangs opposés : cela n'est pas possible. »

Le conseiller d'État. — « Vous avez été dans » la carrière diplomatique : voudriez-vous être » ministre en Allemagne? »

M. de Rivière. — « Je suis encore obligé de » vous refuser : j'ai été envoyé dans toutes les » cours de l'Europe par le roi et par Monsieur : » j'étais votre ennemi, et j'ai déployé, dans mes » différentes missions, toute l'énergie et l'acti- » vité que le ciel m'a données : que diraient les » souverains en me voyant négocier pour des » intérêts contraires? Je perdrais leur estime et » la mienne propre : n'ai-je pas raison de refu- » ser? Je vous en fais juge. »

Le conseiller d'État. — « Hé bien, préfère- » riez-vous l'administration? Voulez-vous une » préfecture? »

M. de Rivière. — « Je ne suis qu'un soldat : » je me trouve absolument étranger à l'adminis- » tration et au nouveau code qui n'est en vigueur » que depuis mon émigration. Je ne connais de

» vos lois que celles qui m'ont fait condamner : » décidément, je serais un mauvais préfet. »

Le conseiller d'État. — « Mais enfin que vou- » lez-vous ? »

M. de Rivière. — « Subir ma peine ; faire mes » quatre années de prison, et me voir ensuite » déporter ; retirer ma parole, obtenir la per- » mission de revenir en France, y vivre si j'y » trouve protection et sûreté : m'y marier, et » me consacrer tout entier à l'éducation de mes » enfans. »

Le fonctionnaire ne se formalisa nullement, il faut lui rendre cette justice, de ces nobles réponses : il n'en estima que plus M. de Rivière. « Vous êtes, lui dit-il, franc et loyal ; si » je puis vous être utile, disposez de moi : j'avais » ordre de vous envoyer à Fontainebleau, dans » le cas où vous auriez accepté : mais ce voyage » devient inutile, vous resterez. »

Si j'ai rapporté cette conversation, ce n'est pas pour reprocher au chef du gouvernement sa tentative de séduction : il était naturel qu'il essayât la conquête d'un homme comme M. de Rivière : mais j'ai voulu prouver une fois de plus par la noble précision des réponses de ce

vrai chevalier français, que rien ne pouvait le faire dévier de la ligne de ses devoirs : quand on les a lues et méditées, on est convaincu qu'il n'aurait pas accepté la vie, si l'on y avait mis pour condition qu'il prêterait un nouveau serment.

CHAPITRE VII.

Le fort de Joux. — Cachot de Toussaint l'Ouverture. — Secret absolu. — Le commandant du fort. — Précautions et principes. — Visite de M. de Montmorency. — Refus d'évasion. — Lectures du prisonnier. — Principes religieux. — Labruyère. — Lettres touchantes. — Labruyère exilé. — La nièce de M. de Rivière. — Mort cachée. — Mot touchant. — Translation à Strasbourg.

M. de Rivière fut transféré à Joux, près Besançon (1), on lui donna la même prison, ou

(1) M. Ledoux, officier de gendarmerie, chargé de l'accompagner de Paris à Joux, eut pour lui tous les égards et toutes les attentions imaginables : M. de Rivière se rappelait toujours son nom avec plaisir : il n'oubliait que les personnes dont il avait eu à se plaindre.

plutôt le même cachot, où Toussaint l'Ouverture avait été enfermé, et où il avait péri. C'était une espèce de cave; l'eau y ruisselait de toutes parts (1).

On éprouve les plus pénibles impressions en lisant la description qu'il a faite lui-même de ce cachot; elle est extraite d'une lettre qu'il écrivait à un de ses amis.

« Il existe, dans le château de Joux, une » cave où l'on ne voit que par un soupirail; » il y a du fil d'archal devant le soupirail, et » trois barres de fer derrière. A cinq pieds, » en s'enfonçant dans la chambre, deux autres » barres de fer comme des chevaux de frise, » et pour couronner tout cela, on a mis un » petit volet au-dehors, avec des verroux aussi » gros que le volet, et un cadenas énorme; » la clef de ce cadenas est remise à la garde » montante, placée vis-à-vis mon soupirail.

(1) Il dépensait tous les mois pour 50 fr. de bois, dans les plus fortes chaleurs de la canicule.

» Voilà l'état de la place : je ne vois pas un » humain, par conséquent je ne parle pas; il » m'arrive un triste dîner toutes les vingt-quatre » heures, et du bois pour échauffer ma cave; » j'ai été obligé de remettre au commandant » argent, montre, rasoirs; mais il veut bien » payer tout pour moi; mes bons ont cours » dans mon petit manoir, et on me prête mes » rasoirs de temps en temps. Il y a ici une dou- » zaine de prisonniers; je n'en ai pu voir un » seul, étant au secret le plus absolu. J'y ai » été mis d'abord par mesure de sûreté; ensuite » les autorités ont maintenu : j'ai été jusqu'au » 20 sans pouvoir écrire. Les catacombes où » nous nous sommes promenés ensemble sont » jeux d'enfans auprès de mon appartement : » j'entretiens bon feu pour épurer la place, » mais à la longue l'oiseau se dessèche, ce qui » pourra m'arriver avant l'expiration de mon » congé. »

Le commandant du fort, brave homme d'ailleurs, faisait exécuter ses ordres avec une rigidité militaire, souvent incommode pour le prisonnier. Il avait, entre autres manies, l'ha-

bitude d'amener, toutes les fois que ce dernier faisait sa barbe, deux soldats, qui ne sortaient que lorsqu'il était rasé. « Eh, mon cher com» mandant, lui dit-il un jour, vos précautions » ne seraient rien sans mes principes : si je » méditais un suicide, n'aurais-je pas vingt » moyens pour un? Mais soyez tranquille, je » n'attenterai pas à ma vie. »

Après la Restauration, la famille de ce commandant eut besoin de M. de Rivière; elle jugea assez bien de sa générosité pour penser qu'elle pouvait demander son appui, et il ne lui fut pas refusé.

Le duc Mathieu de Montmorency fut le visiter en se rendant en Suisse. Il pleura d'attendrissement en voyant son ami dans un lieu si malsain, et courant des risques pour sa vie. Revenu à Paris, il demanda qu'il fût logé dans la citadelle, on le lui fit espérer, on exigea même sa caution et celle de cinq autres personnes, mais le prisonnier ne quitta pas son cachot (1). Un mois après, tous ses compa-

(1) Voici les noms des personnes qui le cautionnèrent

gnons d'infortune parvinrent à s'évader. Le commandant trouvant, le lendemain, M. de Rivière seul dans la prison, fut très-étonné de l'y voir encore, et lui en témoigna sa surprise; celui-ci répondit avec cette simplicité noble, véritable dignité du malheur : « Mes ca-» marades m'ont fait part de leur projet, je » mourais d'envie de les suivre, mais cela était » impossible ; des amis m'ont cautionné à Pa-» ris; leur parole vaut la mienne; j'ai dû la » tenir, et je suis resté (1). »

---

auprès du gouvernement : le duc Mathieu de Montmorency, le duc de Fitz-James, le duc de Cereste, le prince de Léon, le comte de Saint-Aulaire, et le comte de La Ferté-Meun, frère de madame la duchesse de Rivière.

(1) Pendant qu'il donnait une si noble preuve de son respect pour la parole de ses amis, on supposait, dans le dessein de lui nuire, qu'il avait tenu une conduite absolument opposée, et on imprimait dans le Journal d'Yverdun (Suisse) la note suivante, sous la date du 29 janvier 1805 :

« Cette nuit, le marquis de Rivière, détenu au fort de

Quelle que fût la force morale dont M. de Rivière était doué, il aurait pu la voir diminuer par l'usage trop fréquent qu'il était obligé d'en faire; mais une révolution salutaire s'opéra dans ses idées, lui fournit, pour ainsi dire, un supplément de courage, ou plutôt retrempa son âme tout entière, et lui donna une nouvelle énergie. Les circonstances qui amenèrent ce changement méritent d'être rapportées. Un jour, qu'il éprouvait un ennui profond, il fit demander au commandant s'il ne pourrait pas lui prêter quelques livres; celui-ci ne voyant aucun inconvénient à le satisfaire, lui envoya trois volumes de Buffon et un volume de psaumes : l'Histoire naturelle lui parut devoir offrir à son esprit fatigué plus de distractions, et il la lut avec un extrême intérêt. Il jeta ensuite les yeux sur les œuvres du roi prophète, il lut un psaume, puis deux, puis trois, il passa

---

» Joux, s'est évadé ainsi que son geolier; on est à sa » poursuite, et on a déjà visité scrupuleusement tous les » lieux publics. On attribue l'évasion du prisonnier à » l'adresse de madame sa sœur. »

toute la nuit à lire le volume entier : il lui était impossible de s'en détacher ; l'impression profonde que cet ouvrage fit sur lui acheva d'ouvrir son âme aux sentimens religieux. Il raconte lui-même ces détails dans une lettre touchante qu'il écrivait au prince Jules de Polignac, et qui se termine ainsi : « Oui, mon ami, cette » lecture m'a enchanté, ravi, métamorphosé; » je ne connais pas encore ma religion, mais » j'aime mon Dieu. »

Labruyère, reconnaissant du souvenir de son maître, qui avait témoigné le désir de le voir, et cédant aux sentimens dévoués qui l'entraînaient vers lui, demanda une permission pour se rendre à Joux, on lui signifia un ordre d'exil, et M. de Rivière, désespéré, écrivit au bon ménage la lettre suivante :

Fort de Joux, 12 septembre 1804.

« Voilà donc cette triste vérité expliquée, » mes bons amis ; vos lettres m'avaient bien in- » quiété, mais jusqu'à ce que l'ange m'en eût » donné l'explication, je n'avais soupçonné que

» des petits tourmens intérieurs, et n'avais pu » imaginer qu'on fût venu vous rechercher, » après tout le temps qui s'était passé. Soignez- » vous bien, faites au moins un petit établisse- » ment commode; vous trouverez, je l'espère, » des gens qui, en partageant vos peines, les » adouciront; tous ceux qui s'occuperont de » vous ont droit pour toujours à ma recon- » naissance, et je les en remercie d'avance. » C'est encore moi qui suis cause de ce dernier » malheur; car s'il n'avait pas demandé à ve- » nir me voir, on ne lui eût rien dit. Qu'il » se tienne bien tranquille à présent, il faut » attendre des momens plus heureux; vous » ne méritiez pas toutes ces traverses; c'est » d'autant plus moi qui vous les attire, que je » dois être frappé dans tout ce qui m'est le » plus cher.

» Adieu! adieu! votre ami pour la vie.

» Charles de Rivière. »

Labruyère et sa femme avaient obtenu que Bourges fût le lieu fixé pour leur exil. Ces braves gens poussèrent la délicatesse jusqu'à

donner à M. de Rivière l'assurance qu'ils n'avaient point été exilés pour avoir demandé à se rendre près de lui ; ils lui firent croire que la décision prise à leur égard était l'effet d'une mesure générale. M. de Rivière, enchanté, leur écrivit la lettre suivante.

Fort de Joux, le 29 septembre 1804.

« J'ai reçu votre lettre, mes bons amis, et » je vois avec plaisir que vous êtes l'un et l'au- » tre plus tranquilles. J'avais été fort tourmenté » de la crainte que ce ne fût la demande de » venir me voir qui eût décidé votre exil, et » cette mesure étant générale, je puis espérer » en ce moment que c'est un mal entendu et » que ce ne sera pas long. Ma sœur, qui vient » d'être assez malade, à ce qu'on m'a dit, me » parle de vous avec le plus grand intérêt, bien » sûre que votre position, mes bons amis, m'oc- » cupe beaucoup plus que la mienne. Mes » petites nièces vous ont offert *Belair* (1), c'est

(1) Propriété de M. de Rivière, située très-près de Bourges.

» le séjour de mon enfance, et je serai bien aise » si vous y trouvez le calme. Parens et amis, » qui s'intéressent à moi, savent tous très-bien » que le service auquel j'attache le prix le plus » doux, est celui qu'ils rendront au bon mé- » nage. Vous m'avez inquiété parce que vous » vouliez me cacher vos peines, je m'en suis » douté, et dans le doute, je me suis attribué » tous vos maux. Ce n'est pas à moi à vous par- » donner, mais bien à vous remercier de » m'aimer de même; je dois être on ne saurait » plus reconnaissant de ce que toutes vos souf- » frances n'altèrent pas votre amitié à l'un et » à l'autre; c'est une bien véritable douceur » dans ma captivité, dont nous ne pouvons en- » visager le terme, mais qui, cependant, en » aura un, j'espère.

» Je vous remercie tous les deux de vous oc- » cuper de votre santé: si vous ne le faisiez » pas pour vous, faites-le pour un bien véritable » ami.

» CHARLES. »

P. S. « Si j'étais dans la prison de Bourges,

» au moins nous nous verrions, si nous ne » nous parlions pas. »

N'est-ce pas là le langage de l'ami le plus tendre, et la reconnaissance, en s'échappant de son âme, ne semble-t-elle pas avoir rapproché les rangs?

Enfin il apprend que le bon ménage est libre, et il exprime sa joie dans la lettre suivante.

Fort de Joux, 11 janvier 1805.

« Je suis bien heureux, mes bons amis, et » je commence par vous embrasser l'un et l'au- » tre de tout mon cœur. Ma sœur vous a vus, » plus de doute, vous êtes chez vous; nos vœux, » nos prières sont exaucés, c'est bien com- » mencer l'année. La lettre de ma sœur n'a » mis que cinq jours; les bonnes nouvelles ar- » rivent aussi quelquefois promptement; soi- » gnez-vous bien, à présent: le voyage a dû » vous fatiguer, vous vous êtes tourmentés » dans votre exil, pour moi et pour vous; » je ne suis plus malheureux puisque je vous » sais de retour. Ma santé est bonne, je ne

» m'ennuie pas, et l'hiver est si froid que je ne » me sens point pressé de sortir de ma niche; » ne pensez donc, mes amis, qu'à bien vous » rétablir du temps de votre exil, c'est la » plus grande marque d'amitié que vous pour- » rez me donner. Depuis long-temps, vous ne » m'avez point écrit : si cela a le moindre pe- » tit inconvénient ne m'écrivez pas, mais faites- » moi donner de vos nouvelles par ma sœur. » Adieu, chers et bons amis, je vous embrasse » encore, et puis vous assurer, comme tou- » jours, de ma bien véritable amitié; il m'est » doux de lui devoir les bons momens qui se » sont écoulés depuis vingt-quatre heures.

» CHARLES. »

A cette époque un événement affreux vint ajouter au malheur de sa famille. L'aînée de ses jeunes nièces (1), que mademoiselle de

(1) Mademoiselle Zoé Duchesneau : mademoiselle Fanny Duchesneau, sa sœur cadette, a épousé M. le comte de Poix, officier supérieur des Gardes-du-Corps.

Riffardeau avait conduite à une revue du Carrousel, pour obtenir qu'il sortît de prison, éprouva un tel saisissement qu'elle rentra chez elle avec la fièvre, et mourut quelques jours après. Cette jeune personne, si intéressante et si dévouée, s'occupait bien plus de son oncle que de sa maladie, et elle s'écria en mourant : *Au moins si ma mort avait pu lui valoir sa liberté !* On cacha la cause de ce fatal événement à M. de Rivière, et l'on fit bien, car cette âme héroïque, contre laquelle venaient s'émousser tous les traits de sa propre infortune, était bientôt découragée par le malheur de ses parens ou de ses amis, surtout quand il pouvait l'attribuer à leur amitié pour lui.

La fidélité scrupuleuse qu'il avait mise à remplir les engagemens pris en son nom, aurait dû lui valoir son entière liberté ; il n'en fut pas ainsi, et ses amis eurent de la peine à obtenir qu'il serait transféré à Strasbourg ; il partit au mois de février 1805 pour sa nouvelle destination. Il avait encore bien des revers à essuyer, bien des obstacles à vaincre, mais, comme il le dit lui-même, il s'était donné pour

la lutte longue et cruelle qu'il avait à soutenir, le meilleur et le plus puissant des alliés, son Dieu, qui devait l'aider à souffrir pour son Roi.

CHAPITRE VIII.

Arrivée à Strasbourg. — Les malfaiteurs. — Réflexions pénibles. — Consolations religieuses. — Liaison avec le général Claparède. — Lettres à M. Billecocq. — Espérances trompées. — Fausse position. — Nobles sentimens. — Fidélité à la parole donnée. — Nouvelle lettre à M. Billecocq. — Réflexions judicieuses. — Mariage de Napoléon. — Sortie de prison.

M. de Rivière, fort bien traité pendant le voyage de Joux à Strasbourg, le fut très-mal à son arrivée dans cette ville. Il fut logé, toute une semaine, auprès des malfaiteurs condamnés au boulet; il occupait une de leurs chambres; heureusement M. Sauveton, commandant de la citadelle, vint le voir, et lui fit donner un logement auprès du sien; il écrivit même à Paris, pour obtenir quelque adoucissement aux ordres qu'il avait reçus. On lui répondit que « tout ce qu'il ferait serait sur sa » propre responsabilité, sans admission d'ex-

» cuse d'aucune espèce. » Il se contenta de montrer cette réponse au prisonnier, en lui disant qu'il était père de famille, et qu'il n'avait que sa place pour vivre. Cette déclaration était pour M. de Rivière un lien plus fort que tous les verroux; aussi le commandant se livra-t-il sans crainte à ses bons mouvemens envers son prisonnier, qui n'eut jamais qu'à se louer de sa conduite et de ses égards.

Il fait lui-même, dans plusieurs lettres, la description de la vie qu'il menait; il s'en fallait de beaucoup qu'elle fût heureuse. Livré sans cesse à ses réflexions, qui, malgré tout son courage, ne pouvaient pas être gaies, il demandait à la Religion, la nouvelle amie de son malheur, les forces dont il avait besoin pour le supporter. Sa prière habituelle me paraît un chef-d'œuvre de noblesse et de simplicité:

« Mon Dieu, disait-il, vous élevez, vous » abaissez, quand il vous plaît, et toujours » selon les lois de votre sagesse. Je vous re- » mercie de mes disgrâces, je vous remercie » de vos faveurs; ce sont également des bien- » faits. Que je n'en use que pour votre gloire,

» Seigneur, et, par pitié, rendez-moi les revers, » si jamais je vous oublie dans la prospérité. »

C'est à cette époque qu'il fit connaissance avec le général Claparède, qui est devenu et resté son ami, et qui lui a donné, dans le malheur comme dans la prospérité, des preuves du plus sincère attachement (1).

Le prisonnier crut un moment qu'il obtiendrait sa liberté, il fait part de ses espérances à son défenseur.

Strasbourg, 31 novembre 1807.

« La lettre pleine d'amitié que vous m'écri- » vez, m'a fait grand plaisir; vous parlez en » maître, du bonheur à venir, et vous me faites » regretter de n'en avoir pas causé avec vous » quand j'étais sur la route, et qu'avec esprit » et intérêt vous vous efforciez de me retenir » ici-bas. C'est une grâce que le meilleur des » alliés m'a faite, de rester pour apprendre à » le servir, et pour me faire connaître le plai-

(1) M. de Rivière a laissé, comme souvenir, au général Claparède, sa plaque et son grand cordon de l'Ordre de Saint-Louis, et à M. de Saint-Aulaire, sa croix d'officier de la Légion-d'Honneur.

» sir et le calme qu'on éprouve en le servant.

» La paix doit nous rendre la liberté et la » possibilité d'aller faire nos affaires; je ne » doute pas qu'il ne soit facile ensuite de ve- » nir vivre dans sa patrie, et témoigner à ses » amis sa reconnaissance pour leur touchant » intérêt. — L'article 10 du traité de paix » assurant que les individus polonais ou au- » tres ne seront pas recherchés pour leurs » opinions passées, doit augmenter notre sé- » curité, et peut à juste titre nous remplir » d'espérances fondées. — Ma sœur va aller à » Paris, elle aura le plaisir de vous voir, mon » cher conseil, je vous prie donc de nouveau » de me donner la marque d'amitié de l'aider, » s'il y a quelque demande à faire *pure et simple* » *pour ma sortie*, et ma permission d'obtenir » tout de suite un passeport pour l'Allemagne » ou la Russie.

» On peut faire remarquer que je suis détenu » depuis trois ans et cinq mois, dont neuf mois » dans les caves de Joux, ce qui peut bien » compter année double. Recevez de nouveau » l'assurance de mon attachement; écrivez-moi, » en ami, de bonnes lettres fortifiantes, sur les

» grandes vérités qui devraient à chaque mi-
» nute nous occuper, et croyez pour la vie à
» ma bien sincère reconnaissance.

» CHARLES. »

Les espérances, qu'il croyait fondées, s'évanouirent promptement, et il annonce à son défenseur les inquiétudes que lui cause une décision récente.

4 mai 1808.

« Mon très-bon et très-aimable conseil, voilà
» encore une nouvelle décision dont la perspec-
» tive n'est pas riante. J'en ai écrit à notre bon
» ami Math... Le journal du soir du 27 vous
» fera connaître ce décret du 10 mars qui nous
» concerne et qui nous assure un lieu de re-
» traite en attendant la déportation. Ma parole,
» qu'on avait reçue et qu'on a autorisé à rece-
» voir, dont je n'ai nullement abusé, me
» trouvant cependant à l'extrême frontière,
» le départ des prisonniers de J... dont j'aurais
» pu faire partie, ma santé qui a souffert de

» l'établissement de Joux, la franchise dans » mes réponses, et ma conduite depuis ma » captivité, toutes ces raisons ne m'obtien- » dront-elles pas de rester ici sur ma parole, » comme prisonnier de guerre jusqu'à la paix? » Mandez-moi, sur cela, je vous prie, vos ré- » flexions, et croyez, comme toujours, à l'at- » tachement sincère que je vous ai voué et » qui est bien dû aux marques d'intérêt et » d'amitié que vous m'avez données avec tant » de zèle.

» Tout à vous.

» CHARLES. »

Il se trouvait, à cette époque, dans la plus singulière et la plus fausse de toutes les positions. L'arrêté de commutation de peine portait positivement qu'il garderait la prison pendant quatre ans, et qu'ensuite il serait déporté. Le terme des quatre années approchait, et celui de sa captivité semblait s'éloigner. Cautionné, comme je l'ai dit plus haut, par quelques amis dévoués, il n'osait pas, par respect pour leur parole, chercher à s'évader, ce qu'il aurait

fait sans scrupule, puisqu'on n'exécutait pas les clauses de l'arrêté. Il se trouvait donc, en quelque sorte, écroué par ses meilleurs amis, et il désirait vivement qu'ils retirassent leur caution, pour lui laisser les moyens de recouvrer sa liberté. Il voulait en user pour aller demander au Roi et à Monsieur la permission de vivre en France. Il était agité de ces divers sentimens, lorsqu'il écrivit à ses amis la lettre suivante qui me paraît réunir toute la puissance de la logique la plus serrée à l'exaltation des sentimens les plus nobles.

mai 1808.

« Le gouvernement ne peut être étonné de » mon inquiétude; après avoir souffert long- » temps, j'ai dû un peu plus de liberté à la pa- » role que j'ai donnée (1); elle cessera d'avoir

(1) A cette époque, M. Sauveton, commandant de la citadelle de Strasbourg, fut remplacé par M. Martre, qui eut les mêmes égards que son prédécesseur pour le prisonnier.

Il eut aussi beaucoup à se louer pendant sa captivité, des excellens procédés de M. du Pain, secrétaire de

» de la valeur le 14 de juin : je rentrerai sous » les verroux, si je ne suis pas libre, et je sup- » plie ceux qui ont bien voulu me cautionner » de retirer leur parole, puisque je les préviens » que la mienne n'existera plus à cette époque. » Si je m'en allais, le gouvernement m'en fe- » rait un crime, en disant que j'ai dû ma liberté » momentanée à ceux qui ont bien voulu » signer pour moi, et s'ils ne retiraient pas » leurs signatures, je me trouverais écroué par » eux. Ce n'est pas leur projet ; je les prie de » recevoir l'assurance de toute ma reconnais- » sance.

» Voilà, mes bons amis, ce que vous pouvez » faire lire à M. de Montmorency et à M. Bil- » lecocq ; je le prierai de s'entendre avec mes » cautions pour retirer les paroles, car si cela » ne fait rien à M. de Montmorency et au prince » de Léon, cela peut faire aux autres. M. de » Saint-Aulaire (que je ne connais pas) et les » autres que je connais peu, pourraient être » inquiétés ; l'on dira : voilà le temps fini ;

---

l'Académie de Strasbourg, et des attentions soutenues de M. Machine, adjudant de la citadelle.

» notre parole est inutile à laisser, surtout le » prisonnier projetant de retirer la sienne; » vous connaissez ma première raison : l'af- » fection que je porte à l'absent (1); l'impos- » sibilité où je serais de jouir d'un sort tran- » quille et doux, quelqu'agréable qu'il fût » d'ailleurs, si je n'avais pas donné à ce premier » ami ce gage du sincère attachement que je lui » ai porté, même après ma mort, et la preuve » que mon cœur se refuse toujours à prendre » aucune espèce d'engagement, sans son assen- » timent. Vous savez de plus que j'ai dit à qui a » voulu l'entendre, que je désapprouvais ceux » qui étaient revenus sans leur aveu; j'ai res- » pecté la parole donnée à mes ennemis : com- » ment ne serais-je pas fidèle à la promesse que » mon opinion prononça, que mon cœur » dicta : *Si je ne meurs pas, je reviendrai près* » *de vous sans altérer la foi que je vous jure.* » Voilà mes derniers mots en le quittant; ne » vaut-il pas mieux souffrir que de changer?

» CH. DE R. »

---

(1) Monseigneur le comte d'Artois.

On répandit à cette époque (1808) le bruit que le gouvernement le ferait déporter à Cayenne ; le prisonnier, ne pouvant se persuader qu'on eût cette intention, écrivit la lettre suivante au ménage Labruyère.

« Mes bons amis, je ne puis croire qu'ayant » pu m'en aller à Joux, n'ayant depuis abusé » sur aucun point, au moment de la tranquillité générale, lorsqu'on n'a rien à craindre » surtout d'un homme loyal, il soit possible » d'être envoyé à Cayenne, ou autre lieu semblable, cela ne peut être ; mon opinion prononcée ne peut choquer ; je n'ai pas changé, » je n'ai pas varié, ce que je promettrai, on » peut y croire, mais je ne m'engagerai pas à » vivre libre dans mon pays, avant d'être » maître de disposer de moi, par les personnes à qui j'ai prouvé mon attachement » depuis longues années, et qui, m'ayant » éprouvé sur tous les points, doivent me retrouver le même, *avant, pendant, et après* » *l'échafaud* ; parlez de moi à Madame de Lév..., » à Math..., à M. Bil... Je suis bien aise qu'ils » voient comme moi sur les dernières craintes,

» je ne les ai pas beaucoup, mais dussé-je aller » à Cayenne, mon devoir me l'ordonne. Ne » vous tourmentez pas, bien bons amis; si le » bonheur, ou plutôt la bonne Providence ne » nous réunissait pas, nous nous verrions dans » une autre patrie, où les maux d'ici-bas » comptent.

» CHARLES. »

Les jours, les mois s'écoulaient sans que l'on songeât à le mettre en liberté, malgré le texte formel de l'arrêté de commutation; fatigué de cette injustice, il écrivit en ces termes à son défenseur.

25 mars 1809.

« Votre lettre m'a fait grand plaisir, *my dear* » *friend*; merci de vous être distrait un mo- » ment de vos occupations pour causer avec » le prisonnier. La santé n'est pas mauvaise, » mais pour qu'elle devînt parfaite, il faudrait » courir les champs. Il est dit dans la commu- » tation que la déportation sera effectuée dans » le délai de quatre années; les quatre années » une fois passées, la déportation ne devrait » plus avoir lieu. J'ai gardé prison à Joux; les

» prisonniers sont partis, je suis resté; ici, je » n'ai point abusé de la promenade dans la ci- » tadelle, d'aucune manière, je dois donc être » libre, si l'on est juste, mais libre entièrement, » j'entends de pouvoir aller où je voudrai; » si l'on en exceptait l'Angleterre, parce que » l'on est en guerre, au moins pourrais-je » aller en Russie, en Autriche, ou ailleurs; » presque partout je trouverai un état, un peu » de fortune et des amis; en France, mon par- » tage sera ou la prison, ou une surveillance » fâcheuse, il n'est donc pas étonnant, mon » ami, que je ne préférasse même à la rigueur, » une déportation, à une liberté limitée, sous » une inspection gênante pour moi, et obligé » de faire souvent des démarches pénibles.

» Je conviens avec vous que le Gouverne- » ment fait la loi, et que ce n'est pas à nous à la » lui dicter; mais la loi a été faite le 14 de juin, » quatre ans et quatre mois se seront écoulés en » prison tranquillement, c'est avoir donné la » preuve de sa résignation, et en même temps » de son respect pour ses sermens; les nouveaux » engagent beaucoup, mais ceux que j'avais » faits n'avaient pas moins de force; ceux qui

» les ont reçus, peuvent seuls les anéantir; la » religion et l'honneur sont bien d'accord sur ce » point.

» Je me résume donc, cher ami, à demander, » ou plutôt à désirer, après l'époque achevée, » la liberté entière, devant l'attendre de la » justice, et tout homme en place étant aussi » intéressé que moi à ce qu'un prononcé soit » exécuté. Si l'on ne veut donner liberté en- » tière, un royaume allié pour me retirer » jusqu'à la paix générale; si l'un et l'autre » sont refusés, la déportation, ou d'être regardé » comme étranger, assimilé aux prisonniers » de guerre jusqu'à la paix générale; respec- » tueux observateur de ma parole jusqu'à ce » jour, je pouvais espérer être mieux traité; j'ai » écrit à notre ami commun; il sait combien il » m'en coûte pour rester dans un pays où je » suis mort civilement, où je ne puis, par con- » séquent, faire aucun acte, où je ne puis con- » tracter des liens qui me seraient doux et » agréables à former, et que, sur tous les points, » mon existence est une vie de végétation; mais » il sait aussi, *dear friend*, que je suis résigné, que » celui qui est, a daigné me visiter, tout in-

» digne que j'en étais, et que le calme dont je » jouis dans ma retraite, je le lui dois : ces » consolations m'obligent à persévérer, car » manquer de reconnaissance serait être dou- » blement coupable.

» Je vous remercie de nouveau, cher ami, » je ne puis vous oublier jamais, et je vous » assure de mon véritable attachement.

» CHARLES. »

P. S. « On dit que Pierre Châtel sera habité » fin d'avril. »

« Je suis à la charge de mes parens et amis » depuis plus de quatre ans (et non du Gou- » vernement), il est juste aussi de tâcher de » s'acquitter. »

Au mois de mars 1810, le mariage de Napoléon, ayant offert au prince de Laval une circonstance favorable, il redoubla de zèle, et réussit enfin à obtenir la liberté de M. de Rivière. Le prisonnier annonce lui-même ce résultat à son défenseur.

« Enfin, Dieu soit loué et béni, mon ai-

» mable conseil ! grâce aux soins et au zèle de
» l'excellent Adrien, je suis libre. Le ministre
» duc d'Otrante mande à mon commandant
» que, par décret du 8 avril 1810, la liberté
» est rendue à Charles-François de Rivière,
» détenu. »

CHAPITRE IX.

Arrivée à Paris. — Témoignages de reconnaissance. — Propositions faites à M. de Rivière. — Noble refus. — Entérinement des lettres de grâce.—Admirable susceptibilité.—Audience du ministre. — Belle réponse du duc de Massa. — Logement chez M. de Laborde. — Séjour dans le Berry. — Le commencement de la fin.—Proclamation de Louis XVIII. —Promesses royales. —Un prince en France.—M. de Barbançois.—Arrivée de S. A. R. Mgr. le comte d'Artois.—Entrevue touchante de M. de Barbançois et du prince. — Religion du serment. — Proclamation de *Monsieur*. — Lettre à M. de Rivière. — Chute de Napoléon. — Retour de M. de Rivière. — Entrée aux Tuileries.

M. de Rivière partit pour Paris au mois de mai 1810, courut embrasser celui qui l'avait défendu avec tant de noblesse et sauvé avec tant de zèle, témoigna sa vive reconnaissance

aux amis qui avaient suivi du cœur ses longues infortunes (1), et n'oublia pas le plus ancien de tous, le fidèle Labruyère, qui lui avait offert si noblement une hospitalité périlleuse. Ce fut pour lui un bonheur de coucher dans la même chambre où l'on était venu l'arrêter.

De retour à Paris, il n'eut plus qu'une pensée, celle de rentrer dans l'exercice de ses droits civils, pour former une union qui était depuis long-temps l'objet de ses plus chers désirs. M. de Saint-Aulaire, qui lui avait donné, en 1804, de si grandes preuves d'attachement, se trouvait alors dans une posi-

(1) Au nombre des amis demeurés fidèles au malheur de M. de Rivière, on doit citer M. le marquis de Bartillat, qui lui offrit, pendant le procès de 1804, de nombreux témoignages de son attachement sincère. Lettres, démarches, communications, présence continuelle aux scènes de ce terrible drame, tel fut l'emploi de sa vie tant que durèrent les dangers de son ami. Il prêta très-noblement une somme assez importante à mademoiselle de Riffardeau, et donna à M. de Rivière des preuves d'un véritable dévouement : aussi ce dernier lui a-t-il conservé et prouvé son amitié jusqu'à la fin de sa vie.

tion différente; il avait pris des engagemens, mais il n'en fut pas moins empressé de servir un homme auquel il avait voué la plus tendre affection. M. de Rivière lui fit part de ses projets, ou plutôt de ses vœux, et M. de Saint-Aulaire lui promit de s'informer de la marche à suivre. Il prit, en effet, des renseignemens auprès d'une personne qui jouissait de toute la confiance du maître, et il dit, quelques jours après, à M. de Rivière : « Vous reconnaîtrez » facilement que ce n'est pas en mon nom que » je vous parlerai; mais je vais vous rendre » avec fidélité ce que m'a dit sur votre posi- » tion quelqu'un de très-bien instruit. — Tant » que celui qui vous intéresse restera étranger » à tout ce qui se passe en France, il paraîtra » suspect au gouvernement, et le gouverne- » ment ne protège pas ceux qu'il soupçonne. » Il faudrait donc que votre ami s'attachât fran- » chement à l'ordre de choses actuel, et vous » pouvez lui dire qu'il serait comblé. »

M. de Rivière écouta cette allocution sans proférer un mot, et sans paraître irrité, ni troublé; puis, se tournant doucement vers M. de St.-Aulaire : « Mon ami, lui dit-il, les

» offres qu'on vous a chargé de me faire ne » sont pas nouvelles; on m'a tenu le même » langage dans ma prison en 1804 après ma » commutation de peine. Alors j'ai répondu » non, et j'ai déduit mes motifs. Avec vous, je » me dispense d'entrer en explication, mais je » dis encore non, et je dirais non dans vingt » ans, si dans vingt ans l'on me faisait la même » proposition. »

M. de St.-Aulaire communiqua aux autorités ce refus si net et si positif; on renonça à toute tentative, et l'on consentit à entériner les lettres de grâce.

Ici se présentait une nouvelle difficulté qui pouvait avoir les suites les plus graves. Lorsque l'avocat-général fait comparaître des condamnés pour leur annoncer une commutation de peine, il laisse quelquefois entendre des paroles dont la sévérité peut avoir quelque chose de trop rude pour une âme délicate : M. de Rivière fit part à M. de Saint-Aulaire de ses inquiétudes, et le pria d'obtenir pour lui une audience de M. le duc de Massa, grand juge et ministre de la justice; elle fut accordée le jour même. Quand il

fut en sa présence, il lui dit sans une trop forte émotion et avec la plus grande douceur: « Monsieur, une cérémonie très-pénible doit » avoir lieu incessamment, pour l'entérinement » des lettres de grâce; je ne serai certainement » pas dans l'attitude d'un triomphateur, mais » je dois vous avertir d'une résolution inva- » riable que j'ai prise. Si l'avocat-général se » permet quelques sorties offensantes, (je ne » dis pas contre moi, car s'il blâme ma con- » duite, ma réponse sera dans ma conscience), » mais s'il profère quelques termes outrageans » pour les princes que j'ai servis, je prendrai » la parole à l'instant même, et je repousserai » publiquement ces attaques. Tant que j'exis- » terai, je ne souffrirai pas qu'on les insulte » en ma présence. On recommencera, si l'on » veut, mon procès, et l'on reprendra la vie » que j'avais acceptée. Je n'en veux pas à ce » prix. »

Ces paroles si fières et si généreuses furent prononcées avec un calme inexprimable, car c'était un des traits du caractère de M. de Rivière. Ses formes étaient aussi douces que ses pensées étaient nobles. La résolution d'une

âme incapable de plier, s'annonçait par les termes les plus polis ; chez lui l'énergie ne faisait rien perdre à la grâce.

La réponse du duc de Massa fut, on doit s'empresser d'en convenir, celle d'un honnête homme, et d'un véritable magistrat. « Monsieur, dit-il à M. de Rivière, je sens, » soyez-en sûr, tout ce qu'il y a de noble et » de délicat, dans le désir que vous m'avez ex- » primé. Pour vous prouver que je vous com- » prends, je vous promets d'exiger communi- » cation du discours que l'on doit vous adresser, » et je n'y laisserai que ce que je croirais pou- » voir entendre, si j'étais dans la même posi- » tion que vous. »

Cette promesse fut réalisée ; le discours ne contenait pas un mot dont la susceptibilité la plus ombrageuse pût se formaliser.

En sortant de l'audience, M. de Rivière recouvra ses droits civils, et, bientôt après, il épousa une femme supérieure, dont le caractère était digne du sien. Il partit avec elle pour le Nivernais et ensuite pour le Berry, résidence qu'on lui avait indiquée ; il passa ainsi plu-

sieurs années dans un calme parfait (1). Il obtenait quelquefois la permission de se rendre à Paris pour ses affaires personnelles (2); M. de Sémonville, commissaire extraordinaire du gouvernement, sous la surveillance duquel il était placé, avait conçu la plus haute estime pour son noble caractère, et lui avait inspiré, par ses bons procédés, une très-grande confiance; aussi l'instruisait-il de toutes ses démarches; il ne prenait, comme il s'y était engagé lui-même, aucune part active aux affaires publiques. Il est très-vrai qu'au mois de février 1814, à cette époque qu'un homme d'esprit appelait *le commencement de la fin*, plusieurs de ses amis, entre autres, le duc Mathieu

---

(1) M. de Rivière ne put aller, comme il le désirait, demander lui-même au roi la permission de rester en France, mais il y fut pleinement autorisé.

(2) Il demeurait toujours chez M. de Laborde qui, dans la nouvelle position où l'avait mis son titre de fonctionnaire du gouvernement impérial, n'en conservait pas moins, pour M. de Rivière, le même zèle et le même cœur.

de Montmorency, le Marquis de Montmorency, M. de Bartillat, M. de Barbançois, etc., venaient souvent le voir à Bourges et lui faisaient entrevoir un meilleur avenir; manquait-il à sa parole en les écoutant? Avait-il promis de ne pas espérer? Il avait, au contraire, bien plus de mérite à rester immobile lorsque tout s'agitait autour de lui. Pour avoir une idée des efforts qu'il était obligé de faire sur lui-même, il faut se reporter aux événemens de cette mémorable époque. Dès le 15 février 1814, on avait répandu, dans plusieurs provinces de France, et entre autres dans le Berry, la proclamation suivante, qui n'a pas été connue à Paris, et que mes lecteurs seront charmés de trouver ici; ils y reconnaîtront les accens du père de famille :

Louis XVIII aux Français.

« Le moment est enfin arrivé où la divine » Providence semble prête à briser l'instrument

» de sa colère ! La France, pour ne pas aggra-
» ver ses maux, va renverser un pouvoir odieux
» que ne protègent plus les prestiges de la vic-
» toire? Quelles privations ou quelles craintes
» pourraient aujourd'hui l'empêcher de se jeter
» dans les bras de son roi, et de reconnaître,
» dans le rétablissement de sa légitime autorité,
» le seul gage de l'union, de la paix et du bon-
» heur que ses promesses ont tant de fois ga-
» rantis à ses sujets opprimés ?

» Ne voulant, ne pouvant tenir que de leurs
» efforts le trône que ses droits et leur amour
» peuvent seuls affermir, quels vœux seraient
» contraires à ceux qu'il ne cesse de former ?
» quels doutes pourrait-on élever sur ses inten-
» tions paternelles?

» Le roi a dit dans sa déclaration précé-
» dente, et il réitère l'assurance, que les corps
» administratifs et judiciaires seront maintenus
» dans la plénitude de leurs attributions, qu'il
» conservera les places à ceux qui en seront
» pourvus et qui lui prêteront serment de fidé-
» lité ; que les tribunaux, dépositaires des lois,
» s'interdiront toutes poursuites relatives à ces

» temps malheureux, dont son retour aura » scellé pour jamais l'oubli; qu'enfin le nouveau » Code, qui ne renferme, en grande partie, » que les anciennes ordonnances et coutumes » du royaume, restera en vigueur, si l'on en » excepte les dispositions contraires aux dogmes » religieux assujettis depuis long-temps, ainsi » que la liberté du peuple, aux caprices d'un » oppresseur.

» Le Sénat, où siégent des hommes que leurs » talens distinguent à si juste titre, et que tant » de services peuvent illustrer aux yeux de la » France et de la postérité, ce corps dont l'uti- » lité et l'importance ne seront bien reconnus » qu'après la restauration, peut-il manquer d'ap- » percevoir la destinée glorieuse qui l'appelle » à être le premier instrument du grand bien- » fait qui deviendra la plus solide, comme la » plus honorable garantie de son existence et » de ses prérogatives?

» A l'égard des propriétés, le roi, qui a déjà » annoncé l'intention d'employer les moyens » les plus propres à concilier les droits et les » intérêts de tous, remarque avec plaisir que

» de nombreuses transactions entre les anciens » et les nouveaux propriétaires rendent ce soin » presque superflu : il s'engage maintenant à » interdire aux tribunaux toutes procédures » contraires auxdites transactions, à encou- » rager les arrangemens volontaires, et à don- » ner lui-même, ainsi que sa famille, l'exemple » de tous les sacrifices qui pourront contribuer » au repos de la France et à l'union sincère des » Français.

» Le roi a garanti à l'armée la conservation » des grades, emplois, solde et appointemens » dont elle jouit à présent; il promet aussi aux » généraux, officiers et soldats qui se signale- » ront en faveur de sa cause, inséparable des » intérêts du peuple Français, des récompenses » et des distinctions honorables.

» Telles ont toujours été, telles sont encore » les intentions du roi. Son rétablissement sur le » trône de ses ancêtres ne sera, pour la France, » que l'heureuse transition des calamités d'une » guerre que perpétue la tyrannie aux bienfaits » d'une paix solide, dont les puissances étran-

» gères ne peuvent trouver la garantie que dans » la parole du souverain légitime.

» *Signé*, LOUIS. »

Hartwell, 1^er^ février 1814.

A peine cette proclamation est-elle connue à Bourges, qu'une nouvelle se répand, d'abord comme un bruit vague, ensuite comme une réalité. « Un prince est en France! un prince » est à Dijon ! » Le marquis de Barbançois (1),

(1) Aujourd'hui sous-gouverneur de Monseigneur le duc de Bordeaux; le marquis de Chabannes et M. Eugène de Chabannes son fils, M. Berthier de Bizy, et M. de Lichy, partirent tous quatre avec M. de Barbançois; lorsqu'ils eurent la certitude, à Dijon, que Monsieur était en France, M. de Lichy revint en Berry pour annoncer l'arrivée du prince. M. de Chabannes se rendit à Paris pour en donner avis au duc de Fitz-James, l'un des chefs royalistes. M. de Barbançois, M. de Chabannes père, et M. de Bizy, arrivèrent tous trois ensemble à Vezoul. A la même époque, le comte de Lancosme et son frère, le comte de Poix et son frère,

ami intime de M. de Rivière, accourt chez lui. « — Je veux partir, lui dit-il, rien ne m'arrête. » — Eh bien ! pars, lui répond tristement son » ami, et reviens m'annoncer ce que tu auras » vu. » M. de Barbançois se met en route le 20 février ; après bien des obstacles qu'il serait trop long de raconter, il arrive le 27 à Vesoul. Quelle est sa joie, quelle est son ivresse ! Il y trouve *un Français de plus ;* le frère du Roi, un fils de France, Monsieur, était arrivé la veille. Il s'informe de sa demeure : on lui indique une mauvaise auberge ; mais cette auberge était en France ; le Prince la trouvait plus belle que tous les palais d'Allemagne et

---

le comte de Bonneval, M. Roland d'Arbousse, le comte de Maccarty, le chevalier du Tronçay, le comte et le vicomte de La Porte, M. de La Verdine, M. Descolombiers, le prince de La Trémoïlle, et le comte de Montsaulnin, aujourd'hui membre de la Chambre des Députés, tous propriétaires dans le Berry, le Nivernais ou sur les bords de la Loire, concertaient leurs efforts et disposaient toutes choses pour préparer le triomphe de la cause royale : le comte de Choulot, aujourd'hui capitaine des Chasses de Monseigneur le duc de Bourbon, arbora, le premier, le drapeau blanc sur la tour de Bourges.

d'Italie, puisqu'il pouvait se dire comme Henri IV : « *C'est ici que mon heur a pris com-* » *mencement.* » Monsieur était entouré de quelques serviteurs fidèles (1), il fut ravi d'en voir un de plus. Sa position était encore bien précaire ; le général autrichien le traitait avec une politesse froide et réservée, et l'on conçoit cette indécision : les alliés négociaient à Châtillon.

M. de Barbançois prit les ordres de S. A. R.

« —Je ne sais pas encore bien ce que je ferai, » lui répondit le prince ; mais nous sommes » résolus à jouer une partie décisive. Mon fils » aîné doit entrer par Bordeaux ; le duc de » Berry, par la Normandie; le Roi, dès que les » événemens le permettront ; quant à moi, » je suis en France, et je n'en sortirai pas. »

Des larmes roulaient dans les yeux du Prince,

(1) Le comte François d'Escars, son capitaine des Gardes ; M. l'abbé de Latil, son aumônier, aujourd'hui cardinal archevêque de Rheims, et MM. de Trogoff, de La Salle, Melchior de Polignac et de Wall, ses aides-de-camp.

et sa voix avait cet accent que nous lui connaissons, et qui va de son cœur au nôtre.

M. de Barbançois partit deux jours après de Vesoul; Monsieur le chargea de répandre la proclamation suivante :

Nous CHARLES-PHILIPPE de France, fils de France, MONSIEUR, comte d'ARTOIS, frère du Roi, lieutenant-général du royaume, etc., à tous les Français salut :

« FRANÇAIS,

» Le jour de votre délivrance approche; le » frère de votre roi est arrivé parmi vous. » C'est au milieu de la France qu'il vient re- » lever l'antique bannière des lys, et vous an- » noncer le retour du bonheur et de la paix, » sous un règne protecteur des lois et de la » liberté publique.

» Qu'à la voix de votre souverain, de votre » père, vos malheurs soient effacés par l'es- » pérance, vos erreurs par l'oubli, vos dissen- » sions par l'union touchante dont il veut être » le gage.

» Les promesses qu'il vous a faites et qu'il » vous renouvelle solennellement aujourd'hui, » il brûle de les accomplir, et de signaler » par son amour et ses bienfaits, le moment » fortuné qui, en lui ramenant ses sujets, va » le rendre à ses enfans. »

Vive le Roi !

M. de Barbançois fut aussi chargé par le prince, d'une lettre pour M. de Rivière ; au moment où ce dernier reçut cette marque de souvenir, il éprouva une joie qui tenait de la folie. « Eh ! quoi, disait-il, il y a dix ans que » je n'ai lu une seule ligne de lui ! oh, oui, » c'est bien son écriture; » et il riait, et il pressait la lettre contre son cœur, et il ne pouvait la lire parce qu'il pleurait. C'est dans cet accès de délire qu'il va trouver M. de Sémonville; il lui parle de la lettre qu'il a reçue, et il ajoute avec la plus vive émotion : « Il est en France ! » il faut que je le voie; je n'y résiste pas. Je » pars. » Il s'échappe, sans attendre la réponse de M. de Sémonville, mais on va voir à quel degré il portait ce sentiment exquis de l'hon-

neur français, et quel sacrifice il eut le courage de lui faire : il était déjà à trente lieues de Bourges, quand il reçut de M. de Sémonville le billet suivant :

« Je vous prie instamment de ne pas conti-» nuer votre route. »

A l'instant même, sans hésiter, M. de Rivière reprend le chemin de Bourges, et dix heures après il était dans sa demeure habituelle. Quand on connaît son dévouement passionné pour Monsieur, on trouve cette résignation admirable.

Il resta un mois, un mois tout entier dans cette situation pénible ; il n'était soutenu que par l'espérance; enfin elle se change en réalité; celui qui faisait les destinées du monde, voit les siennes s'accomplir ; un trône de dix ans s'écroule; une monarchie de quatorze cents ans se relève; les alliés entrent dans Paris; le sénat prononce la déchéance (1), Napoléon la répète à Fontai-

(1) L'acte de déchéance avait été amené et préparé par la journée du 31 mars 1814, que l'on peut appeler journée historique, puisqu'elle décida véritablement le

nebleau; M. de Rivière, dégagé de sa promesse, court au devant du prince qu'il a toujours si tendrement aimé; il le rejoint à Livry, l'ac-

---

retour des Bourbons; on prétend que l'ordre de quitter Paris fut donné à la princesse Marie-Louise par Napoléon lui-même : il aurait commis alors la plus grande faute possible dans l'intérêt de sa dynastie; les alliés trouvèrent la capitale sans gouvernement établi; les amis du Roi profitèrent avec chaleur et habileté de cette circonstance heureuse pour agir auprès de l'empereur Alexandre, et lui demander avec instance le rétablissement de la monarchie légitime. M. le duc de Fitz-James et M. le vicomte de La Rochefoucauld se mirent à la tête de ce mouvement royaliste; ils trouvèrent d'actifs coopérateurs dans quelques-uns de leurs amis, tels que M. le duc de Luxembourg, MM. de Crussol, de Sémallé, de Vauvineux, etc., etc. Plusieurs hommes de lettres s'associèrent à leurs efforts : MM. Michaud et Morin furent chargés de la direction des journaux; d'autres cherchèrent à exciter l'enthousiasme du peuple; parmi ces derniers, on distingua M. Valery, aujourd'hui administrateur des Bibliothèques de la Couronne, qui haranguait la multitude avec la plus grande véhémence. Aussitôt que l'acte de déchéance fut publié, M. le vicomte de la Rochefoucauld se rendit en toute hâte à Nancy pour le porter à S. A. R. Monsieur, qui se trouvait alors dans cette ville.

compagne à Notre-Dame, et rentre avec lui dans ce château qu'il n'aurait jamais cru habiter un jour. Qui pourrait peindre cette première entrevue du prince et de son serviteur, de son ami ? Monsieur connaissait tous les périls que M. de Rivière avait bravés, tous les malheurs qu'il avait essuyés pour sa cause; aussi l'on assure qu'il versait des larmes de joie et qu'il l'embrassa plusieurs fois avec effusion..... Les Bourbons ont toujours su récompenser !

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

M. de Rivière, ambassadeur à Constantinople. — Départ pour sa destination. — Arrivée de Bonaparte à Cannes. — M. de Rivière, commissaire extraordinaire dans le Midi. — Préparatifs de défense. — Trait de caractère. — Madame Bertrand. — Départ pour Barcelone. — Arrivée de Monseigneur le duc d'Angoulême dans cette ville. — Voyage du prince à Madrid. — Ordre donné à M. de Rivière de se rendre à Naples. — Rencontre singulière. — Le vaisseau de Ferdinand VII salué par le vaisseau de madame Murat. — Bataille de Waterloo. — Seconde chute de Napoléon.

Dès le commencement de la restauration, M. de Rivière profita du crédit qu'il n'avait pas plus cherché que la renommée et qui était venu le trouver comme elle, pour indiquer du bien à faire, des blessures à guérir, des services à

récompenser. Il redevint, pour S. A. R. Monsieur, lieutenant général du royaume, ce qu'il était déjà en 1796, à l'Isle-Dieu, son aide-de-camp. Toujours occupé des autres, jamais il ne songeait à lui, mais les succès qu'il avait obtenus dans les négociations dont l'avait chargé le roi pendant son exil, firent penser à Louis XVIII, qu'il parcourrait, d'une manière brillante, la carrière des ambassades : il fut nommé à celle de Constantinople (1).

Parti de Paris le 15 février 1815, il s'arrêta à Moulins, Lyon et Avignon, et n'arriva à Marseille que le 28 : le lendemain, 1^er^ mars, Napoléon débarquait à Cannes; le bruit de cet évènement prodigieux se répandit avec la rapidité de la foudre ; M. de Rivière comprit dès lors toute l'étendue de ses nouveaux devoirs et ne songea plus qu'à les remplir. Nommé commissaire extraordinaire dans le Midi, il

(1) L'ambassade était ainsi composée : M. Froc de La Boulaye, conseiller-d'état, M. de Montigny, et M. le comte de Beaurepaire, secrétaires d'ambassade ; M. le comte de Maupas, aide-de-camp de M. le marquis de Rivière ; et M. le chevalier de Vizien, son secrétaire intime.

déploya une activité qui ne se ralentit pas un instant, et si une entreprise qui semblait tenir de la folie, n'a pas été arrêtée dans son principe, c'est l'inexorable histoire qui résoudra un problème que je me contente de livrer à la sagacité de mes lecteurs (1).

Après s'être rendu dans le département de la Drôme pour prendre les ordres de S. A. R. Monseigneur le duc d'Angoulême, M. de Rivière revint avec ce prince à Marseille et à Toulon, l'accompagna aux revues qu'il passa dans ces deux villes, et resta après le départ de S. A. R. pour régulariser le mouvement royaliste qui agitait tous les esprits et tous les cœurs depuis la première nouvelle du débarquement de Napoléon ; telle fut l'opi-

(1) A cette fatale époque, les trois secrétaires d'ambassade de M. de Rivière avaient des missions spéciales qu'ils remplissaient avec le zèle le plus éclairé. M. Froc de La Boulaye était à Marseille pour l'organisation des compagnies de volontaires, M. de Beaurepaire dans les Basses-Alpes et dans le Var, et M. de Montigny dans le département de l'Hérault.

M. le maréchal de camp baron Ducasse fit preuve, dans ces circonstances difficiles, du plus noble dévoûment et d'une fermeté qui lui fit courir de grands dangers.

niâtreté de sa résistance, que, le 10 avril 1815, lorsque la plus grande partie de la France était régie par le Gouvernement de fait, Marseille conservait encore le drapeau royal. Un incident peu connu, et que je dois rapporter ici comme un titre de plus en faveur de M. de Rivière, prouvera avec quel empressement il savait adoucir le fardeau des devoirs que lui imposait la nécessité de la défense. Madame Bertrand, femme du général de ce nom, était détenue au lazareth de Marseille; M. de Rivière, avant de quitter cette ville, fut la chercher lui-même et la remit entre les mains d'un colonel qui s'engagea à la conduire à Toulon où l'autorité temporaire de Napoléon était reconnue. *Nous ne faisons pas la guerre aux dames*, disait-il avec la courtoisie d'un preux chevalier.

Parti de Marseille, le 12 avril, au milieu des larmes de tous les habitans, M. de Rivière arriva à Barcelone le 15. Monseigneur le duc d'Angoulême débarqua dans cette ville trois jours après (1). Il venait demander à l'Espagne

(1) Le duc de Guiche, le comte Melchior de Polignac,

une hospitalité qu'il a depuis noblement payée par la délivrance d'un peuple et d'un roi. M. de Rivière sachant que le cabinet espagnol avait délibéré relativement à l'arrivée de Monseigneur le duc d'Angoulême, demanda une audience au roi, et l'obtint sur-le-champ. Cette entrevue dura une heure. S. M. Catholique le chargea d'informer le prince qu'il le verrait à Madrid avec le plus grand plaisir. En sortant de chez le roi, il monta à cheval, et se rendit à Barcelone à franc étrier, pour apporter au prince cette décision importante. S. A. R. partit sur-le-champ, accompagnée de M. de Rivière; elle fut accueillie sur toute la route aux cris de *Vive le Roi*; M. de Campo-Sagrado vint à sa rencontre, et le général Palafox, le défenseur de Sarragosse, lui fit les honneurs de cette ville; le prince arriva le 25 avril 1815 à cinq heures du matin dans la capitale de l'Espagne. Le roi courut à lui et l'embrassa; il lui adressa les plus grands éloges sur ses

---

le général d'Escars, le baron de Damas, le prince de Léon, le marquis de Saluce, le comte d'Osmont, et M. Giresse de La Beyrie, accompagnaient S. A. R.

derniers combats dans la Drôme, et ajouta qu'il remerciait Dieu du fond du cœur de ce qu'il l'avait protégé à travers tant de périls ; il n'est sorte d'attentions aimables que la cour de Madrid n'ait eues pour le prince pendant son séjour : c'était sans cesse des surprises et des fêtes nouvelles ; la reine et les infans ne négligeaient rien pour varier l'emploi de son temps.

Cependant S. A. R. recevait de toutes les parties de la France des assurances de dévouement et de fidélité ; les habitans de Marseille demandaient avec instance des armes. M. de Rivière, ayant pris les ordres de Monseigneur le duc d'Angoulême, partit de Barcelone le 10 juin, et après avoir relâché dans différens ports, il se rendit à Naples. Le roi Ferdinand était arrivé de la veille, et un trait que ne peut pas dédaigner le pinceau d'un historien, c'est que le bâtiment qui transportait madame Murat à Trieste, salua de vingt et un coups de canon le vaisseau qui ramenait Ferdinand sur son trône.

Ce prince fit à M. de Rivière l'accueil le plus gracieux : *Je ne pense,* lui dit-il, *qu'à notre bon Roi, Louis XVIII ; je dis notre bon Roi, car c'est aussi le mien, c'est le père des Bourbons.*

En arrivant à Naples, M. de Rivière apprit des généraux anglais et autrichiens que les alliés étaient entrés en campagne contre Napoléon ; mais pour avoir une idée de la rapidité des événemens, il suffit de se rappeler que le même jour où ils donnaient cette nouvelle (le 20 juin 1815), la guerre, commencée depuis huit jours, était terminée, la bataille de Waterloo avait été livrée, et celui qui l'avait perdue était de retour à Paris.

CHAPITRE II.

Départ de Naples.— Arrivée à Marseille.— Le comte de Maupas. Lettre au comité royal. — Le marquis d'Albertas. — Le général Loverdo. — M. Harmand d'Abancourt. — Le marquis de Bouthillier au secret. — Lettre de M. de Rivière. — Réponse de M. de Bouthillier. — L'amiral Gantheaume. — Le général de Lardenoy. — Le drapeau blanc arboré à Toulon. — Le maréchal Brune. — Entrevue. — M. de Maupas. — Précautions pour la sûreté du maréchal. — Assassinat du maréchal Brune. — Efforts de M. de Rivière pour découvrir les assassins. — Le général Partouneaux à Marseille. — Le général Bianchi. — Les troupes autrichiennes. — Licenciement des corps irréguliers. — La Provence sauvée par M. de Rivière d'une invasion. — Mission de M. de Maupas à Paris. — Proclamation de S. A. R. monseigneur le duc d'Angoulême. — M. de Rivière pair de France.

M. DE RIVIÈRE partit de Naples, le 23 juin, et débarqua à Gènes, le 3 juillet; il y trouva en arrivant des lettres du comité royal de

Marseille qui le priait de venir prendre le commandement de la huitième division militaire, pour le roi. Il partit le 4 juillet, accompagné d'une douzaine d'officiers de tous grades, qui avaient rejoint Monseigneur le duc d'Angoulême en Espagne. Il arriva dans la rade de Marseille le 10 juillet, vers neuf heures du matin, et il envoya en avant M. de Maupas (1), avec ordre de porter au comité royal (2) une réponse dont nous citerons un extrait.

« Messieurs,

» Au moment où vous faisiez les plus grands » efforts pour la cause de Dieu, de notre roi,

---

(1) Son aide-de-camp, aujourd'hui sous-gouverneur de Monseigneur le duc de Bordeaux.

(2) Le comité royal de Marseille, composé de MM. Borelly, Burniquel, Romagnac, Casimir Rostan, et de Candolle, n'avait pas cessé de correspondre avec monseigneur le duc d'Angoulême, et avec M. de Rivière pendant tout l'interrègne; dès le 24 juin ce comité avait ordonné que le drapeau blanc serait arboré à Marseille. (Voir les pièces justificatives, n° 3.)

» de la patrie et de l'humanité, Monseigneur » le duc d'Angoulême m'avait donné l'ordre » de me rendre près de vous. J'ai avec moi » plusieurs généraux et officiers qui ont bien » voulu s'attacher à ma bannière, et que Mon- » seigneur m'a autorisé à employer le plus » possible; il m'est bien doux, Messieurs, d'être » appelé par vous au moment où le prince » voulait bien m'investir de sa confiance. Je » m'entendrai avec M. le marquis d'Albertas, » que l'on m'a dit être arrivé au milieu de vous, » pour que nous régularisions tout ce qui a » été fait jusqu'à ce moment, et pour que nous » donnions au présent et à l'avenir des gages » de sagesse, de valeur, de modération, et de » justice bien entendue, mais ferme. Nous ne » pouvions réussir qu'avec l'aide de Dieu; il » me tarde d'invoquer avec vous son assis- » tance et de le remercier de ce nouveau mi- » racle.

» Recevez, messieurs, l'assurance que tout » mon sang est au roi, à ma patrie, à la famille » que nous aimons et à la ville de Marseille.

» *Signé* : Ch., marquis de Rivière. »

Son premier soin fut d'armer la garde nationale et d'organiser des corps royaux pour les former en bataillons. Ayant appris la noble conduite du général Loverdo, dans les momens les plus difficiles, M. de Rivière en fit son chef d'état-major. M. Harmand d'Abancourt, ancien préfet des Basses-Alpes, bien connu par son dévouement au roi, fut chargé de l'administration des départemens de la huitième division.

Le 12 juillet, le drapeau blanc flottait dans tout le département des Bouches-du-Rhône et dans les départemens voisins (1), Toulon seul persistait à ne pas l'arborer. M. de Rivière, sachant que le préfet du Var (2) avait été mis par ordre du gouvernement des cent jours au fort la Malgue, trouva moyen de lui faire

(1) M. de Rivière se plaisait à dire et à répéter que la coopération franche et loyale de lord Exmouth lui avait été d'un grand secours. On le trouvait toujours prêt quand il pouvait être utile à la cause royale. A son zèle et à son activité pour un si noble but on l'aurait pris pour un amiral français.

(2) Le marquis de Bouthillier.

parvenir, le 16 juillet, une lettre ainsi conçue (1) :

« Mon cher Bouthillier,

» Je suis à Marseille ; j'y suis venu au nom » du roi pour seconder l'élan des bons Pro- » vençaux ; leur cœur est toujours resté fidèle » aux Bourbons. Lorsque j'ai paru en vue du » port, le drapeau blanc flottait sur les côtes. » Je vais marcher sur Toulon avec la bonne » garde nationale de Marseille ; mais c'est à » vous que j'ai voulu réserver l'honneur de » faire la capitulation de cette ville. Au nom » du roi, je vous en charge ; vous avez con- » servé une grande influence sur les habitans » de ce département, quoique vous soyez en » prison, ou plutôt parce que vous y êtes. » Mettez, dans les articles que vous préparerez,

(1) Elle lui fut remise par un des employés des lits militaires, qui la passa dans une de ses bottes, et qui avait le droit d'entrer, pour son service, dans toutes les chambres ; il s'acquitta de sa mission avec une grande intelligence.

» les sentimens qui sont dans votre âme, no-
» blesse et générosité; c'est ainsi que les roya-
» listes doivent traiter avec ceux qui ne sont
» qu'égarés, car je ne veux pas les nommer
» des ennemis. Hâtez-vous de prendre tous les
» moyens possibles pour éviter l'effusion du
» sang, et faire rentrer sous la domination du
» roi une population qui vous regardera comme
» son libérateur.

» Votre ami,

» Le marquis DE RIVIÈRE. »

P. S. « Celui qui vous remettra ma lettre,
» me transmettra votre réponse. »

Le lendemain, M. de Rivière dont l'impatience ne calculait jamais les dangers, lorsqu'il s'agissait du service du Roi, écrivit une nouvelle lettre par la même voie.

« Mon cher Bouthillier,

» Le temps presse, le drapeau blanc doit » flotter sur Toulon : je vous le répète, c'est à » vous que je veux laisser l'honneur de faire ca- » pituler les troupes et les habitans. Le préfet » du Var a maintenu la cocarde blanche jus- » qu'à ce que la force la lui ait arrachée : c'est au » préfet du Var à la faire reprendre. J'approuve » au nom du Roi, tout ce que vous ferez. »

Le marquis de Bouthillier lui répondit :

« Mes tentatives ont été jusqu'à présent inuti- » les : je suis au secret, une nouvelle démarche » de votre part me perdrait infailliblement ma » famille et moi, sans aucune utilité pour la » cause. »

M. l'amiral comte Gantheaume, et M. le lieutenant-général comte de Lardenoy, commandant de Toulon, avant l'interrègne, se trouvaient à cette époque à Marseille; tous les

deux étaient également dévoués à la cause royale, et ils reçurent, le 20 juillet, les pouvoirs suivans :

« Charles, marquis de Rivière, lieutenant-» général, commandant la huitième division, » ambassadeur de France à Constantinople, » aide-de-camp de S. A. R. Monsieur, donne » pouvoir à M. l'amiral comte Gantheaume » et à M. le lieutenant-général comte de Lar-» denoy, de prendre possession de Toulon, au » nom de S. M. Louis XVIII, de faire arborer » le pavillon blanc et la cocarde blanche, les » instituant commissaires du roi, pour que, » conjointement et d'accord, ils reçoivent le » serment des officiers de terre et de mer. » L'amiral Gantheaume fera, pour la marine, » tous les changemens avantageux au service » du roi; ces changemens seront soumis à mon » approbation. Le comte de Lardenoy s'enten-» dra avec l'amiral pour ce qui regardera les » troupes de terre; le roi sera instruit le plus » promptement possible de tout ce qui aura été » fait par messieurs les commissaires, dont » l'accord prouvera que la volonté de Sa Ma-

» jesté est que la plus grande union règne parmi » tous les Français.

» Marseille, 20 juillet 1815.

» CHARLES, marquis de RIVIÈRE. »

Messieurs les commissaires reçurent chacun une mission distincte; l'amiral Gantheaume fut chargé d'entamer une négociation avec le maréchal Brune, et le comte de Lardenoy eut ordre de marcher sur Toulon avec six mille hommes de troupes marseillaises, et de resserrer cette place le plus possible.

Le 23 juillet, le maréchal Brune se décida à faire arborer le drapeau blanc dans la ville et sur les forts, et M. de Bouthillier fut mis en liberté, comme M. de Rivière l'avait exigé.

L'amiral Gantheaume donna aux troupes l'ordre de prendre la cocarde blanche, mais il ne put se faire obéir; son zèle énergique et sa fermeté faillirent lui coûter la vie. Un des régimens se mit en marche malgré son colonel, pour aller s'emparer du fort la Malgue, annonçant hautement le projet de tirer sur la ville et l'arsenal. Ce complot ne fut déjoué que par

le noble élan du colonel Bucher, qui, ne pouvant retenir les soldats, courut à la tête de la colonne, et s'écria : « Des grenadiers qui n'o-» béissent plus, n'ont pas besoin de colonel! » Il arracha ses épaulettes, et les jeta devant eux; ce mouvement énergique les arrêta. Quelques grenadiers le prièrent de reprendre ses épaulettes, et promirent de lui obéir; il les ramena dans Toulon, où le désordre était à son comble; des factieux étrangers à la ville et même au département, ne parlaient que de piller les boutiques, l'arsenal, et d'y mettre le feu.

Cependant, le maréchal Brune avait demandé un rendez-vous à M. de Rivière à Ollioulles (1), le 28 juillet 1815 : ce dernier fut surpris, en arrivant, de ne pas le trouver. Un général lui ayant annoncé qu'il ne viendrait pas, M. de Rivière se décida sur-le-champ à se rendre à Toulon : il sentait qu'il n'y avait pas une minute à perdre : en effet, jamais circonstances ne furent plus graves, jamais

(1) Ollioulles est à une lieue de Toulon.

position ne fut plus délicate. Lord Exmouth, qui avait eu un homme blessé quelques jours avant par les batteries du port de Toulon, voulait bombarder la ville du côté de la mer, et le général autrichien Nugent allait en faire le siége par terre : c'est dans ces circonstances que M. de Rivière résolut d'entrer à Toulon. Il était accompagné du général Lardenoy (1), de M. le comte de Maupas et de l'amiral Gantheaume (2). Arrivé aux avant-postes, il répondit au cri de : *qui vive ?* — *gouverneur-général.* Il traversa la ville, et se rendit droit à la préfecture. Le maréchal l'attendait au haut de l'escalier, avec tout son état-major. « Mon» sieur le maréchal, lui dit-il, en l'abordant, » vous n'avez pas pu venir à Ollioulles, je viens » vous trouver ici. » Ils eurent ensemble un entretien qui dura plus d'une heure : M. de Rivière peignit en termes si énergiques au maréchal l'imminence des dangers de l'intervention étrangère ; il lui prouva si clairement,

(1) Voir les pièces justificatives, n° 4.

(2) Voir les pièces justificatives, n° 5.

par des lettres des généraux alliés, qu'ils marcheraient sur la ville s'il en conservait le commandement, que M. le maréchal Brune effrayé d'avoir à supporter le poids d'une si grande responsabilité, se décida à partir le lendemain pour Paris.

Il fut prendre un logement en ville; M. de Rivière s'établit à la préfecture maritime, rétablit les autorités qui existaient à Toulon avant les cent jours, et reçut la soumission des officiers de terre et de mer.

Toujours noble et généreux, M. de Rivière sachant que la chaleur des opinions allait jusqu'à l'effervescence, dans les pays que le maréchal devait traverser, et qu'il avait excité contre lui la haine des populations, par les mesures qu'il avait prises pendant les cent jours, lui donna pour sauve-garde M. le comte de Maupas, son parent et son aide-de-camp. L'ordre suivant, écrit de sa main, contient ses instructions.

« Le comte de Maupas, mon aide-de-camp, » chef d'escadron, au service de S. M. Louis » XVIII, accompagnera M. le maréchal Brune, » et veillera à sa sûreté pendant sa route dans

» la 8me division ; toutes les autorités civiles et » militaires prêteront main forte à M. le comte » de Maupas s'il en avait besoin pour la sûreté » de M. le maréchal.

» A Toulon, ce 31 juillet 1815.

» *Signé*, CH. MARQUIS DE RIVIÈRE,
» Lieutenant-général, gouverneur de la 8e division. »

Le maréchal demanda en outre à M. de Rivière une lettre pour le Roi, et partit de Toulon le premier août 1815, à trois heures du matin, avec ses aides-de-camp, vingt chevaux de main, et quarante chasseurs du quatorzième régiment pour escorte (1). Il s'arrêta quelque temps à Gemenos; un rassemblement assez considérable de paysans proférait contre lui des outrages et des menaces. M. de Maupas parvint, non sans peine, à les apaiser, et il

(1) On a publié des relations plus ou moins exactes du voyage de M. le maréchal Brune : celle-ci est authentique, elle a été écrite par quelqu'un qui l'accompagnait.

continua sa route; quelques heures après il s'arrêta encore. Ayant appris que les troupes autrichiennes venaient d'arriver à Aix, et craignant qu'on ne voulût arrêter sa marche, le maréchal pria l'aide-de-camp de M. de Rivière de vouloir bien le précéder dans cette ville (on n'en était plus qu'à trois lieues), d'annoncer au général Nugent qu'il se rendait à Paris, et de lui demander, en cas de besoin, une escorte. M. de Maupas y consentit avec empressement, se rendit à Aix à franc étrier, et y resta pour assurer le passage du maréchal dans une ville qui ne paraissait pas bien disposée en sa faveur; il comptait remonter dans sa voiture à la poste: mais le maréchal, qui arriva vers onze heures du soir, entendit des cris si horribles, qu'il ne changea pas de chevaux, et qu'il continua sa route avec une extrême rapidité. Il fut donc impossible à M. de Maupas de le rejoindre, et de continuer à protéger sa marche comme il l'avait fait deux fois avec succès dans la même journée.

Le maréchal traversait Avignon, le lendemain 2 août, vers onze heures du matin,

lorsqu'une épouvantable catastrophe termina ses jours. M. de Saint-Chamans, préfet de Vaucluse, et le major Lambot, commandant de la place, ne purent jamais ramener à la raison une populace en délire. De tels excès font frémir la nature et rougir l'humanité. M. de Rivière provoqua plusieurs fois le châtiment des meurtriers, dont les noms même ne sont pas connus, et qui mériteraient bien au moins, à défaut d'autre, le supplice de la célébrité.

Le 3 août, M. le général Partouneaux arriva à Marseille; il était envoyé par le ministre de la guerre, comme commandant de la huitième division militaire. M. de Rivière s'entendit avec lui pour le bien du service du Roi, et le chargea de se rendre à Toulon, pour procéder au licenciement de plusieurs corps irréguliers, opération qu'il fit avec autant de prudence que d'habileté.

Cependant un grand malheur menaçait la Provence. Le 7 août, on reçut la nouvelle que le général autrichien Bianchi arrivait avec trente-cinq mille hommes, et qu'il avait ordre d'occuper Antibes et Toulon. Son avant-garde

était déjà à Nice. M. de Rivière fit partir un courrier pour en prévenir le Roi, et envoya en même temps un officier d'état-major au général Bianchi, pour l'informer que « toute » la Provence était entièrement soumise au » gouvernement de Sa Majesté Louis XVIII; » que Toulon avait arboré le drapeau blanc; » qu'une armée aussi considérable ne pouvait » vivre dans un pays qui offrait aussi peu de » ressources, et qu'enfin il mettrait au déses- » poir une population qui, après avoir tout » sacrifié pour son roi légitime, serait plus » maltraitée que les autres parties de la France. »

Le général Bianchi répond à ces représentations énergiques qu'il ne peut rien prendre sur lui, et qu'il a des ordres supérieurs; en même temps il se dispose à entrer en Provence sur trois colonnes, et il envoie un commissaire ordonnateur chargé de faire préparer les vivres et logemens nécessaires à son armée sur toute la route.

M. de Rivière, loin de céder à l'orage, expédie au général autrichien une nouvelle dépêche concertée avec l'amiral Missiessy; il lui déclare très-positivement qu'il n'entrera pas à

Toulon, et le prévient, au surplus, qu'il a pris les ordres du Roi, et qu'il attend à tout moment de nouvelles instructions.

En réponse à cette dernière lettre, le général Bianchi lui annonce enfin (le 16 août) que, d'après ses observations, il renonce à ses premiers projets, et que c'est à sa seule considération qu'il consent à ne pas attendre des ordres ultérieurs.

M. de Rivière, enchanté d'une résolution si favorable, expédia M. de Maupas à Paris, pour annoncer au Roi cette importante nouvelle.

Il disait souvent que cette époque était une des plus belles de sa vie, puisque deux fois, dans l'espace d'un mois, il avait pu empêcher les étrangers d'envahir la France.

A cette époque les pouvoirs de S. A. R. monseigneur le duc d'Angoulême, comme gouverneur-général, étant expirés, ce prince adressa de touchans adieux aux provinces du Midi, dans la proclamation suivante :

« Habitans du Midi, le Roi, notre seigneur » et oncle, étant rétabli sur son trône, et nous » ayant fait connaître que les pouvoirs qu'il lui

» avait plu nous conférer cessaient d'exister, » nous nous empressons de vous exprimer » notre sensibilité pour le zèle et le dévoue- » ment au-dessus de tout éloge, par lesquels » vous avez contribué si efficacement à la res- » tauration de l'autorité royale.

» Nous connaissions les sentimens qui vous » animaient; et sûr de votre fidélité, nous avons » repassé la frontière sans l'appui d'aucun se- » cours étranger. Français, nous ne sommes » venu au milieu de nos chers compatriotes, » qu'entouré de Français. Nous avons refusé » toute autre assistance; nous nous sommes » trouvé heureux d'écarter de vous des troupes » alliées, dont votre généreuse conduite rendait » le concours inutile, et dont la présence aurait » pu accroître les calamités trop nombreuses » qui pèsent sur notre patrie...

» Vos témoignages unanimes d'affection pour » la personne sacrée du Roi, ne se sont point » bornés à des acclamations. A notre voix et » en peu de jours, des bataillons se sont formés » sans efforts; les forteresses qui défendent les » Pyrénées, les Alpes et le littoral de deux mers, » ont cédé à l'unanimité de vos sentimens, non

» moins qu'à l'autorité de nos ordres. Il ne » reste plus un point militaire qui ne soit rentré » sous la puissance du Roi, notre seigneur et » oncle. Toulon et Bayonne nous ont été ren- » dus au même moment ; et le Roi n'a perdu ni » vaisseaux, ni arsenaux, ni artillerie.

» En même temps, nous avons ménagé les » finances de l'État : nous avons réorganisé pro- » visoirement les administrations de plusieurs » départemens, proposé des chefs à des cours » royales de magistrature ; veillé sur la paix pu- » blique par une police impartiale ; tâché enfin » de concilier sur tous les points les devoirs de » la justice et les désirs de l'indulgence.

» Grâces à Dieu, tout notre gouvernement » va se trouver sous le sceptre du Roi, notre » seigneur et oncle, dans l'état où il se trou- » vait avant la fatale époque du premier mars.

» Peuple de ces belles contrées, conservez » toujours l'excellent esprit qui vous anime. Ja- » mais les preuves d'attachement que vous nous » avez données, ainsi qu'à la duchesse d'Angou- » lême, ne s'effaceront de notre souvenir. L'un » de nos premiers devoirs, celui qui nous sera » le plus cher, sera de faire connaître à S. M.

» qu'elle n'a point de sujets plus dévoués et plus » dignes de ses bontés que les habitans de ses » fidèles provinces du Béarn, Gascogne, Lan- » guedoc, Roussillon et Provence.

» Plusieurs se sont particulièrement distin- » gués dans la dernière crise, par leur coura- » geuse conduite. Notre bonheur sera de faire » valoir leurs services auprès du Roi, et d'être » nous-même leur protecteur et leur appui.

» Nous remercions en particulier ceux qui, » appelés par nous à divers emplois, ont justifié » la confiance que nous leur avons témoignée, » et ont ainsi secondé nos efforts pour affranchir » le midi de la France.

» Français du midi, puisse la félicité dont » vous rend dignes votre invariable devoû- » ment au Roi, égaler l'affection particulière » que nous vous portons, et l'intérêt qu'en toute » conjoncture nous ne cesserons de prendre à » votre sort!

» LOUIS-ANTOINE.

» Par son altesse royale,
» L'administrateur général du gouvernement » de S. A. R.

» Le marquis DE VILLENEUVE. »

Le 17 août 1815, le Roi éleva M. de Rivière à la dignité de pair; M. de Montiguy, l'un de ses secrétaires d'ambassade, lui apporta sa nomination. Bientôt après il quitta cette ville de Marseille, où il avait fait de si grandes choses en si peu de temps. Le conseil municipal, interprète de toute la population, lui offrit des témoignages publics de reconnaissance (1), et le jour des adieux fut pour lui tout à la fois un jour de deuil et de triomphe.

(1) Voyez les pièces justificatives, n° 3.

CHAPITRE III.

Arrivée de M. de Rivière à Paris. — Il fait sa cour au Roi. — Paroles de S. M. — Mission en Corse. — Il se rend à Toulon. — Le régiment de Royal-Louis. — Le chef de bataillon Gasquet. Arrivée à Bastia. — Proclamation. — Résistance du canton de Fiumorbo. — Intrépidité de M. de Rivière. — Le drapeau blanc couché en joue. — Soumission d'un moment. — Nouvelle rébellion. — Expédition en règle. — Le colonel Sébastiani. — M. de Beaurepaire. — Les Balles et le Panache blanc. — Sang-froid du chef. — Son valet de chambre blessé. — M. de Montcalrié. — Le général Willot. — Départ pour Constantinople. — Pizzo et Murat. — Grande erreur réfutée. — L'ancienne Troie.

Dès son arrivée à Paris, M. de Rivière s'empressa de présenter ses hommages au Roi qui lui fit l'accueil le plus gracieux, lui tendit la main et lui dit : « Je suis content de vous, » mon cher Rivière, très-content. » Il ne tarda pas à le lui prouver; deux jours après, Sa Majesté le fit appeler, et lui proposa d'aller

rétablir la paix en Corse avant de se rendre à son ambassade de Constantinople. Il accepta avec reconnaissance une mission qui avait pour lui le charme du péril, et l'intérêt de la difficulté. Il partit huit jours après pour Toulon (1), organisa rapidement le régiment de Royal-Louis, et s'embarqua le 18 novembre, avec un bataillon commandé par M. Gasquet, homme de résolution, aussi dévoué à la cause royale qu'à la personne de M. de Rivière (2). Arrivé à St.-Florent, le 24 du même mois, il se rend le lendemain à Bastia, et publie, au nom du Roi, une proclamation pour faire déposer les armes à ceux qui n'avaient pas le droit d'en porter. Toute la Corse obéit;

(1) Quelque temps avant, le général Partouneaux étant passé au commandement de Toulouse, M. le baron de Damas, aujourd'hui gouverneur de S. A. R. monseigneur le duc de Bordeaux, fut nommé commandant de la huitième division militaire. Il a rempli pendant plusieurs années ces importantes fonctions, et il a laissé dans toute la Provence la double réputation d'un homme de cœur et d'un homme de bien.

(2) Il sert aujourd'hui dans le même grade, au quatorzième régiment de ligne, en garnison à Lyon.

le canton de Fiumorbo oppose seul de la résistance. Le gouverneur, aussi énergique contre la révolte obstinée, qu'il était indulgent pour la faiblesse ou l'erreur, se décide à marcher contre les rebelles. Arrivé au bord du Fiumo, petite rivière que l'on passe à gué, il voit toute la population armée; il avait avec lui soixante hommes de Royal-Louis, mais il prend le parti de traverser le gué, accompagné seulement de M. de Maupas, du capitaine de gendarmerie, Sardou, et de son valet de chambre. Dès qu'il est à l'autre bord, il voit que l'on couche en joue le drapeau blanc : Que faites-vous? s'écrie-t-il; on ne tire pas sur ce drapeau-là, on le salue et on le suit; puis allant droit au chef du poste : Que voulez-vous? lui dit-il; pourquoi êtes-vous armés? Cette contenance fière et ce langage assuré font une telle impression sur le chef des révoltés, qu'il pâlit et balbutie. Croyez-vous, ajoute le gouverneur, que je veuille vous faire du mal? Ne sommes-nous pas tous sujets du même prince? Allons, allons, criez avec moi, *vive le roi!* et le chef étonné fait entendre le cri français. M. de

Rivière l'entretient des besoins, des vœux du pays. Celui-ci répond qu'on désirait vivement une garnison à Pruneli; cette garnison fut promise, et M. de Rivière se retira, après lui avoir dit qu'il comptait sur sa garantie et son influence pour ramener ses camarades égarés. Le lendemain, à la pointe du jour, on aperçut le drapeau blanc à toutes les portes. Le chef avait tenu parole; il vint à la tête de cent hommes faire sa soumission, et M. le gouverneur se rendit avec eux à Pruneli, où il reçut les autorités.

De retour à Bastia, il apprend que ce repos qu'il avait pris pour la paix n'était qu'une trève, et qu'elle était déjà rompue. Au bout de huit jours, toute la province s'arme de nouveau, entoure la montagne de Pruneli, désarme la garnison et la renvoie à Bastia. Il se résout alors à faire une expédition en règle; il prend quatre compagnies du Royal-Louis et cinq ou six cents paysans dévoués, et marche contre les rebelles. Arrivé à Pruneli sans brûler une amorce, il est assailli, au revers de la montagne dans les rochers qui séparent le Fiumorbo d'Ajaccio, par des forces supérieures. L'action devient

meurtrière, le brave gouverneur montre le sang-froid le plus intrépide. Il fait descendre les blessés dans la plaine, et dispute le terrain pied à pied (1). C'est dans cette journée si remarquable qu'on a vu ce chef intrépide, véritable Fénélon guerrier, porter sur ses épaules un des siens qui avait été blessé, et qu'il ne voulait pas laisser tomber entre les mains d'un ennemi féroce. Lorsqu'il repassa le gué, le feu redoubla; les rebelles criaient : *al capello bianco! al capello bianco!* On lui fit observer alors que les balles pleuvaient autour de lui, parce que l'ennemi apercevait de loin ses plumes blanches : « Je n'en serais pas surpris, reprit-il

(1) Heureusement M. Gasquet avait conservé une position importante qu'il avait enlevée la veille; s'il n'avait pas su, quoique blessé, s'y maintenir par son courage et sa présence d'esprit, avec cent hommes contre trois cents rebelles, les troupes de M. de Rivière auraient eu de la peine à opérer leur retraite. M. le colonel Tiburce Sébastiani, aujourd'hui général, fit preuve de valeur et d'habileté, et M. de Beaurepaire, secrétaire d'ambassade, saisissant l'occasion que le hasard lui offrait, combattit comme volontaire et se conduisit avec distinction.

Rivière l'entretient des besoins, d
pays. Celui-ci répond qu'on dési
une garnison à Pruneli; cett
promise, et M. de Rivière se
avoir dit qu'il comptait sur
influence pour ramener s
Le lendemain, à la poir
çut le drapeau blanc
chef avait tenu par
cent hommes faire
gouverneur se re
il reçut les autr

De retour à
qu'il avait pr
et qu'elle é
jours, to
entour ...s cent
garni ...n secrétaire
à fai ...r présenter au Roi
co ...ux et le tableau de son
r ... furent pleinement approu-
...t des courses fréquentes dans l'in-
...u pays, et il cherchait à éteindre les
...es, si vigoureuses dans ce pays. Il parvint
...ouvent à réconcilier les familles divisées par

DU DUC DE RIVIÈRE.
le brave gouverneur montre le
plus intrépide. Il fait descendre
plaine, et dispute le terrain
est dans cette journée si re
vu ce chef intrépide, voir
portés sur ses épaules

éditaires, et mérita le beau,
nciliateur.
rsaire de l'entrée du Roi
rand'croix de l'ordre
nce répéta ce qu'il
ès: *Il l'a bien ga-*

our Constan-
ommandée
itaine de
la ma-

admi-
officiers de
ur tête M. le gé-
plaçait comme gouver-
, le préfet, le sous-préfet,
de la cour royale et les officiers
aux l'accompagnèrent jusqu'à son vais-
u. C'était le cortége de la reconnaissance.

Ainsi se termina cette noble mission. Après des fatigues continuelles, des travaux toujours renaissans, des exploits dignes d'un plus grand théâtre, il laissa l'île de Corse pleine d'admiration pour tout ce qu'il y avait fait de grand

» gaîment : le panache blanc a toujours porté » bonheur. » C'est en ce moment que son valet de chambre reçut une balle dans la cuisse. Arrivé à l'autre bord, le gouverneur l'aperçoit soutenu par deux gendarmes. Eh quoi ! s'écrie-t-il, vous êtes donc blessé, mon pauvre Charles ? Et sur sa réponse affirmative, il descend, le fait placer sur son cheval et conduire dans une habitation voisine, pour que les soins les plus actifs lui soient prodigués. L'humanité est toujours inséparable du vrai courage.

Pendant son séjour en Corse, ses vertus, ses talens, son aménité, lui gagnèrent tous les cœurs. Dès le moment de son arrivée, il s'occupa de donner des emplois à ceux qui avaient prouvé leur fidélité pendant les cent jours. Le vicomte de Marcellus, son secrétaire d'ambassade, fut envoyé pour présenter au Roi le résultat de ses travaux et le tableau de son organisation, qui furent pleinement approuvés. Il faisait des courses fréquentes dans l'intérieur du pays, et il cherchait à éteindre les haines, si vigoureuses dans ce pays. Il parvint souvent à réconcilier les familles divisées par

des querelles héréditaires, et mérita le beau, le doux nom de conciliateur.

Le 3 mai, jour anniversaire de l'entrée du Roi à Paris, il fut nommé grand'croix de l'ordre de Saint-Louis, et la France répéta ce qu'il avait écrit pendant son procès: *Il l'a bien gagnée.*

Le 9 mai, il partit de Bastia pour Constantinople, sur la frégate *la Galatée*, commandée par M. le comte de Montcabrié, capitaine de vaisseau, connu depuis long-temps dans la marine par d'honorables services.

Au moment de son départ, toutes les administrations civiles et militaires, les officiers de la garde nationale, ayant à leur tête M. le général Willot, qui le remplaçait comme gouverneur, les vétérans, le préfet, le sous-préfet, les membres de la cour royale et les officiers municipaux l'accompagnèrent jusqu'à son vaisseau. C'était le cortége de la reconnaissance.

Ainsi se termina cette noble mission. Après des fatigues continuelles, des travaux toujours renaissans, des exploits dignes d'un plus grand théâtre, il laissa l'île de Corse pleine d'admiration pour tout ce qu'il y avait fait de grand

et de bon (1). Il ne lui restait rien à conquérir : ce célèbre canton de Fiumorbo, si difficile à ramener et si obstiné dans son égarement, lui avait envoyé sa soumission quelques jours avant son départ.

Le temps était beau, le vent favorable : bientôt on perd de vue l'île de Corse ; bientôt aussi on aperçoit la Calabre, le bourg de Pizzo, devenu célèbre par la fin tragique du prince Murat (2), et cette ville de Messine,

---

(1) Voir les pièces justificatives, n° 6.

(2) C'est ici le lieu de repousser une fausse allégation. On a prétendu que M. de Rivière avait eu des obligations au prince Murat, pour sa commutation de peine, qu'il les avait oubliées, et qu'il avait contribué à le faire arrêter en Corse. Cette assertion contient deux faits *matériellement* faux : la commutation a été sollicitée par mademoiselle de Riffardeau, et nullement par le prince Murat, et M. de Rivière ne l'a point fait arrêter en Corse, puisqu'il n'existait plus au mois de novembre 1816, quand il est arrivé dans ce pays. On a donc avancé ce qui n'est pas, et l'on n'a pas dit ce qui est, c'est que Murat se trouvant à Toulon en même temps que M. de Rivière, celui-ci lui fit proposer un bâtiment pour aller à Trieste, rejoindre madame Murat.

toujours menacée et toujours debout : enfin on arrive à Ténédos : on veut visiter la Troade. Ici je laisse parler un des voyageurs, c'est lui qui va nous peindre ce qu'il a vu.

« Nous sommes partis ce matin (25 mai), » vers cinq heures, sur un bateau (ou caïque) » turc ; à six heures et demie nous avons mis le » pied, pour la première fois, sur la terre d'A- » sie : j'ai tressailli. Après avoir marché trois » heures, nous sommes arrivés dans la fameuse » plaine de Troie. Nous avons commencé par » visiter le tombeau d'Hector, et nous n'avons » trouvé qu'un monceau de pierres. A droite, » on voit l'emplacement de la forteresse de » Pergame, à peu de distance du Simoïs. » Nous avons suivi quelque temps les déli- » cieuses rives de ce fleuve, et nous sommes » arrivés à la ferme de Bounar-bachi (1), qui se » trouve précisément sur le même terrain que » l'ancienne Troie. C'est là que le comman- » dant des Dardanelles nous avait fait prépa-

(1) Bounar-bachi signifie *origine de la source*, parce que la source du Scamandre est auprès de cette ferme.

» rer un repas : nous avons dîné *ubi Troja* » *fuit*. Tout était spectacle pour nous. Nous » avons parcouru les bords charmans du Sca- » mandre (1), et nous sommes arrivés après » avoir traversé une grande plaine au som- » met d'une montagne, d'où le plus jeune des » fils de Priam venait observer les mouve- » mens de l'armée ennemie : nous nous y » sommes arrêtés quelque temps pour jouir à » notre aise de cette admirable vue, qui em- » brasse une étendue immense.

» Nous avons suivi le bord de la mer pour

(1) Hassan Pacha, capitan pacha, a détourné, il y a trente ou quarante ans, le cours du Scamandre pour faire passer ce fleuve dans ses terres; depuis ce temps, le Scamandre ne porte plus ses eaux au Simoïs, et va se jeter dans la mer. C'est ce même Hassan Pacha qui, recevant un jour M. de Choiseul Gouffier, ambassadeur de France, voulut l'éprouver d'une manière aussi bizarre qu'inconvenante. Il fit entrer dans l'appartement où il se trouvait un très-gros lion apprivoisé qui mit sa patte sur la cuisse de M. de Choiseul. Celui-ci, sans se déranger, et sans paraître effrayé, caressa le lion en continuant à causer. Hassan Pacha fut émerveillé d'un si grand sang-froid.

» regagner notre caïque. Nous avions fait quinze » lieues à pied pendant cette journée si pleine » de grands souvenirs.

» Quand il ne nous est plus resté rien à voir, » nous nous sommes aperçus que nous étions » accablés de fatigue, et nous nous sommes » couchés en nous promettant bien de nous » fatiguer encore le lendemain.

26 mai.

» Le vent contraire ne nous ayant pas per- » mis de faire route pour les Dardanelles, nous » avons été visiter *Alexandria Troas* : les ruines » de cette grande cité, bâtie par Alexandre, se » trouvent à peu de distance de la mer ; on y » voit un ancien port presque comblé. Quoique » cette ville soit détruite depuis plus de deux » mille ans, les débris en sont, pour ainsi dire, » vivans. On y admire un vaste cirque, où l'on » faisait combattre les animaux, un palais, un » aqueduc, une grande salle de spectacle, et » plusieurs autres ruines.

» Nous espérions, le lendemain, profiter d'un » vent frais pour gagner les Dardanelles, mais

» il a faibli, et nous avons mouillé près du pre-
» mier château d'Europe : il se nomme *Sedd-*
» *albahav* (fermeture de la mer), et celui d'Asie
» *Koumkali* (château de sable). Nous avons laissé
» sur notre droite les tombeaux d'Achille et
» de Patrocle, et les caps de Rhétée et de Sigée,
» où les anciens Grecs ont fait leur débarque-
» ment, l'armée d'Ajax au cap Rhétée, l'armée
» d'Achille au cap Sigée, et celle d'Agamem-
» non, général en chef, entre les deux, au
» centre. On voit aussi sur la côte d'Asie, le
» tombeau d'Ajax, et l'embouchure du Si-
» moïs.

» Une brise fraîche et vive s'élève vers mi-
» nuit, nous mettons à la voile, et nous arri-
» vons en deux jours à Constantinople. Il est
» dix heures du matin, le soleil n'est pas trop
» ardent, le ciel est pur ; peintre, poète ou
» prosateur, nul ne pourra rendre fidèlement
» cet admirable site, ou plutôt tant de sites
» divers ; la nature a tout fait pour ce pays,
» rien ne peut lui être comparé. Nous passons
» auprès du sérail, et nous mouillons vis-à-vis,
» près de l'échelle de Tophana. Une foule im-
» mense se presse sur le rivage pour nous voir dé-

» barquer : à peine si nous la remarquons, toute
» notre attention est comme absorbée par l'ad-
» mirable coup-d'œil qui s'offre à nous. Nos
» yeux sont ravis, notre imagination enchan-
» tée ; nous n'apercevions de Constantinople
» que ses dômes, ses bazars, ses palais, ses jar-
» dins embaumés, et nous ne songions pas que
» derrière cet amphithéâtre nous trouverions
» les incendies et la peste. »

CHAPITRE IV.

Arrivée à Constantinople. — Audience du grand-seigneur. — Magnifiques présens. — Réclamation de l'ambassadeur. — Firman obtenu. — Justice énergique. — Naissance d'un fils. — Lettre autographe de monseigneur le duc de Berry. — Inauguration du portrait du roi. — L'ambassadeur obtient un congé. — Prompt retour à Toulon. — Mort subite d'un père de famille. — Trait de générosité. — Mort de monseigneur le duc de Berry. — Lettres à ce sujet. — La Vénus de Milo. — Le paysan grec. — Les Primats. — M. de Marcellus. — Intrigue déjouée. — M. de Rivière nommé capitaine des gardes-du-corps de Monsieur. — Il prend congé du grand visir. — Son départ pour la France. — Naissance du duc de Bordeaux. — Athènes et Salamine. — Arrivée à Marseille. — Fêtes et réjouissances publiques.

Le jour où M. de Rivière arriva au palais de France, il fit notifier son arrivée à la sublime Porte (1). Il eut, le 16 juillet, une

(1) L'ambassade était ainsi composée : M. le vicomte

audience solennelle du grand-seigneur. Cette cérémonie ayant eu précisément lieu le jour où les troupes recevaient, suivant l'usage, la double solde qu'on leur paye avant le Ramadan, elle fut très-fatigante pour l'ambassadeur. Elle dura six heures consécutives. Les présens pour Sa Hautesse, qui consistaient en glaces d'une énorme dimension, en candelabres et autres ouvrages en vermeil, en draps et étoffes de France, et travaillés dans le goût oriental, avaient été apportés la veille. Le jour de l'audience, ils furent exposés à l'entrée de la salle de réception.

Le grand-seigneur fit à M. de Rivière l'honneur particulier de dicter lui-même sa réponse au grand visir. Dans cette réponse, le sultan exprimait sa satisfaction sur le rétablissement de la dynastie des Bourbons, et le renouvellement de l'amitié qui a existé de tout temps entre les monarques français et les empereurs ottomans. Bientôt après, l'ambassadeur obtint

---

de Viella, premier secrétaire d'ambassade; M. le comte de Beaurepaire, second secrétaire; M. le vicomte de Marcellus, troisième secrétaire.

un firman d'une grande importance : le pacha de Damas, qui ne devait exiger, des pères de la Terre-Sainte, qu'un droit de 7 ou 8,000 piastres turques par an, obligeait ces bons pères à payer plus de 80,000 piastres, ce qu'ils ne pouvaient faire qu'en empruntant à de gros intérêts. M. de Rivière ayant fait des représentations à ce sujet au grand-seigneur, celui-ci adressa au pacha un firman dans lequel on remarque le passage suivant :

« Écoute bien, pacha, c'est ton maître qui » parle : non-seulement, à l'avenir, tu n'abu- » seras plus de ta puissance pour prendre aux » chrétiens plus qu'il n'a été convenu par les » derniers traités, mais je t'ordonne, aussitôt » le présent reçu, de rendre à ces mêmes chré- » tiens tout ce que tu as exigé d'eux en plus » si tu ne veux pas recevoir le châtiment que » tu as mérité. »

Tout le firman était de la même force ; les plus vieux habitans de Constantinople ne se rappelaient pas en avoir lu un aussi énergique. On peut juger par-là de la considération que

M. de Rivière s'était acquise et de l'estime qu'il avait inspirée.

Le gouvernement turc insistait depuis longtemps pour que les marchandises françaises fussent soumises à un nouveau tarif de douanes. L'ambassadeur, ayant reçu des instructions, et voyant qu'il ne pouvait plus différer, chercha à l'obtenir le plus avantageux possible. Il consulta pour ce travail les trois négocians français les plus riches et les plus instruits de Constantinople, et quoique le commerce se soit plaint de l'augmentation des prix de douane, il reste démontré, pour tout esprit sage et impartial, que M. de Rivière obtint des conditions plus favorables que l'Angleterre et l'Autriche; c'était tout ce qu'il pouvait raisonnablement demander.

Le 8 juillet 1817, jour anniversaire de l'entrée de Louis XVIII à Paris, fut doublement heureux pour lui. Madame de Rivière lui donna un fils. Le Roi et son Altesse royale Madame, duchesse d'Angoulême, voulurent bien le tenir sur les fonts de baptême, et l'infortuné duc de Berry, qui perdit à la même époque le premier fruit de son union avec la

un firman d'une grande importe
de Damas, qui ne devait exige
la Terre-Sainte, qu'un dro
piastres turques par an,
pères à payer plus de 80
ne pouvaient faire qu'
intérêts. M. de Riv
sentations à ce su
ci adressa au p
remarque le p

au-
e la
oulais pas
bonheur. Je te

« Écout ur la naissance de ton
» parle : enonce pas à l'idée qu'il soit
» sera p de mon fils. J'ai bien déjà
» cb nce d'en avoir un, au mois de mai
» prochain; tu vois que je n'ai pas perdu de
» temps, et un aide-de-camp peut bien avoir
» dix mois de plus que son prince. Mon ami,
» ma petite femme se porte à merveille et fait
» mon bonheur.

» Adieu, cher vieux et fidèle ami, ne reste
» pas trop long-temps en Turquie : tu as des
» amis qui seront bien aises de te revoir, et en
» attendant, je t'embrasse de tout mon cœur.

» CHARLES-FERDINAND. »

trois années de son premier
tinople, il eut le temps de
heureuses qualités qui ren-
si agréable. Il était aimé,
Grecs, des Français,
haient. Il consacrait
espondance et aux
donnait au pu-
plaisir, quand
mer.

1818, il réunit, dans une
ee, tous les Français et tous les
gers de distinction, pour l'inauguration du portrait du Roi; il se plaisait à le faire admirer par toutes les personnes qu'il avait invitées. Il aimait, en général, que ses fêtes fussent trouvées belles, non par une folle vanité, mais par le sentiment de la dignité que doit toujours conserver un ambassadeur.

La paix générale rapprochait à Constantinople toutes les légations; elles y vivaient comme en famille. M. de Rivière était en relation depuis plus de vingt ans avec le comte Strogonoff, ministre de Russie, connu par la fermeté de son caractère et par la grâce de son

princesse Caroline de Naples, lui écrivit la lettre suivante où son cœur s'exprime avec une grâce et un naturel exquis :

Paris, ce 10 septembre 1817.

« Cher Rivière,

» Je ne t'ai pas répondu aussitôt que je l'aurais pu : mais j'étais encore si triste de la perte de mon enfant, que je ne voulais pas mêler mes peines avec ton bonheur. Je te fais mon compliment sur la naissance de ton enfant, et je ne renonce pas à l'idée qu'il soit aide-de-camp de mon fils. J'ai bien déjà l'espérance d'en avoir un, au mois de mai prochain; tu vois que je n'ai pas perdu de temps, et un aide-de-camp peut bien avoir dix mois de plus que son prince. Mon ami, ma petite femme se porte à merveille et fait mon bonheur.

» Adieu, cher vieux et fidèle ami, ne reste pas trop long-temps en Turquie : tu as des amis qui seront bien aises de te revoir, et en attendant, je t'embrasse de tout mon cœur.

» CHARLES-FERDINAND. »

Pendant les trois années de son premier séjour à Constantinople, il eut le temps de faire apprécier les heureuses qualités qui rendaient son commerce si agréable. Il était aimé, respecté des Turcs, des Grecs, des Français, de tous ceux qui l'approchaient. Il consacrait toutes les matinées à sa correspondance et aux nombreux rendez-vous qu'il donnait au public : jamais il ne pensait à un plaisir, quand il avait une affaire à terminer.

Au mois de mai 1818, il réunit, dans une brillante soirée, tous les Français et tous les étrangers de distinction, pour l'inauguration du portrait du Roi; il se plaisait à le faire admirer par toutes les personnes qu'il avait invitées. Il aimait, en général, que ses fêtes fussent trouvées belles, non par une folle vanité, mais par le sentiment de la dignité que doit toujours conserver un ambassadeur.

La paix générale rapprochait à Constantinople toutes les légations; elles y vivaient comme en famille. M. de Rivière était en relation depuis plus de vingt ans avec le comte Strogonoff, ministre de Russie, connu par la fermeté de son caractère et par la grâce de son

esprit; réunis dans la même résidence, ils se lièrent encore plus intimement, et la mort de l'ambassadeur français a profondément affecté son noble collègue.

M. de Rivière était également fort attaché à sir Robert Liston, ambassadeur d'Angleterre, qui, parvenu à un âge avancé, conservait toute la vivacité de la jeunesse et joignait à un esprit distingué les qualités les plus attachantes. Il avait uni son sort à celui d'une personne bien digne d'un tel époux. Ils quittèrent Constantinople avant M. de Rivière; ils l'ont revu à Paris, et ils y ont fait parvenir l'expression de tous leurs regrets en apprenant sa mort.

M. le baron de Sturmer et M. le comte de Lutzow remplirent tour à tour à Constantinople, avec un talent reconnu, les fonctions d'internonces d'Autriche; M. de Rivière, qui les voyait souvent, n'eut jamais qu'à se louer des rapports qu'il avait avec eux et avec tous ses collègues. Il existait entre les ministres des différentes puissances, un échange de procédés qui avaient pour base une estime et une affection réciproques.

M. de Rivière obtint, au mois de juin 1819,

un congé dont il profita jusqu'à la fin de la même année. A cette époque, il se rendit à Toulon pour retourner à son poste (1). Cette ville, où il avait laissé de si précieux souvenirs, lui fit la plus brillante réception. La joie publique fut troublée par un événement fâcheux : le capitaine des infirmeries eut une attaque d'apoplexie foudroyante, et expira sous ses yeux au moment où il lui montrait une goëlette qui portait le nom de *la Marquise de Rivière.*

L'ambassadeur, qui connaissait le dévouement de ce malheureux père de famille, assura presque au même instant à sa veuve une pension de 300 francs sur ses fonds particuliers, et ce beau mouvement de générosité, si naturel à son cœur, laissa tous ceux qui assistaient à cette scène intéressante pénétrés de la plus vive admiration (2).

---

(1) La frégate qui le ramena à Constantinople était commandée par le contre-amiral Collet, officier de la plus grande distinction, dont la marine déplore la perte récente.

(2) A ses derniers momens, il a pensé à faire consti-

Il était de retour à Constantinople le 28 décembre 1819. Son second séjour ne fut que de neuf mois. Ce fut en mars 1820 qu'il apprit l'affreux événement qui plongea dans le deuil la France tout entière. Voici comment il s'expliquait dans une lettre confidentielle à M. de Maupas :

24 mars.

« Mon bon Auguste, nous sommes au déses-
» poir, nous apprenons la mort de monsei-
» gneur le duc de Berry. Quel siècle!... notre
» malheureuse patrie, notre roi, nos princes
» et princesses, la légitimité, tout est attaqué!
» Quel affreux assassinat! quelle belle mort!
» combien Monsieur doit être malheureux,
» quoique ses peines soient adoucies par cette
» noble fin de cet excellent prince.

» Madame (1) lui a dit : *Mon père vous at-*

---

tuer une rente viagère de trois cents francs pour cette malheureuse veuve.

(1) Aujourd'hui madame la Dauphine. Mes lecteurs me sauront gré d'avoir cité ce mot très-peu connu et vraiment sublime.

» *tend*, comme l'abbé Edgeworth disait : *Fils* » *de saint Louis, montez au ciel.* »

Une autre lettre du 27 mars, adressée au même, est une espèce de post-scriptum.

« Mon bon ami, j'ai écrit au Roi, à Monsieur, » à M. le duc d'Angoulême, par le ministre ; » instruis-nous des changemens. Je demande » à *aller monter la garde* aux Tuileries : il vaut » mieux mourir en France que d'être vivant » ici, toujours inquiet, ne pouvant fixer ses » idées, et se disant toujours, qui trompe-t-on ? » Comme je plains nos princes ! quelle affreuse » nuit ! quel lendemain ! »

Il est inutile de dire que sa douleur et celle de sa famille fut partagée par tous ses compatriotes ; mais il est juste de rappeler qu'elle le fut également par tous les étrangers qui se trouvaient alors à Constantinople.

L'ambassadeur devenait tous les jours de plus en plus cher à tous ceux qui le connaissaient, et particulièrement à ses compatriotes.

Il suffisait d'être Français pour éprouver à l'instant son intérêt, sans l'avoir provoqué (1).

Au mois de mai 1820, il fit l'acquisition de cette belle statue de la Vénus de Milo, dont le Roi accepta l'hommage, et qui est aujourd'hui l'un des plus beaux morceaux de la magnifique collection du Musée-Royal. Ceux qui ont vu ce chef-d'œuvre, et ceux même qui ne le connaissent pas, liront avec intérêt quelques détails sur la manière dont cette statue fut découverte (2).

Vers la fin de février 1820, un paysan grec, nommé Georges, travaillait à son jardin, dans l'île de Milo, au-dessus des grottes sépulcrales creusées sur la droite de la vallée qui conduit à la mer; voulant applanir le terrain du côté des rochers, il trouva quelques fragmens de marbre, et en avançant, il arriva jusqu'aux murs de la ville, construits en partie sur ces rochers, et en pierre irrégulière : il y décou-

(1) Voir les pièces justificatives, n° 7.

(2) Ces détails sont empruntés à une excellente notice sur la Vénus de Milo, rédigée par M. le comte de Clarac, conservateur des monumens antiques.

vrit le ceintre d'une niche carrée d'environ quatre pieds de large, qui était cachée par des ronces et des éboulemens de terre; quelques pierres de taille qu'il rencontra, et qui sont d'une assez bonne défaite pour les constructions du pays, l'ayant engagé à fouiller plus avant, il parvint à déblayer cette niche, à sept ou huit pieds au-dessous du sol; ce fut dans cet endroit qu'il trouva une statue séparée en plusieurs morceaux et trois petits hermès appuyés contre le mur du fond de la niche, et mêlés à d'autres fragmens. Quoique le paysan ne connût pas tout le prix de sa découverte, cependant il vit que ce qu'elle lui offrait, était plus précieux que des pierres de taille, et craignant qu'on ne la lui enlevât, il emporta chez lui et cacha dans une étable, la partie supérieure de la statue dont il proposa aussitôt, et au prix le plus modique, l'acquisition, à M. Brest, Français, né en Grèce et agent de France à Milo; celui-ci consulta M. Duval Dailly (1), qui vit la statue et conseilla de

(1) M. Duval d'Ailly commandait alors l'*Émulation*, gabarre de Sa Majesté.

l'acheter. L'agent écrivit à M. de Rivière pour lui faire part de la découverte et lui demander ses ordres, mais la lettre ne parvint que longtemps après à sa destination.

Sur ces entrefaites, M. le capitaine Gauthier (1) relâcha à Milo, le 16 avril, et M. d'Urville étant descendu à terre pour des excursions botaniques, tous deux virent et admirèrent la statue; M. d'Urville partit quelques jours après pour Constantinople, et fit présenter à M. de Rivière un rapport très-détaillé et une description de la statue trouvée par le paysan grec. D'après ces renseignemens, l'ambassadeur recommanda à M. le vicomte de Marcellus, qui allait visiter les échelles et les établissemens français dans le Levant, de faire en son nom l'acquisition de la statue et des marbres antiques déterrés à Milo. Cette mission ne pouvait être mieux confiée qu'à M. le vicomte de Marcellus, qui, réunissant à beaucoup de fermeté et de liant dans le caractère,

(1) M. le capitaine Gauthier était chef de l'expédition hydrographique dans la Méditerranée et dans la Mer-Noire.

les connaissances les plus variées, et parlant avec facilité le grec moderne, pouvait mieux que tout autre entrer en négociation avec les gens du pays, et triompher des obstacles, s'il s'en présentait. Il en rencontra un grand nombre; peu s'en fallut que cette magnifique statue ne fût perdue pour la France. Après le départ de M. d'Urville, et malgré les promesses qui lui avaient été faites ainsi qu'à l'agent français d'attendre la réponse de l'ambassadeur, les primats de l'île résolurent de rompre le marché entamé avec le paysan grec, et d'envoyer à Constantinople la statue à un prince grec, en grand crédit alors, et qui depuis quelque temps, soit par goût, soit par spéculation, étant assez curieux d'antiquités grecques, pouvait savoir gré aux primats de lui avoir offert celle qu'on venait de découvrir. Au moment où le vicomte de Marcellus arrivait à Milo (le 23 mai 1820), il eut la douleur de voir passer la statue qu'un canot transportait à bord d'un brick grec marchand, couvert du pavillon turc. C'était un hommage destiné au prince dont j'ai parlé plus haut. Les vents contraires ayant différé fort heureuse-

ment le départ du chef-d'œuvre qu'on voulait nous enlever, M. de Marcellus descend à Milo, rassemble les primats, leur montre son firman, leur parle avec force de l'inconvenance de leur conduite, de leur manque de foi dans leurs engagemens envers la France, du mauvais effet que cette manière d'agir devait produire dans les relations commerciales avec Milo; enfin après une longue résistance et des pourparlers qui durèrent deux jours, les primats, malgré les craintes très-fondées que leur inspirait le ressentiment du prince grec, se rendirent aux raisons de M. de Marcellus qui se hâta de conclure le marché avec le paysan, et de lui donner quelques centaines de piastres turques au-delà de ce qu'il demandait. M. de Marcellus avait à peine quitté Milo, que le prince grec arriva dans l'île de Siphanto; il fit venir les primats, les maltraita, et les condamna à une amende de sept mille piastres. Il se permit même des propos peu convenables sur les Français. M. de Rivière s'en plaignit au grand-visir. Le prince grec, sévèrement réprimandé, reçut l'ordre de rendre les sept mille piastres, et se vit menacé d'en payer quatre-vingt mille. Transportée à

Rhodes, à Chypre, la Vénus y reçut les hommages des voyageurs qui visitaient ces contrées. En passant à Athènes, M. de Marcellus eut le plaisir de montrer sa conquête au Nestor des antiquaires français, à M. Fauvel, cet explorateur infatigable qui, comme il le dit lui-même, est le seul débris encore debout en Orient, de cette brillante ambassade de M. de Choiseul-Gouffier, dont le nom et la mémoire se rattachent à tous les beaux monumens antiques qu'il nous a fait connaître. M. Fauvel ne put se lasser d'admirer cette statue, et il déclara n'avoir rien vu de comparable depuis trente ans qu'il habite Athènes et qu'il parcourt la Grèce. M. de Rivière, qui avait su en apprécier tout le mérite, résolut dès-lors d'en faire hommage au Roi.

C'est à cette époque que S. A. R. Monsieur, ayant bien voulu le choisir pour capitaine de ses gardes, après la mort de M. de Puységur, il se disposa à revenir à Paris. Il annonce son prochain départ à M. de Maupas dans les termes suivans :

« Mon bon Auguste, nous allons nous re-» voir bientôt : Monsieur a eu la très-grande

» bonté de me nommer capitaine de ses gar-
» des; je ne pouvais obtenir une place plus
» agréable, plus honorable, qui me rendît plus
» heureux sous tous les points, et cette place
» a d'autant plus de charmes que Monsieur a
» la bonté de me l'offrir d'une manière char-
» mante, *ensorcelante*. Enfin tu verras la lettre,
» et tu seras heureux pour moi et mes enfans. »

Dès ce moment, il fit des dispositions pour retourner en France. Il prit congé du grand-visir, et partit le 18 octobre, au moment où il venait d'apprendre la naissance de l'héritier du trône. Il laissa à Constantinople M. le vicomte de Viella, comme chargé d'affaires. Il ne pouvait confier l'ambassade à un homme qui eût plus d'expérience et d'instruction, ni à un meilleur Français. Après avoir fait une excursion en Grèce, et avoir visité Athènes et Salamine, il fit voile pour la France. Il rencontra, à la hauteur de Naples, un capitaine venant de Toulon, qui lui confirma la nouvelle de la naissance du duc de Bordeaux; elle fut accueillie par une salve de vingt-un coups de canon. M. de Rivière arriva à Marseille au milieu des fêtes et des réjouissances

publiques : jamais elles n'avaient eu lieu pour un événement dont les résultats fussent plus vastes; s'il charmait le présent, il rassurait l'avenir; aussi la France fut unanime dans sa joie comme elle l'avait été dans sa douleur.

CHAPITRE V.

Hommage au Roi.—La Vénus de Milo au Musée. — Enthousiasme des savans et des artistes. — Description de ce chef-d'œuvre. — M. de Rivière reçu capitaine des gardes-du-corps de Monsieur. Le vicomte de Naylies. — Guerre d'Espagne. — Il fournit un escadron. — MM. de Barbançois et de Maupas. — Félicitations du prince généralissime. — Vie privée. — Le duc Mathieu. — Œuvres de bienfaisance. — Tolérance politique et religieuse. — Doctrines conciliantes — Lettre autographe. — Mort de Louis XVIII. — Mot de Charles X. — Sacre du Roi. — Le marquis de Rivière créé duc. — Le duc Mathieu de Montmorency gouverneur du duc de Bordeaux. — Sa mort subite. — Son portrait. — Le duc de Rivière nommé pour le remplacer. — Ses représentations. — Le Roi insiste. — Il accepte.

En arrivant à Paris, M. de Rivière fit hommage au Roi de cette belle statue trouvée à Milo, dont j'ai parlé dans le précédent cha-

pitre. Sa Majesté la fit placer au Musée (1), et tous les savans, les artistes, les antiquaires, les vrais connaisseurs furent d'accord pour l'admirer; l'un d'entre eux (2) donna l'essor à son enthousiasme dans la description qu'on va lire :

« La déesse de la beauté ne causa pas jadis » plus de rumeur parmi les dieux et les mortels, » qu'elle n'en excite aujourd'hui parmi les ar- » tistes et les connaisseurs qui s'empressent de » payer à l'envi leur tribut d'admiration et » d'hommage à ce chef-d'œuvre de l'antiquité; » que serait-ce si la déesse nous eût apparu avec » tous ses charmes, et telle que la forma l'habile » artiste au génie duquel nous la devons? Que » de regrets les beautés qui survivent ne font- » elles pas éprouver pour celles que le temps » nous a enlevées! A quoi servirait de la dé-

(1) Le Roi, après avoir accepté la Vénus de Milo, envoya à M. de Rivière la collection des Médailles de son règne (en platine), et lui fit également donner celles qui ont été successivement frappées à la Monnaie.

(2) Le comte de Clarac, que j'ai déjà cité.

» crire? le peut-on ? un seul coup-d'œil la fait » mieux connaître que toutes nos paroles. Il » faut la voir, la revoir encore, la contem- » pler, et l'on sentira que toutes les descrip- » tions ne pourraient rendre que faiblement » l'impression que fait éprouver la vue de ces » contours si nobles, si souples, si animés. Ce » n'est pas Vénus, portant avec joie le trouble » dans l'âme des dieux et des mortels, c'est la » beauté telle que se la créait l'imagination » d'Homère. Aucune production de la sculp- » ture n'a plus de vie, et n'offre avec autant de » vérité, une imitation parfaite de la nature » la plus élevée dans toute la pureté de ses » formes. »

Cette magnifique statue est aujourd'hui un des plus beaux ornemens du Musée royal, c'est l'hommage d'un homme de goût, d'un sujet dévoué au sage monarque qui a fait renaître, pour les arts, les siècles de François Ier et de Louis XIV. On doit désirer qu'une médaille consacre cette importante acquisition, qui, en enrichissant le Musée d'un chef-d'œuvre que toute l'Europe nous envie, tiendra une

place remarquable dans l'histoire des Beaux-Arts de l'antiquité.

Le 23 janvier 1821, M de Rivière fut reçu comme capitaine des gardes de Monsieur; il ne tarda pas à distinguer parmi les officiers de sa compagnie, le vicomte de Naylies, lieutenant-major depuis 1816, il lui accorda toute sa confiance, et M. de Naylies la justifia pleinement par ses qualités personnelles et par le dévouement sans bornes qu'il lui témoigna jusqu'à sa mort. Il est superflu de dire que M. de Rivière était cher à sa compagnie; il joignait à la fermeté qui impose, la grâce qui attache, et son secret pour se faire obéir était de se faire aimer.

Au commencement de 1823, quand il fut décidé que la France embrasserait la cause du roi d'Espagne, il eût bien désiré prendre une part active à cette guerre monarchique; mais la mort de son collègue, le comte François d'Escars, lui en ôta les moyens puisqu'il restait seul capitaine des gardes auprès de Monsieur. Il voulut au moins que sa compagnie fournît un escadron de guerre; il obtint cette faveur, et il éprouva une bien vive satisfaction lorsque Monsei-

gneur le duc d'Angoulême eut la bonté de lui écrire que cet escadron s'était parfaitement conduit, et qu'il *était particulièrement très-content de MM. de Barbançois et de Maupas*, ses amis intimes.

Depuis son retour en France, il occupait sa vie à remplir ses devoirs. Membre de la chambre des pairs, président de la société des bons livres et des bonnes études, il porta dans l'exercice de ces différentes fonctions cette urbanité parfaite, ce sentiment exquis des convenances, qui ne se donne pas, qui se trouve, et qui, comme toutes les habitudes, ne peut plus se perdre quand on l'a deviné.

Sa vie était une suite de bonnes actions. De toutes les parties de la France on s'adressait à lui; les personnes qui vivaient dans son intimité ne se rappellent pas lui avoir jamais entendu dire à un infortuné : « Je n'ai pas d'argent. » On l'a souvent vu aller, avec son illustre ami le duc Mathieu de Montmorency, chercher, dans les quartiers les plus éloignés, les malades couchés sur la paille, et leur apporter des secours et des consolations. Jamais il ne refusait sa porte : il suspendait ses repas,

interrompait une lettre pour recevoir un malheureux; il répondait lui-même à toutes les demandes, et souvent la nuit s'écoulait, et le jour le surprenait occupé de ce travail pénible et consciencieux. On connaissait si bien sa belle âme que les malheureux s'adressaient à lui sans hésiter, de quelque opinion et de quelque religion qu'ils fussent. Ce fait, dont on pourrait citer vingt preuves, serait une réponse suffisante aux personnes qui ont voulu accuser M. de Rivière d'intolérance. La lettre suivante, qu'il écrivait confidentiellement à M. de Maupas, pourra sans doute les dissuader encore mieux:

« Dites à l'Abbé de mettre de la douceur dans » ses prédications, car j'éprouve bien que c'est » là le seul moyen pour ramener. Les fortes » vérités n'entrent dans le cœur que peu à peu, » et non par secousse. Il veut attaquer vigou- » reusement des hommes, des femmes et même » des prêtres ignorans, comme s'il parlait à » des philosophes mécréans : ils n'entendront » que la mauvaise opinion qu'il a d'eux, et » dans le monde, comme aux pieds du tribunal

» de Dieu, on ne ramène à son opinion qu'en » persuadant à celui qui nous écoute, qu'il est » meilleur dans le fond qu'il ne s'est jugé lui- » même, et si une fois il voit que l'on a remar- » qué une bonne action, le respect humain, » pris en bonne part, entre dans son âme, et » la bataille est gagnée. »

Je le demande aux esprits les plus prévenus, peut-on exprimer des idées de paix, de tolérance, de conciliation dans des termes plus aimables, avec un style plus doux, et plus onctueux ?

Louis XVIII venait de mourir en roi, et Charles X l'avait pleuré en frère : quelques heures après son avénement, ce prince annonça à M. de Rivière une faveur, avec cette finesse de langage qui n'aurait pas besoin pour briller de l'éclat d'une couronne. Voici comment il raconte le fait à M. de Maupas.

Jeudi 16 septembre 1824.

« Je t'embrasse, cher ami; nous avons perdu » le Roi, qui a fait la plus belle mort, après

» une vie pleine de sagesse et de brillantes » qualités. »

Monsieur était désolé : il ne l'a pas quitté ; « nous avons été deux jours sans nous coucher. » J'ai ramené le Roi chez lui ; j'ai donné le » commandement au duc de Grammont ; le » Roi m'a dit : Tu as fait le service près de moi » tous les jours : tu le feras par quartier. »

C'est ainsi que le Roi le nomma cinquième capitaine de ses gardes.

Ses fonctions l'appelèrent l'année suivante au sacre de Charles X : le second jour des solennités, le Roi sortant de son cabinet pour se rendre dans la salle de réception, où sa cour et le corps diplomatique étaient réunis, se tourna du côté de son fidèle serviteur et lui dit à haute voix avec cette grâce qui lui est familière : *à propos, Rivière, je t'ai fait duc.* C'est dans les mêmes termes que le bon Henri conféra ce titre à Rosny.

Bientôt après, le Roi et la France firent une perte irréparable. On vit succomber à une atteinte soudaine un de ces êtres privilégiés que

le ciel envoie de loin à loin pour ne donner que des leçons et ne laisser que des regrets : brave comme un Montmorency, pieux comme un Vincent de Paule (1), cet homme rare ne paya qu'une fois tribut à l'humanité ; séduit à vingt ans par le besoin irréfléchi d'un mieux idéal, son âge mûr nous dénonça son adolescence ; chez lui tout fut vertu, tout jusqu'au repentir. Chevalier d'honneur d'une princesse dont le choix est un éloge, il mérita d'être cité comme exemple par celle qui sait en servir elle-même : père et tuteur des pauvres, il bravait les épidémies pour secourir les malades, et l'exil pour défendre l'amitié. Courageux et modeste, les plus grands sacrifices ne lui coûtaient que la peine de les cacher. Entré au conseil par ordre du feu Roi, il en sortit par

(1) Le portrait que le duc Mathieu traça de saint Vincent de Paule, dans son discours de réception à l'Académie, était si fidèle que M. le comte Daru, chargé de lui répondre, dit avec autant de grâce que d'esprit : « C'est un de ces portraits dans lequel le peintre ne peut » réussir que s'il a des traits de ressemblance avec son » modèle. »

ordre de sa conscience ; sa présence y avait été remarquée : son absence le fut peut-être plus encore. Aimer, donner, prier, tel fut l'emploi de sa vie : on voulait confier à un guide sûr l'éducation de l'enfant du miracle ; il fut désigné par la France et choisi par Charles X. Hélas ! il ne remplit jamais d'aussi grandes fonctions : frappé d'une atteinte subite, il mourut à genoux, en embrassant les autels, il mourut le même jour, à la même heure que son Dieu, et chacun s'écria que sa mort était la récompense de sa vie.

M. de Rivière fut nommé pour le remplacer, et comme on le félicitait de cette preuve si éclatante de confiance que lui donnait le monarque : « Vous me félicitez, répondit-il, » consolez-moi plutôt ; plaignez-moi ; ce doit » être un pesant fardeau qu'un emploi si » grave, puisque cet excellent Mathieu l'ap- » pelait un *immense et redoutable honneur*, » *l'effroi de sa faiblesse et la perpétuelle occu-* » *pation de sa conscience* (1). Je suis tranquille

(1) Expressions employées par le noble duc dans son discours de réception à l'Académie française.

» sur l'instruction que recevra mon royal » élève : le savant prélat que le Roi a nommé » son précepteur sera pour moi un puissant » auxiliaire, mais ma part est encore trop » forte ; il faut plus que de la fidélité pour une » place semblable, il faut de la fermeté sans » rudesse, une patience sans bornes, de l'a- » dresse, de l'esprit. Je suis effrayé de la » mission que j'ai à remplir. J'ai supplié le Roi » de m'en dispenser ; il a insisté. Je lui ai de- » mandé de me l'ordonner, et il m'a répondu : » Je ne te l'ordonnerai pas ; mais tu me feras » plaisir. J'ai obéi. Je n'ai pas dissimulé au Roi » que j'aurais bien préféré rester capitaine de » ses gardes. Il m'a répondu : *eh bien ! tu as* » *fait cette place-là pour toi, et tu feras l'autre* » *pour moi.* Comment résister à un pareil » langage, dans la bouche d'un pareil prince ? » On n'a qu'un parti à prendre, c'est de faire » ce qu'il veut, et de le servir au poste où il » veut qu'on le serve. »

CHAPITRE VI.

Noble mission. — Voyage dans la Vendée. — Inauguration de la statue de Charette. — Son neveu pair de France. — Fête du drapeau blanc. — Costumes vendéens. — Cérémonie religieuse. — Dix mille spectateurs. — Les évêques de Nantes et de Luçon. Statue voilée. — Le voile tombe. — Discours du baron de Charette. — M. le duc de Fitz-James. — M. Bouviers Desmortiers. — La Rochejacquelein. — Sapinaud. — La famille des martyrs. — Discours du duc de Rivière. — Décorations et pensions. — Mémoire du cœur. — Mots heureux. — M. de Naylies. — Retour à Paris.

M. DE RIVIÈRE avait depuis long-temps le projet de visiter cette Vendée où il avait si souvent exposé sa vie; le Roi lui en fournit la plus noble occasion en le chargeant de présider à l'inauguration de la statue de Charette; accompagné du pair de France qui porte ce

beau nom, il se rendit à Légé le 3 septembre 1826; il jouissait d'avance de trouver calme et heureux ce pays autrefois si agité. De retour auprès du Roi, il voulait pouvoir lui dire (1): « Sire, ces Vendéens que j'avais vus il y a » trente ans, sans abri, sans pain, et presque » sans armes, manquant de tout, hors de » gloire et d'honneur, sont enfin heureux sous » votre règne. Ils vous invoquaient dans les » hasards de la guerre, ils vous bénissent » maintenant dans la paix que vous leur avez » donnée. En voyant récompenser la fidé- » lité de leur chef, ils ont été fiers, ils se sont » dit entre eux : Notre sang a été bien em- » ployé, puisqu'on nous récompense tous en » élevant une statue à notre général. Nous » amènerons nos fils au pied de ce monument, » et là nous leur redirons les bienfaits et les » honneurs qui ont signalé son inauguration » parmi nous. »

(1) J'ai puisé plusieurs détails et quelques mots très-heureux dans une brochure publiée à Nantes en 1826, et intitulée : Fête de l'inauguration de la statue de Charette.

Cette inauguration fut digne du héros. Dans la soirée du 3, une salve et le son des cloches avaient annoncé la solennité du lendemain. Les petites chaumières sur le bord du chemin, les clochers des églises étaient pavoisés, la fête de Charette était celle du drapeau blanc, aussi on le voyait partout.

Le maire et un grand nombre de Vendéens avaient couru au devant de l'envoyé du Roi; plusieurs d'entre eux se ressouvenaient du marquis de Rivière : « S'il nous reconnaît, » disaient-ils, il nous embrassera, car il n'est » pas fier. » Et en effet, il se jeta dans les bras de plusieurs de ces braves gens, dont il se rappelait les noms et les services. « Mes pauvres » amis, leur disait-il, les batailles vous ont » donc épargnés, vous avez dû bien souffrir; » mais, Dieu soit loué! nous nous revoyons » encore ! »

Le baron de Charette, pair de France, fut reconnu et accueilli par les cris de *Vive Charette ! Vive le neveu de notre général !* qui se confondaient avec ceux de : *Vive le Roi !*

Le 4, dès le point du jour, les détache-

mens envoyés par les quatorze divisions de l'armée de Charette se mirent en bataille.

Les soldats laboureurs de la Vendée, placés sur une triple ligne avec leurs habits de paysans, leurs petits plumets blancs, leurs croix du lys et leurs vieilles armes, formaient un contraste frappant, avec les uniformes brillans d'or et d'argent, des lieutenans-généraux, des pairs de France, des préfets et des fonctionnaires qui entouraient et suivaient S. Ex. le gouverneur de S. A. R. monseigneur le duc de Bordeaux.

Après la revue, qui dura plus d'une heure, le cortège se rendit à l'église.

Pendant la messe, célébrée par monseigneur l'évêque de Nantes, une musique religieuse et militaire se faisait entendre : au moment de l'élévation elle fit silence, et les tambours de toutes les divisions battaient au champ. Alors plus de quatre mille soldats chrétiens, en armes, et plus de dix mille spectateurs s'agenouillèrent, et les drapeaux, les étendards déchirés, percés de balles, noircis par la poudre des batailles, s'inclinèrent devant le Dieu des armées.

Bientôt après, toutes les voix montèrent comme une seule voix vers le ciel. On priait pour le Roi.

Après avoir entendu les discours de messeigneurs les évêques de Nantes et de Luçon, on vint se rassembler au-dessous de la statue encore cachée dans un drapeau blanc. Tout à coup, le noble compagnon de Charette fait tomber le voile qui le dérobait à tous les yeux, et l'on prouve qu'on le reconnaît en criant: *Vive le Roi.*

Son jeune neveu, le baron de Charette, prononça avec la plus vive émotion le discours suivant :

« VENDÉENS : (1)

» Il y a trente ans, la voix de votre général » se faisait entendre ; elle était toujours un cri » de gloire ! aujourd'hui elle reste muette sous » cette tombe, sous ce monument que vos » soins généreux élèvent à sa mémoire.

(1) Le discours de M. le baron de Charette est imprimé par son autorisation.

» Héritier de son nom, que ma faible voix » s'élève parmi vous : qu'elle proclame surtout » vos vertus, votre constance dans le malheur, » qu'elle vous dise mon amour et ma recon- » naissance.

» Et vous, noble Duc, qui partageâtes si » souvent nos dangers, dont le nom était tou- » jours un cri d'espérance pour ces contrées » fidèles ; retournez auprès du royal enfant, » enseignez-lui votre amour pour ce beau pays » de l'honneur ! qu'il vienne, qu'il vienne un » jour guidé par vous ; cet enfant du miracle » apprendra à connaître, à aimer notre Vendée.

» Vous aussi, preux chevalier, noble Duc (1). » Président de cette commission, si mes yeux » vous cherchent en vain dans cette enceinte, » que ma voix du moins vous porte mes re- » grets et ceux de cette assemblée.

» Membres de cette commission ; compa- » gnons généreux du dernier héros martyr, » voyez aujourd'hui vos soins récompensés par » les éloges du cœur, que le mien s'y trouve

(1) Le duc de Fitz-James.

» uni, que ma reconnaissance s'élève au-dessus » des autres, car je dois plus que tous les autres.

» Veuve du successeur de Charette, il est » un espoir dans mon cœur, c'est que cette » noble Vendée donnera à son second chef les » mêmes témoignages d'amour qu'elle donne » aujourd'hui au premier.

» Vertueux prélats, chefs d'une milice sacrée, » qui entretîntes toujours le feu divin et l'amour » du Roi dans ce pays, braves généraux, fidèles » défenseurs de la monarchie, et vous, admi- » nistrateurs si éclairés, si dignes de donner » vos soins à ce noble pays, je vous dois beau- » coup, je vous dois d'avoir favorisé de tous » vos soins l'érection de ce monument. Il y a » un an, vous payâtes comme aujourd'hui un » tribut d'éloges au chef qui n'est plus : je vous » dois encore d'honorer dans ce moment par » votre présence cette touchante cérémonie.

» Généreux vieillard dont la plume retraça » pour l'histoire, les hauts faits du chef de ces » contrées ! (1) Ami courageux, tu osas faire

(1) M. Bouvier Desmortiers, nonagénaire, auteur d'une vie de Charette.

» entendre ta voix dans un temps où la France » tremblait sous un sceptre de fer. Aujourd'hui, jouis sans trouble de ce beau jour; » laisse aller ton âme aux douces émotions: » pleure, noble vieillard, la gloire de Charette » semble t'appartenir comme elle appartient à » sa famille!

» Salut, La Rochejacquelein, noble défenseur des lis, famille de héros malheureux!

» Salut à toi, Sapinaud, Nestor de la fidélité » vendéenne, guerrier à cheveux blancs; seul » resté debout après une lutte sanglante! Salut! » il t'appartenait de rappeler au peuple soldat » le guerrier dont tu fus l'ami et l'émule de » gloire.

» Touchant assemblage d'héroïsme et de » vertus! Veuves d'illustres victimes! que la » Vendée est heureuse de vous voir réunies » sur la tombe de Charette! heureux encore, » mille fois heureux, celui dont la voix s'élève » en ce moment pour dire un si beau jour; » gloire à toi, Roi chevalier, dont le noble » courage t'entraînait vers ces bords dangereux! » Tu voulais partager les travaux, les périls, et » même les malheurs de ce peuple admirable,

» armé pour ta défense et celle de son Dieu.
» Gloire à toi qui soulageas ses misères, qui
» viens encore en ce jour répandre de nouveaux
» bienfaits sur lui ! gloire, gloire à jamais à ton
» auguste famille !

» Vendéens, chefs ou soldats, amis, com-
» pagnons d'armes, ou rivaux de gloire de
» Charette, illustre assemblée, de beaux jours
» éclairent la France ; mais s'ils s'obscurcis-
» saient, ces beaux jours, Vendéens !... je jure
» de mourir parmi vous, de mourir sur cette
» terre si souvent arrosée du sang des miens (1).

(1) La famille de Charette est véritablement une famille de martyrs. M. Louis de Charette, frère aîné du général, fut tué en 1796, quinze jours avant la mort de son frère, dans une charge de cavalerie, au Brouzil, près Nantes.

Le général Charette (Anastase-François), a été fusillé à Nantes en 1796.

M. Louis de Charette, neveu du précédent, frère aîné du pair de France, fut blessé mortellement dans les cent jours, à l'affaire d'Aizenay, à dix lieues de Nantes, et mourut des suites de sa blessure dans la forêt de Touvois. Enfin, quatre cousins issus de germains, MM. de Charette de la Colinière, de la branche aînée, ont péri dans la Vendée.

» Mais la France veut son Roi, elle le voudra » toujours, toujours elle répétera avec nous :

» *Vive le Roi !*

» *Vivent les Bourbons !*»

Ce discours, digne de celui qui l'avait inspiré, excita les plus vives acclamations. Le duc de Rivière succédant au noble pair, prit la parole en ces termes :

« J'ai été bien heureux, messieurs, d'avoir » été proposé par vous au Roi, mon maître, » pour assister à cette cérémonie, si belle et si » touchante pour des cœurs loyaux et fidèles. » L'immortel Charette était dans nos cœurs, » le voilà veillant sur la Vendée; il ne nous quit- » tera plus sur cette terre sainte et sacrée, où » l'amour pour notre Roi et les Bourbons ne » peut jamais s'éteindre ni diminuer.

» Choisi par la bonté de mon maître pour » veiller sur les jeunes années de Monseigneur » le duc de Bordeaux, je n'aurai à lui re- » commander que d'écouter attentivement » Charles X, lorsqu'il parle des bons et braves

» Vendéens : son cœur lui dira le reste. Mon-
» seigneur saura cependant par moi quelques
» détails sur les hauts faits du général que nous
» pleurons tous, et sur la loyauté des Vendéens
» et de leurs chefs, bien secondés par leurs
» nobles compagnes qui ont donné tant de
» preuves de courage, de constance et de fi-
» délité.

» Le Roi m'a ordonné de répéter ce qu'il m'a-
» vait dit il y a trente-un ans : qu'il vous por-
» tait tous dans son cœur, qu'il s'occupait de
» vous, et qu'il s'en occuperait toujours.

» S. M. a nommé six chevaliers de Saint-
» Louis, et six de la Légion-d'Honneur, que je
» vais recevoir : elle a donné douze pensions
» de trois cents francs aux anciens chevaliers
» de Saint-Louis, et douze secours momenta-
» nés de douze cents francs aux invalides.

» Le Roi m'a donné lui-même une somme qui
» sera distribuée dans toutes les divisions à
» ceux qui ont reçu le plus de blessures et qui
» sont les moins heureux.

» Je suis extrêmement flatté de me trouver
» au milieu des évêques, des généraux, des
» préfets et de mes collègues et amis pour

» rendre au général Charette ce qui lui était si » bien dû, et devant son excellent et loyal » neveu. Je vais prouver que je n'ai cessé de » penser au général, en répétant la dernière » lettre qu'il m'a écrite quelques jours avant » sa mort; elle a été perdue, dans nos trou- » bles, mais elle est restée gravée dans mon » cœur.

» *Je vous écris, mon cher Rivière, le cœur* » *navré de l'éloignement forcé d'un prince dont* » *la présence eût fait notre félicité. Il est des pri-* » *vations qu'on peut supporter avec fermeté,* » *mais celle-là est si grande qu'elle ébranlerait* » *un rocher.*

» *Gardez-vous pourtant de croire que cet évé-* » *nement refroidisse notre courage : loin de là,* » *il en acquerra, s'il est possible, une nouvelle* » *force, par le désir que nous avons de mériter* » *l'estime et les bontés du prince* (1).

» *Adieu, mon camarade et mon ami.*

» *Signé* le chevalier DE CHARETTE. »

---

(1) Cette lettre ne se trouve pas dans la brochure publiée à Nantes.

Cette lettre produisit un effet impossible à décrire. Les anciens soldats de Charette embrassaient leurs frères d'armes, et des larmes coulaient de tous les yeux.

Après la distribution des décorations et des secours on défila devant la statue de Charette; quelques vieux soldats exprimèrent leurs sentimens avec énergie : « Notre général nous » montre le chemin, » disait l'un, en remarquant qu'un doigt de Charette est dirigé vers le ciel. « C'est là qu'il nous passera encore en » revue, » s'écria un autre. « On a bien fait, » ajoutait un troisième, de mettre la statue » devant la chapelle, il la défendrait encore, » si on voulait l'abattre. »

Après la cérémonie, le duc de Rivière se mit en route pour remplir un devoir pieux, il s'était promis d'aller prier sur la tombe du jeune de Charette, dont les restes reposent dans la forêt de Touvois. C'est à la faible lueur d'une lampe qu'il vint s'agenouiller sur la pierre qui rappelle qu'un Charette de plus est mort pour son Roi. Il partit le lendemain dès le point du jour, pour les Mattes, où Louis de La Rochejacquelein a terminé, dans les cent

jours, une vie glorieuse. Le fils et le frère du héros accompagnaient le noble envoyé du Roi. Pendant les courts instans qu'il passa dans ce pays, si rempli de souvenirs, son cœur suffisait à peine à ses émotions. En revoyant ces bons habitans si hospitaliers, il se souvenait que quelques-uns d'entre eux (et il se rappelait jusqu'à leurs noms) lui avaient servi de guides à travers mille périls pour le conduire à leur général. Un d'eux, entre autres, s'était élancé dans la mer, malgré la fureur des vagues, et était parvenu à le ramener à terre (1). Depuis cette époque il vivait pauvre, il n'avait pu faire valoir ses services, mais la présence du noble duc ramena la joie dans sa famille et l'abondance dans sa chaumière.

La lettre suivante, écrite par M. de Rivière à M. de Naylies, prouve combien ce voyage avait eu de charmes pour lui.

6 septembre 1826.

« Mon cher Naylies, je ne vous ai point » écrit parce que j'ai toujours été en l'air. Je

(1) Ce brave homme se nomme Guitonneau.

» viens de terminer une belle et bonne cam-
» pagne : j'ai traversé les pays que je parcourais
» il y a trente et un ans ; même cœur, Dieu
» et le Roi ! La statue est à merveille, c'est la
» tournure et la physionomie du général. Son
» neveu, qui est avec moi, est excellent ; nous
» avons visité les tombeaux, prié avec nos
» bons Vendéens, et partout des cris de *vive*
» *le Roi !* jour et nuit. Que la vie serait douce
» et heureuse si on la passait comme cela ! »

Son voyage ne dura pas un mois, mais ce mois fut si bien employé, que chaque soir le Roi ne pouvait pas se plaindre *d'avoir perdu sa journée* ; M. de Rivière revint à la fin de septembre déposer aux pieds de Charles X l'hommage de ses propres bienfaits.

CHAPITRE VII.

Cérémonie touchante.—15 octobre 1826.—Paroles du Roi à M. le duc de Rivière et à madame la duchesse de Gontaut. — Anecdote. — Étude du gouverneur. — Fontenelle et Montausier. — M. de Rivière tombe malade.—Visite du Roi. — Prévoyance et bonté. — Sensibilité du royal élève. — Extrême-Onction. — Mr. l'archevêque de Besançon. — Grecs arméniens. — Tendre sollicitude. — M. de la Ferronays. — M. Agasse. — Instances de S. A. R. Madame, duchesse de Berry. — M. Récamier. — Dernière visite du Roi et de S. A. R. madame la dauphine. — Prières funèbres. — Mgr. le nonce. — Mgr. l'archevêque de Reims. — Mgr. l'archevêque de Besançon. — Mgr. l'ancien évêque de Strasbourg. — Labruyère. — Mort du duc de Rivière. Mot touchant de S. A. R. Madame, duchesse de Berry. — Décision du Roi. — Conclusion.

De retour à Paris, le gouverneur du jeune prince eut à s'occuper des hautes fonctions qui lui étaient confiées; il fut appelé, le 15 octobre, à une cérémonie tout à la fois solennelle et touchante. S. A. R. Madame du-

chesse de Berry amena, après la messe, Monseigneur le duc de Bordeaux dans le cabinet du conseil. Madame la vicomtesse de Gontaut s'avança, tenant par la main le jeune prince, qu'elle conduisit près du Roi. Sa Majesté, en remettant à M. le duc de Rivière ce précieux dépôt, prononça ces paroles avec une vive émotion :

« Duc de Rivière, je vous donne la plus » grande preuve de confiance et d'estime, en » remettant à vos soins l'éducation de l'enfant » de la Providence, qui est aussi l'enfant de » la France. Je suis sûr que vous apporterez » dans ces importantes fonctions un zèle et une » prudence qui vous donneront des droits à » ma reconnaissance, à celle de ma famille, » à celle de tous les Français. »

Le Roi s'approcha ensuite de madame la vicomtesse de Gontaut et lui dit :

« Duchesse de Gontaut (1), je vous remercie

(1) Deux jours avant cette cérémonie, le Roi avait

» de bon cœur des soins que vous avez donnés » à l'éducation de ce cher enfant; continuez » et achevez celle de cette enfant, qui m'est » aussi bien chère, et vous acquerrez de nou- » veaux droits à ma reconnaissance. »

Depuis le jour où la confiance du Roi chargea le duc de Rivière de la fortune de la France, il rompit toutes ses habitudes, et concentré tout entier dans les grands devoirs qu'il avait à remplir, il n'accepta aucune invitation; il ne croyait plus pouvoir disposer de lui-même; tout son temps appartenait à son élève, il ne voulait pas l'en priver. Je citerai à ce sujet une anecdote qui prouvera à quel point la bonté du cœur se joignait, chez lui, à la rectitude des idées.

Les révolutions amènent souvent, parmi les hommes des différens partis, des échanges de

---

daigné écrire à madame la vicomtesse de Gontaut : *que, pour reconnaître ses bons soins, et en témoignage de sa satisfaction*, il lui conférerait le titre de duchesse le jour où il remettrait Mgr. le duc de Bordeaux à M. le duc de Rivière.

procédés généreux, qui établissent entre eux des relations durables; les événemens passent, les gouvernemens changent, les obligations restent, et ceux que leurs opinions divisent se trouvent enchaînés par les liens d'une reconnaissance réciproque. En 1804, à l'époque de la commutation de peine, M. de Rivière avait eu à se louer de la conduite d'un fonctionnaire en crédit. En 1815, ce même homme eut à subir un long exil, et ne rentra dans sa patrie qu'en 1826. Il voulut alors réunir chez lui tous les royalistes qui, lui ayant eu des obligations sous l'empire, lui avaient, à leur tour, rendu des services depuis la restauration. Il se garda bien d'oublier M. de Rivière, et l'invite à dîner chez lui. Celui-ci lui répondit que les devoirs de sa place s'opposaient à ce qu'il dînât jamais en ville, et qu'il prenait à peine une demi-heure de repos après dîner. Cette réponse causa un vif regret à celui qui en espérait une autre; mais les convives, dont plusieurs étaient les amis de M. de Rivière, confirmèrent l'impossibilité où il s'était mis d'accepter aucune invitation. Pendant tout le repas on parle de lui, on cite plusieurs traits de sa bonté, de sa

fidélité scrupuleuse à sa parole ; on fait son éloge, pour se consoler de son absence, lorsqu'à huit heures, les deux battans s'ouvrent, et l'on annonce M. le duc de Rivière. Que l'on juge de la joie générale ; que l'on juge de celle du maître de la maison : M. de Rivière ayant remarqué que son plaisir tenait un peu de la surprise, lui dit en l'abordant : « Je vous » ai répondu que je ne dînais jamais en ville, » c'est l'exacte vérité ; mais j'ai ajouté que je » pouvais disposer d'une demi-heure après » le dîner, et je viens vous la consacrer, pour » vous prouver que la mémoire du cœur ne » se perd jamais. »

Voilà l'homme tout entier ; c'est ainsi que le sentiment du devoir, qu'aucune considération ne fait fléchir, peut se concilier avec la puissance des souvenirs, et donne à la vertu tout le charme de la grâce.

Son premier soin fut d'étudier le caractère de son auguste élève, d'épier ses penchans, de s'en faire connaître, c'est comme si je disais de s'en faire aimer ; s'étant aperçu qu'il était d'un naturel vif et impétueux, son unique étude était de diriger cette vivacité

vers le bien; quand il ne réussissait pas assez vite, en s'adressant à son esprit, il parlait à son cœur, et s'en faisait toujours entendre. C'est bien d'un pareil gouverneur qu'on pouvait dire ce que Fontenelle a dit de Montausier, qu'*il travaillait tous les jours à se rendre inutile.* Couché seul dans la chambre du prince, et tout près de lui, il entendait ses moindres mouvemens, se levait s'il croyait que quelque chose troublât son sommeil, s'assurait s'il n'avait pas à souffrir de la chaleur ou du froid, et ce noble guerrier, vieilli dans les camps et dans les prisons, prodiguait au jeune prince les soins du serviteur le plus zélé, de la mère la plus tendre. Il lui portait tout l'amour, tout le dévoûment qu'il avait pour son auguste aïeul. Il négligeait, pour mieux remplir ses devoirs, tout ce qui lui était personnel. On lui avait ordonné les eaux de Loëche, dans le Valais; il y était allé plusieurs années de suite, et s'en était bien trouvé. Les soins continuels qu'il donnait à son royal élève l'empêchèrent de s'y rendre en 1827, et à la suite de quelques indispositions, sa santé se dérangea tout-à-fait. Il voulut d'abord lutter

contre le mal qui fit, en peu de jours, des progrès effrayans; bientôt il fut averti de la gravité de son état par des vomissemens et des douleurs aiguës. Il ne songea plus dès-lors qu'à les dissimuler, pour ne point affliger ceux qu'il aimait; c'est la seule feinte que se soit jamais permise cet homme si franc et si loyal, et cette feinte était encore de la vertu.

Sur son lit de douleurs, au milieu de ses souffrances, il s'occupait toujours du jeune prince, et se faisait rendre un compte exact de ses progrès et de l'emploi de son temps. Il pensait aussi aux malheureux dont il était la providence, et leur envoyait les secours qu'il leur distribuait autrefois de sa main.

Le Roi, doublement affligé de son absence et de sa cause, fut le visiter. « Il faut bien, lui » dit ce prince, avec ce sourire qui est déjà » une consolation; il faut bien que je vienne » te chercher, puisque tu ne peux pas venir. »

Quelques jours après, S. M. revint encore, et sachant quel prix il attachait à cette religion, qui l'avait si souvent consolé, il lui demanda pourquoi il ne se faisait pas dire la messe aux Tuileries. « Sire, répondit le malade, c'est un

» privilége dont la famille royale peut seule » jouir. » Charles X donna des ordres, et M. de Rivière obtint ce qu'il n'aurait pas osé demander.

« Comment te trouves-tu, lui disait un jour » le Roi? — Quand je vois votre Majesté, cela » me rend la vie. » — On conçoit que le Roi y allât souvent (1).

Cette longue maladie donna à son élève plus d'une occasion de prouver cette bonté qui est chez lui un bien de famille; deux mots charmans dans un sens opposé, donneront l'idée de cette sensibilité pleine de grâce et de mouvement qu'on peut appeler l'esprit du cœur. Ayant appris que son gouverneur avait passé

---

(1) Le Roi venait le voir régulièrement tous les deux jours, et le malade attendait ce moment avec impatience. Il disait souvent à M. de Naylies : « Je vous en » prie, si je venais à m'assoupir, réveillez-moi quand le » Roi viendra ; car sa présence me soulage et me rend » heureux. » Et en effet, cette figure, où se peignaient les plus grandes souffrances, s'animait à la vue du prince, et n'offrait plus, pour un moment, que l'expression du bonheur.

une mauvaise nuit, et qu'on avait des inquiétudes, le prince était mélancolique et préoccupé, et la jeune princesse, sa sœur, cherchait à le distraire : « Eh bien, lui dit-il, jouons » aujourd'hui à des jeux qui ne nous amusent » pas. » Un autre jour, son sous-gouverneur, lui ayant annoncé que son ami allait mieux : « Oui, s'écria-t-il, eh bien, en ce cas-là, illu- » mination générale ; » et il alluma à midi toutes les bougies du salon (1).

M. le duc de Rivière, quinze jours avant sa

---

(1) Le gouverneur actuel de monseigneur le duc de Bordeaux cherche, comme son prédécesseur, tous les moyens les plus propres à développer son intelligence et à former son caractère. Parmi les plus ingénieux, on peut citer un usage qu'il a établi, et qui doit avoir des résultats utiles. Tous les dimanches le jeune prince comparaît devant les personnes chargées de son éducation, et il entend lire un journal exact de sa conduite de toute la semaine. Ce conseil est composé de M. le baron de Damas, son gouverneur; de Monseigneur l'ancien évêque de Strasbourg, son précepteur; des deux sous-gouverneurs, M. le comte de Maupas, et M. le marquis de Barbançois; des deux sous-précepteurs, M. l'abbé Martin de Noirlieu, et M. de Barande, et de

mort, encore plein de force, et avec l'esprit aussi sain qu'avant sa maladie, voulut recevoir l'extrême-onction; il parlait depuis plusieurs jours de ce projet à M. le vicomte de Naylies (1), qui ne l'avait pas quitté un instant depuis 1821, et qu'il aimait comme son fils. Il profita d'un moment où madame la duchesse de Rivière, dont il ne voulait pas alarmer la tendresse, avait été remplir un devoir religieux. Mgr l'archevêque de Besançon, duc de Rohan, dirigea cette triste cérémonie, qui n'eut pour témoins que MM. de

---

son premier valet-de-chambre, M. de la Villate (*). Ce que le prince a fait de bien et de mal, pendant les huit jours qui viennent de s'écouler, lui est retracé comme dans une glace fidèle; il écoute l'éloge ou le blâme qu'il a mérité, et on l'accoutume ainsi de bonne heure à entendre la vérité.

(*) M. de la Villate, capitaine dans la garde royale, entra le premier dans les retranchemens du Trocadéro, en criant : *A moi, grenadiers!* Doué d'une force prodigieuse, il terrassa les soldats espagnols qui voulurent lui résister, et il s'empara des batteries ennemies.

(1) M. de Naylies lui a témoigné, dans sa dernière maladie, une affection vraiment filiale.

Naylies et de Maupas. Le sang-froid, le calme et la douce sérénité de l'illustre malade, contrastaient d'une manière frappante avec la douleur profonde des assistans. Quand tout fut terminé : « Je vous remercie, dit M. de Rivière » au duc de Rohan, je vous remercie du » fond de l'âme, d'avoir bien voulu me donner » avec tant de bonté cette dernière marque de » votre amitié; permettez que je vous embrasse, » et vous, mes amis, venez, que je vous em- » brasse aussi; ne dites rien de tout ceci à ma » femme. Cette pauvre amie m'est si tendrement » attachée, que je dois ménager son cœur qui » a déjà tant souffert. » (1) Personne ne sut dans le château que cette cérémonie avait eu lieu, mais M. de Rivière l'écrivit le jour même au Roi.

---

(1) On ne peut se faire une juste idée des preuves de dévoûment, de tendresse, des soins de toutes les minutes, prodigués par madame la duchesse de Rivière à son mari : enfermée dans sa chambre, elle seule lui a servi de garde pendant soixante jours et soixante nuits; elle ne l'a pas quitté un instant; elle ne voulait céder à personne ces pénibles fonctions, elle les remplissait comme on remplit un devoir que l'on aime.

La douleur qui brisait son corps ne diminuait en rien la chaleur de son âme. Le triste sort des Grecs arméniens, que des ordres barbares avaient chassés de Constantinople, occupait vivement sa pensée; il en parla au Roi avec la plus touchante sensibilité, en le suppliant d'envoyer des secours à ces malheureux. Sa Majesté le lui promit; M. de la Ferronnays fut chargé de l'exécution, et, dès le lendemain, il instruisit son noble ami (1), que des fonds étaient partis, que trois semaines après les intentions royales seraient remplies, et les plus grandes infortunes soulagées. Cette assurance donna quelques momens de calme au plus généreux et au meilleur des hommes.

Il n'ignorait pas que sa fin était prochaine; mais il donnait aux autres l'espoir dont il était privé, et il avait toujours un sourire pour sa femme et pour ses enfans; il ne craignait pas la mort: il la voyait venir avec douceur et mélancolie, comme on regarde le ciel à la fin d'un beau jour.

(1) M. de la Ferronnays était un des plus anciens camarades et des meilleurs amis de M. de Rivière.

La dernière semaine de sa vie fut consacrée à mettre ses affaires en règle; il manda son notaire (1), resta trois heures avec lui, et fit des dispositions pour ceux qu'il affectionnait (2); il rendit ensuite au Roi ses comptes comme gouverneur du Prince : cette entrevue fut déchirante, c'était presque un adieu.

Cependant la famille royale conservait une lueur d'espoir; on l'avait assurée qu'un docteur, très-habile pour le genre de maladie de M. de Rivière, pourrait indiquer un remède. « Que l'on coure chercher ce médecin! » s'écria la mère du duc de Bordeaux. On prévint le malade, et comme il hésitait à le recevoir : « Je » vous en conjure, lui dit la princesse en fon» dant en larmes, vous avez déjà tant fait pour » moi, faites encore cela, je vous en supplie; » faites cela pour mon fils et pour moi! »

---

(1) M. Agasse, qui avait toute sa confiance, et qui était dans le secret de toutes ses bonnes actions.

(2) En parlant des amis de M. le duc de Rivière, je ne dois pas oublier M. de Quimonas, aujourd'hui pair de France, son camarade au régiment des Gardes, qui lui était tendrement attaché, et qui l'a pleuré comme un frère.

M. Récamier fut reçu, et il y eut du mieux pendant quelques jours; tout le monde se flatta, excepté le malade. Un de ses amis lui annonça que de tous côtés on adressait, pour sa conservation, des prières au Ciel. — « Je » vous remercie, répondit-il, mais il est trop » tard : d'ailleurs, je ne vaux pas un miracle. »

Le Roi et madame la dauphine vinrent encore le voir deux jours avant sa mort, mais Charles X ne pouvant soutenir ce déchirant spectacle embrassa pour la dernière fois son ami, et se retira tout en larmes avec la princesse.

Le moment est venu; il sent qu'il va paraître devant Dieu, il s'entoure de ses ministres (1). Quelle scène! et qui pourra la peindre? Le prêtre s'approche, et commence les prières suprêmes, mais sa voix est couverte

(1) Mgr. le nonce, Mgr. l'archevêque de Reims, l'archevêque de Besançon, et Mgr. l'ancien évêque de Strasbourg, l'assistaient tour à tour; le dernier, quoique d'une très-faible santé, passa trente-six heures auprès de son lit, en lui adressant les plus touchantes exhortations.

par les sanglots, qui sont aussi des prières. Son auguste élève, sa femme, tout à la fois si forte et si malheureuse, ses enfans en larmes, quelques compagnons d'infortune, son vieil ami Labruyère (1), voilà ceux qui entourent

---

(1) L'éloge de cet excellent homme, écrit de la propre main de M. de Rivière, est plus qu'une recommandation, c'est un titre de noblesse.

« Labruyère est âgé d'environ soixante ans; il est sorti de France en 1789, a suivi M. le marquis de Rivière, et dans les pays étrangers, et dans les différens voyages qu'il a faits en France, et dans ses sorties dangereuses; a fait la campagne de 1792, a fait encore après plusieurs voyages en France, pour porter et rapporter des nouvelles intéressantes, et sortir de l'argent; enfin est venu à Paris, s'y est marié, a prêté sa maison pour donner retraite à des personnes envoyées par le Roi et Monsieur, telles que MM. de Polignac, de Rivière, de Trion; a été long-temps tourmenté, a fini par être arrêté et mis en prison; puis en surveillance long-temps; a donné, ainsi que sa femme, des preuves de son dévoûment et de son zèle, avant l'affaire de Georges, pendant cette affaire, et depuis. Il a été choisi pour être un des valets-de-chambre de Monsieur, en 1817; depuis il a été fait huissier, et a toujours montré le même zèle pour le service de Monsieur. »

son lit de mort. Hélas ! il ne peut plus les voir ! Ce noble cœur, qui n'a jamais battu que pour l'honneur et la gloire, ce cœur est froid,.... il a cessé de vivre. Ainsi s'est éteinte, après deux mois de souffrances cruelles, supportées avec une résignation angélique, cette vie si pleine et si pure ; une âme céleste est retournée dans sa patrie, et nous avons eu un Français de moins (1). Ni les soins ingénieux de la plus tendre des femmes, ni les larmes de deux princesses, ni la douleur naïve de son élève, ni les prières de son Roi, de son ami, n'ont pu conserver cette existence si précieuse, dont tous les momens avaient été consacrés à la défense du trône, il meurt (2); et Charles X,

---

(1) M. le duc de Rivière est mort le 21 avril 1828, à huit heures et demie du matin.

(2) Je ne dois pas oublier un mot touchant de S. A. R. Madame, duchesse de Berry : voyant que rien ne pouvait calmer la malheureuse duchesse de Rivière, dont le désespoir n'était comparable qu'à sa tendresse pour son mari, la princesse lui dit en fondant en larmes : « Allons, ma chère, allons, consolez-vous ; *nous avons chacune un ange au ciel.* »

ne pouvant plus honorer sa personne, veut honorer sa mémoire ; le plus jeune des enfans de son vieux serviteur partagera l'éducation de l'enfant royal ; il sera le compagnon de ses travaux et de ses jeux, jusqu'au moment où il deviendra le défenseur de sa couronne ; il sera pour le duc de Bordeaux ce que Charles de Rivière a été pour Charles X ; et, plus heureux que son père, il ne suivra pas son Roi dans l'exil.

J'ai terminé la tâche que je m'étais imposée : j'ai fait connaître à ma nation un des plus beaux caractères de fidélité historique dont elle ait à s'enorgueillir. On savait que M. de Rivière était bon, loyal et brave ; on apprendra, en lisant ces Mémoires, qu'il fut noble et fier dans le malheur, modeste et indulgent dans la prospérité, enfin qu'il fut véritablement grand, car la grandeur n'est qu'une simplicité sublime.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° 1.

Les fonctions du jury furent suspendues dans toute la France, par décret du sénat, en date du 8 ventose an XII (28 février 1804).

Voici le texte de cette décision :

Le sénat conservateur, etc., etc., décrète ce qui suit :

Article premier. Les fonctions du jury seront suspendues pendant le cours de l'an XII et de l'an XIII, dans tous les départemens de la république, pour le jugement des crimes de trahison, attentats contre la personne du premier consul, et autres contre la sûreté intérieure et extérieure de la république.

ARTICLE 2. Les tribunaux criminels seront, à cet effet, organisés conformément aux dispositions de la loi du 23 floréal an X, sans préjudice du pourvoi en cassation.

ARTICLE 3. Le présent sénatus-consulte sera transmis par un message au gouvernement de la république.

(Extrait du *Bulletin des lois*, bulletin 345, n° 3574.)

N° 2.

PLAIDOYER

DE M. BILLECOCQ POUR CHARLES DE RIVIÈRE.
(JUIN 1804).

« MESSIEURS,

» La nature du délit qui fait l'objet de cette accusation publique, la gravité des circonstances politiques dans lesquelles il se présente à juger, le nombre des prévenus, la diversité des caractères propres à chacun d'eux, l'attention de l'Europe entière, fixée sur cette

autre époque d'une révolution unique dans l'histoire du monde, l'affluence prodigieuse des citoyens, enfin la solennité de votre audience, tout concourt à rendre ce procès l'un des plus importans, comme des plus extraordinaires qui aient jamais été soumis à la décision d'un tribunal. A l'aspect de la justice nationale, déployant ainsi tout l'appareil de la sévérité, il semblerait, magistrats, que le découragement dût trouver accès jusque dans l'âme des défenseurs ; et en effet, ils ont à justifier leurs malheureux cliens d'un si grand crime, du crime de conspiration contre la patrie, contre le gouvernement, contre la personne de son chef! le châtiment légal des accusés une fois convaincus, serait si terrible! Et cependant, magistrats, loin que ces réflexions douloureuses diminuent ou affaiblissent notre dévouement, nous éprouvons tous (car je fais ici tout à la fois l'histoire de mes sentimens et de ceux de mes collègues), nous éprouvons tous qu'alors qu'un citoyen est menacé de périr victime d'une grande erreur publique, l'idée seule de son danger fait croître et redoubler nos forces. Notre énergie se pro-

portionne au péril même où son infortune le place; et nous nous croirions presque coupables envers lui si un succès complet ne venait couronner nos efforts et sa confiance.

» On aurait mal jugé le gouvernement, on vous aurait méconnus vous-mêmes, magistrats, si l'on avait paru craindre que nous ne jouissions pas ici de toute la plénitude de liberté qui appartient à notre ministère sacré. Et quelle opinion se serait-on formée de la puissance publique, au temps où nous vivons? Nous sommes libres, par cela seul que nous défendons des accusés! Nous sommes libres, parce que tel est le vœu formel de la loi pénale, qui, par des dispositions remplies d'humanité, concilie si noblement les droits du malheur avec les intérêts de la justice; nous sommes libres enfin, parce que vous l'êtes vous-mêmes, et parce qu'aucune autre influence, magistrats, ne s'exercera sur vous que votre respect pour la loi, comme aucune crainte n'agira sur nous que celle de ne pas faire triompher assez promptement l'innocence et la vérité.

» Lorsque le délit dont la prévention donne

lieu à ce procès, se trouve indiqué dans l'acte d'accusation même comme l'un de ceux prévus par le code pénal, lorsque, pour le jugement de ce délit, notre législation criminelle préexistante assurait aux accusés l'avantage inestimable de la procédure par jurés, peut-être devrais-je déplorer ici, même devant vous, la rigueur extraordinaire d'une loi d'état qui les a privés du bénéfice de cette institution; je m'en abstiendrai toutefois, et vous ayant pour juges, je me persuaderai sans efforts que, plus pénétrés qu'effrayés du ministère que vous avez à remplir, vous apporterez dans l'examen du procès qui vous est soumis, cette attention inquiète, ce scrupule religieux, cette timoration de conscience qui sont les sûrs garans d'une décision impartiale et équitable.

» Jusqu'ici, magistrats, je ne vous ai présenté que des réflexions qui embrassent tout ce procès; mais avec quel intérêt, j'ose le dire, vous me verrez descendre de ces considérations générales aux détails particuliers de la défense que je vais entreprendre devant vous.

» Quel homme, magistrats, que Charles de Rivière! quel noble caractère est le sien!

quelle loyauté! quelle magnanimité! quelle fidélité à l'amitié dans le malheur! Vous avez entendu ses réponses, vous l'avez observé dans tout le cours des débats, et certes il ne vous en est pas resté cette opinion qu'un tel homme pût avoir jamais été un lâche artisan de guerre civile. Aussi, ma sollicitude la plus réelle sera-t-elle de conserver à Charles de Rivière, dans cette défense, l'attitude et, si je puis m'exprimer ainsi, la physionomie qui lui est propre, de ne lui rien faire perdre de cette élévation d'âme qui a forcé votre estime, en un mot, de le présenter à votre justice tel qu'il est, tout ce qu'il est, seulement ce qu'il est. Et en effet, magistrats, si la défense de Charles de Rivière cessait un moment de se trouver en harmonie avec le caractère qu'a déployé cet intéressant accusé, je craindrais qu'il ne m'interrompît pour me dire : « Dé» fenseur inconsidéré, quel langage venez-vous » me prêter ici? Disculpez-moi d'un crime » dont je ne suis pas coupable : mais ne m'at» tribuez point des sentimens qu'on sait n'avoir » jamais été les miens. Sauvez ma vie, je n'y » résiste pas; mais sauvez surtout mon hon-

» neur, sans lequel je ne saurais supporter la » vie. »

» Magistrats, je ne mériterai point cet humiliant reproche : fidèle aux devoirs que m'impose la confiance de Charles de Rivière, je les remplirai; mais fidèle aussi à l'engagement que j'ai contracté envers sa désolée famille, envers ses nombreux amis, je réunirai dans cette défense tous les faits et tous les moyens qui repoussent ou qui détruisent la prévention de conspiration dont Charles de Rivière est l'objet.

» Quelques réflexions purement historiques, qui tiennent nécessairement ou naturellement au sujet; quelques faits aussi, tous particuliers à la défense, établiront que la conduite politique de Charles de Rivière, depuis 1789, s'explique tout entière par son éducation et ses premiers sermens.

» Je passerai ensuite à la discussion de l'acte d'accusation, en ce qui concerne Charles de Rivière.

» Voilà, magistrats, tout le plan de cette défense :

» Hommes, citoyens, jurés et juges (car

vous êtes tout cela), vous allez m'entendre : que de motifs pour moi d'attendre de vous une attention entière et soutenue! j'ose espérer que la vôtre m'accompagnera jusqu'au terme de la carrière que j'ai à parcourir.

» *Le président* : Défenseur, vous avez sans doute toute la latitude nécessaire pour votre défense; votre client peut sans doute conserver les sentimens qu'il a annoncés; mais il ne vous appartient pas de venir faire ici l'apologie de ses sentimens.

» *M. Billecocq* : Je ne la fais point.

» *Le président* : Je vous préviens de ne pas revenir là-dessus, parce que je serais obligé de vous arrêter.

» *M. Billecocq* : Je comprends toute l'observation de M. le premier président, et le prie d'observer que c'est l'accusé qui parle par l'organe de son défenseur, qu'ils se confondent en une seule et même personne, et que je n'ai point émis de sentimens qui soient proprement les miens.

» *Le président* : Je vous préviens de ne pas revenir sur ce point là. C'est contre la morale.

» *M. Billecocq* : C'est la première fois de ma

vie que je reçois le reproche d'avoir manqué à la morale.

» Un ordre de choses a existé en France, dont il importe de rappeler en peu de mots l'origine.

» *Le président*: Ces faits là ne tiennent pas à la cause; il y a des faits qui la concernent: discutez ces faits.

» *M. Billecocq*: Je ne tiens pas du tout à vous exposer cette partie de ma cause; mais c'est dans l'éducation de Charles de Rivière que je veux trouver l'explication de sa conduite. Je promets à la cour de ne rien dire qui blesse ses opinions, ni qui s'écarte du respect que je dois au gouvernement.

» *Le président*: Il est question de ne rien dire qui puisse être dangereux.

» *M. Billecocq*: Je l'espère. Je dois expliquer l'attachement dont la royauté était l'objet pour une classe de Français, spécialement à l'époque où la plus étonnante des révolutions est venue l'anéantir sans retour. La monarchie subsistait.....

» *Le président*: Je donne la parole au procureur-général.

» *Le procureur-général* : D'après la promesse que vient de faire le défenseur, qu'il se bornera à la défense de son client, qu'il saura respecter tout ce qui est respectable, j'espère qu'il ne s'écartera pas de cette idée qu'il a présentée au tribunal, qu'il s'y conformera entièrement, et d'après cela, je m'en rapporte à la prudence de la cour dans le cas où il s'en écarterait.

» *M. Billecocq* : La monarchie subsistait depuis quatorze siècles. Le gouvernement féodal, qui pesa si cruellement sur les peuples, avait presque pris naissance avec elle. Une multitude de familles dont les auteurs avaient servi les premiers rois, composaient la caste privilégiée, qu'on appela la noblesse.

» Les membres de cette caste recueillirent long-temps, et presque exclusivement à tous autres citoyens, tant par eux-mêmes que par leur postérité, les bienfaits et les grâces des rois. Les honneurs, les dignités, les commandemens d'armées, les distinctions de tout genre semblaient être devenus leur patrimoine. Considérés par les rois comme le plus ferme appui de leur trône (et c'était une erreur sans doute),

les nobles eurent bientôt cette opinion, cette religion politique, que leur existence était liée invariablement à celle du monarque, qu'elle en était inséparable, indivisible, et qu'ils devaient mourir pour lui.

» De là ce dévouement presque porté au fanatisme; de là cette exaltation de sentimens qui eut au moins cela d'heureux pour la France, que ses ennemis extérieurs en ressentirent plus d'une fois les terribles effets. De là, encore, cette ancienne vaillance chevaleresque, qui produisit beaucoup d'erreurs et tant de grandes actions.

» Ces principes, magistrats, ou si vous le voulez, ces préjugés commencèrent à s'affaiblir sous Louis XIII, et ce fut un des effets de la domination sévère du cardinal de Richelieu, qui commença, comme on l'a dit depuis, à mettre les rois *hors de page*, et à les placer à une grande distance des nobles, accoutumés jusqu'alors à s'identifier avec le monarque.

» Mais s'il est historiquement vrai que, dès cette époque, la monarchie qui....

» *Le président* : Vous n'avez pas besoin de nous rappeler l'histoire de France.

» *M. Billecocq* : Je voulais arriver à prouver que les familles des nobles donnaient à leurs enfans une éducation toute différente de celle que recevaient les autres citoyens.

» Charles de Rivière a pris naissance dans une de ces familles : il y a puisé ces principes, reçu cette éducation première; il en a conservé tous les souvenirs et toutes les impressions.

» Élevé à l'École-Militaire, à cette école qui a formé tant de guerriers illustres, tout ce qu'il y apprit, tout ce qu'il y entendit, dut fortifier en lui ces mêmes impressions.

» Il y resta deux années. Entré au régiment des gardes françaises, en 1780, il y servit jusqu'en 1789. Ce régiment, par la nature même de son service habituel auprès de la personne du monarque, était pénétré des principes dont je viens de vous entretenir. Le licenciement en eut lieu peu de temps après le 14 juillet, et dès cette époque, magistrats, Charles de Rivière prit le parti de voyager.

» Ce n'est point une circonstance indifférente dans cette défense, que l'absence hors de France de Charles de Rivière remonte au

mois de juillet 1789, époque où aucune loi n'existait sur l'émigration, où son départ ne put être et ne fut en effet considéré que comme une absence et non comme une émigration, qui, depuis, a pris le caractère d'un délit politique.

» Charles de Rivière retrouva les princes français en divers pays. Il avait été attaché à leur service : il s'attacha de nouveau à leur cause. Ce n'est pas moi qui vous l'apprends, c'est lui qui en a fait l'aveu ; et c'est à vos consciences que je recommande la franchise de cet aveu et, surtout, le souvenir de celle qui a constamment accompagné Charles de Rivière dans toutes les réponses qui ont été présentées de sa part.

» Ce fut dans le cours de cette longue absence qu'il connut particulièrement M. le Comte d'Artois, que les liens d'une amitié, plutôt formée par le malheur que par les rapports du subalterne au puissant, s'établirent entre eux ; sa fortune entière fut sacrifiée aux besoins de M. le Comte d'Artois. Son zèle pour la restauration de la monarchie était connu : il fit quelques voyages dans la Vendée, à cette époque où la cause royale y était défendue

avec un aveuglement sans exemple, où l'on avait profité de l'ignorance, de l'égarement de quelques paysans, pour leur mettre à la main des armes qu'ils ne devaient employer que pour la défense de la commune patrie; à cette époque où l'on flattait les princes que dans la Vendée même devait se trouver un grand rassemblement pour protéger leur retour. Ce fut dans ces temps-là que Charles de Rivière descendit quelquefois dans la Vendée. Mais il se persuada bientôt que la France entière répugnait au système de guerre qui agitait cette malheureuse contrée. Vous savez, magistrats, quelles en furent les conséquences. Nous déplorons tous les jours les malheurs qui ont désolé ce pays, et il n'est pas un de nous qui, Français avant tout, n'ait formé le vœu de voir se cicatriser les plaies, les plaies toujours trop récentes qui y saignent encore.

» Charles de Rivière, de retour de la Vendée, et bien convaincu que la cause de la monarchie, au profit des Bourbons, du moins, était perdue sans ressource en France, entreprit de nouveaux voyages. Il parcourut l'Allemagne, la Pologne, la Russie et la Tartarie. Ces voyages

durèrent plusieurs années, circonstance qui n'échappera pas, magistrats, à votre sagacité, circonstance qui vous prouvera que tant que la cause de la monarchie a été désespérée, a été regardée comme perdue sans retour, Charles de Rivière ne songeait point à conspirer, ne promenait point sa nullité de cour en cour, pour aller susciter au dehors des ennemis à la nation française, en un mot ne s'occupait point de petites trames honteuses, obscures, indignes d'un homme de son caractère.

» Je vous ai dit, magistrats, que Charles de Rivière s'était absenté de France dès 1789, et vous vous le rappelez, ce n'est point là cette absence qu'il faut qualifier d'émigration. Sans doute, elle est devenue telle par l'effet des lois qui sont intervenues; sans doute, elle est devenue telle par cette nécessité invincible qui a retenu Charles de Rivière auprès de son prince, et pour le service de la cause à laquelle le liaient ses premiers sermens. Mais, au moins, dès 1789, ce n'était pas, chez lui, un parti déterminé, un parti pris que d'aller, comme on a pu le penser, susciter des ennemis au peuple français.

» Eh ! magistrats, qu'il me soit permis de vous le faire observer ici, car c'est une vérité qu'il faut dire, parce qu'elle n'est qu'historique, et parce qu'au besoin j'appellerais en témoignage nos braves militaires eux-mêmes. Ces émigrés qui avaient abandonné si follement leur patrie, leurs familles, leurs propriétés ; ces émigrés, dont les chefs avaient si imprudemment excité les puissances étrangères à s'armer contre la France, ces émigrés qui eurent un moment la simplicité de croire qu'on se battrait en France pour leur seule cause, et qui se battirent quelquefois avec un courage digne d'étonner les soldats républicains eux-mêmes ; ces émigrés, magistrats, au sein de leurs malheurs, je dirai plus, au sein de leur rébellion, conservaient encore un cœur français.

» En Allemagne, en Italie, les divers théâtres de la guerre continentale à ces époques.....

» *Le président* : Vous vous égarez : vous venez dire que les émigrés qui combattaient dans la Vendée conservaient le cœur français.

» *M. Billecocq* : J'ai lu dans le Code pénal que la plus grande latitude appartient à l'ac-

cusé, que la plus grande latitude est donnée au défenseur.

» *Le président* : Il ne doit pas exposer des principes qui sont très-contraires à l'ordre public.

» *Le procureur-général* : Il me paraît que le défenseur a arrêté sa défense. Cette journée a été extraordinairement fatigante, et pour la Cour et pour le ministère public, peut-être qu'un peu plus d'examen lui fera connaître ce qu'il doit à sa patrie comme à son client. Je demande que la séance soit levée.

» *M. Billecocq* : Je prie la Cour de vouloir m'entendre un moment. Je vais passer à l'acte d'accusation.

» Magistrats, j'ai recueilli les premières paroles prononcées ici par Charles de Rivière : Je ne connais, vous a-t-il dit, aucune conspiration ; je n'ai pris part à aucune conspiration. Je désire que cette idée s'imprime bien avant dans la conscience de mes juges.

» S'il se pouvait, magistrats, que vous doutassiez encore que Charles de Rivière est véritablement innocent du délit d'avoir participé à une conspiration, je vous rappellerais les

débats dont vous avez été les témoins, je vous rappellerais que, sur cent quarante-huit témoins entendus, pas un seul ne l'a indiqué, pas un seul n'a proféré son nom, et certes, dans une conspiration dont tous les fils ont été saisis, dans une conspiration qui paraîtrait avoir eu des ramifications très-étendues, comment se ferait-il que Charles de Rivière, qui en est accusé, ne fût aperçu nulle part dans les détails de l'exécution ?

» Cette conviction, magistrats, que les débats ont déjà commencée, cette conviction, je l'espère, s'achèvera par l'examen des cinq chefs principaux que présente l'accusation personnelle à Charles de Rivière, à savoir :

» 1° Sa présence en France ;

» 2° Le débarquement et ses circonstances ;

» 3° Le logement chez Dubuisson ;

» 4° Les objets saisis lors de l'arrestation ;

» 5° Les rapports en France avec plusieurs des prévenus de la conspiration.

» 1° *La présence en France.*

» Vous savez, magistrats, quelle éducation avait reçue Charles de Rivière, quels principes étaient les siens. Ses espérances avaient été à

peu près anéanties pendant long-temps ; ses espérances se réveillèrent sur quelques bruits vagues, qui avaient circulé en France, et bien davantage encore dans l'étranger. On y parlait du prochain rétablissement du pouvoir d'un seul ; on y parlait même du rétablissement de la cause des Bourbons.

» Certes, magistrats, cela n'était guère possible à croire. Tous ceux qui vivaient en France, tous ceux qui l'ont habitée depuis la révolution savent jusqu'à quel point l'opinion publique est fixée ; mais il est permis de croire que, dans l'étranger, des émigrés mal instruits, peu au courant de la véritable disposition des esprits, avaient pu accueillir ces espérances et les sentir se réveiller dans leurs cœurs.

» Ce fut dans ces circonstances, que les personnes qui environnaient M. le Comte d'Artois, exagérant ces mêmes espérances, exagérant les nouvelles venues de France, cherchèrent à lui persuader qu'il n'avait plus qu'à se présenter, qu'il lui suffisait de se montrer, que tous les vœux l'appelaient. Le prince, enclin à croire de pareils bruits, paraissait disposé à revenir en France. Je vous

ai parlé, magistrats, du dévouement de Charles de Rivière; il fut effrayé de la pensée que le Comte d'Artois vînt ici compromettre le salut de sa personne : il se dévoua encore. « Prince, » lui dit-il, nul, plus que moi, ne connaît la » disposition des esprits en France; j'y suis allé » plusieurs fois; j'y suis allé même depuis le » 18 brumaire; personne n'a mieux reconnu » que moi combien la nation française a soif » de tranquillité; combien les esprits y sont fa- » tigués des convulsions politiques qui ont » ébranlé l'empire. Personne ne sait mieux, » enfin, combien les Français désirent se repo- » ser dans le sein d'un gouvernement protec- » teur et réparateur; mais j'irai, je verrai, et » si quelqu'un doit périr, ce sera moi; il me » sera honorable et doux de me dévouer pour » votre personne, je ne supporterais pas l'idée » de la laisser s'exposer à un pareil danger. »

» Telle est, magistrats, et telle est fidèlement exposée la cause de l'arrivée en France de Charles de Rivière : vous savez quelles en furent les suites.

» 2° *Débarquement.*

» Pour venir en France, il fallait bien opérer

ce débarquement dont on a fait un deuxième chef d'accusation et que l'on a qualifié de troisième débarquement : et je déclare, au nom de Charles de Rivière, qu'il ne connaissait ni un premier ni un second débarquement.

» Le sien eut lieu (et ceci est important à remarquer) sur un bâtiment marchand et non sur un vaisseau de la marine royale anglaise ; sur un simple bâtiment accoutumé à transporter d'une côte à l'autre les personnes qui passaient d'Angleterre en France.

» Vous avez remarqué, magistrats, dans les réponses faites par Russillion, que, lors de son premier interrogatoire, il a déclaré être venu à bord d'un bâtiment, capitaine Rutzer.

» Dans sa déclaration du 15 ventôse suivant il a rectifié (selon lui) cette même réponse, en disant qu'il était venu à bord du capitaine Wright.

» Je ne sais comment expliquer cette contradiction entre les déclarations de la même personne. Ce que je sais très-bien, et ce qui aura frappé M. le juge instructeur, c'est que, dès son premier interrogatoire, Charles de Rivière, à qui l'on demanda par quelle route il était venu jusqu'à Paris, répondit franche-

ment que c'était par la côte de Normandie, et que, sans attendre une autre question, il ajouta spontanément qu'il était venu à bord du capitaine Wright. Il termina cependant la phrase par ces mots : *à ce que je crois*. Frappé bientôt de ce qu'il y avait de vague, de ce qu'il pouvait y avoir de dangereux dans cette déclaration du nom du capitaine Wright, déclaration qu'il avait faite sans y attacher la moindre importance, le jour même (et c'est un fait que je déclare de sa part comme véritable, sur lequel, au surplus, le tribunal, si sa justice n'était pas assez éclairée, pourrait se procurer des renseignemens précis) Charles de Rivière pria le conseiller d'État Réal et M. Desmarets de rectifier cette réponse, en ajoutant qu'il ne savait pas bien si c'était le capitaine Wright.

»Vous pressentez, magistrats, la conséquence que je veux tirer de cette différence dans la qualité du bâtiment qui amena Charles de Rivière en France.

» Si c'était un bâtiment marchand, ainsi que Russillion l'a déclaré en indiquant le nom du capitaine Rutzer, ce débarquement aurait été fait comme la plupart de ceux qui n'ont aucun

but, aucune espèce d'intention hostile : et alors ce ne serait point un officier de la marine anglaise qui aurait amené l'accusé en France.

» Si le capitaine Wright était, dans le système de l'accusation, chargé d'amener en France les personnes impliquées depuis dans la conspiration, ou qui avaient des projets de conspiration, et qu'il soit vrai que Charles de Rivière et ceux qui l'accompagnaient sont arrivés sur un bâtiment marchand, le tribunal sentira dès lors, qu'il y aurait une très-grande injustice à faire entrer le débarquement dont je parle au nombre de ceux qui seraient constatés avoir été opérés par le capitaine Wright.

» Voilà, magistrats, les réflexions que j'avais à vous présenter sur ce deuxième chef de l'accusation intentée contre Charles de Rivière.

» 3° *Le logement chez Dubuisson.*

» Ici, je dois vous rappeler quels étaient les dangers attachés à l'arrivée de Charles de Rivière en France. Il était sur la liste des émigrés. Il n'était point venu en France depuis plusieurs années ; il avait nécessairement intérêt de se dérober à tous les regards, n'étant muni d'aucun passeport qui pût lui don-

ner au moins un prétexte de séjour en France. . . » Ce fut alors que Charles de Rivière chercha chez quel individu il pourrait plus sûrement trouver un asile.

» Il avait connu en Russie feu M. de Vauvilliers, dont le nom est cher à tous les amis des lettres, feu M. de Vauvilliers, ancien professeur de langue grecque au collége de France.

» La dame Dubuisson, ici présente, au nombre des accusés, est la nièce de ce savant illustre. Charles de Rivière se présenta chez elle; il y logea, et dans une chambre même de l'appartement. Mais, et c'est un fait qui a été justifié par les débats, jamais Charles de Rivière n'a eu connaissance de la cache pratiquée, qui l'était même avant qu'il y entrât. C'est un fait constaté par la déclaration des accusés, et qui n'a pas été démenti, que jamais Charles de Rivière n'a eu connaissance de cette retraite.

» Et ici, magistrats, vous prévenez sûrement de vous-mêmes le raisonnement que j'allais vous faire : s'il était avéré, ce que je n'accorde pas, car mon ministère n'est pas d'accuser, mais de défendre, s'il était avéré, dis-je, que

la cache dont il s'agit eût été destinée à recéler des conspirateurs, je ne voudrais pas d'autres preuves de la non-participation de Charles de Rivière à des projets de conspiration que son départ subit, que sa brusque sortie de la maison de Dubuisson,

» Car c'est encore un point constant au débat que Charles de Rivière n'a séjourné que quelques jours chez Dubuisson, qu'il y a passé sept à huit jours au plus, et qu'il s'est retiré immédiatement chez son ancien valet-de-chambre, lieu où il était plus sûr encore de trouver un asile inaccessible à tous les regards. Il attendait de son valet-de-chambre quelque reconnaissance des bontés qu'il avait eues autrefois pour lui : il n'a pas été trompé dans cet espoir.

» Je prie instamment le tribunal de vouloir bien se fixer sur cette idée : la cache pratiquée chez Dubuisson était inconnue à Charles de Rivière; il ne l'a jamais habitée, jamais il n'y est entré. Le court séjour qu'a fait Charles de Rivière chez Dubuisson, ne permet pas de penser que s'il était un conspirateur, ou bien s'il participait à la conspiration, il ne dût se réfugier dans cette cache, bien autrement impénétrable

à tous les surveillans que la retraite qu'il allait chercher chez son valet-de-chambre.

» C'est là que, pendant quinze jours ou trois semaines, Charles de Rivière est demeuré paisible, ignoré, méditant un prochain départ pour le Portugal où il a l'honneur d'être colonel d'un régiment. C'est de là qu'il fût parti, peut-être sans être reconnu, si son dévouement à l'amitié, à l'amitié dont il paraît être destiné à devenir sans cesse la victime, ne l'eût enfin livré dans les mains de la Police !

» Armand de Polignac venait d'être arrêté ; Jules de Polignac, ce jeune homme intéressant par son âge, intéressant par son malheur, était livré au plus affreux désespoir : il ne s'était pas encore procuré un nouvel asile, plus occupé de l'infortune de son frère que de la sienne propre. Charles de Rivière le recueillit, l'emmena avec lui, lui offrit de partager la retraite qu'il avait trouvée pour lui-même.

» Ils y passèrent ensemble tous les momens jusqu'à celui où le commissaire de police, qui avait fait suivre Jules de Polignac, découvrit enfin qu'il était dans la maison, rue des Quatre-Fils, n° 8.

» Magistrats, je dois ici vous rappeler un fait qui est encore à la connaissance de M. le juge-instructeur. S'il ne lui est pas parvenu par les pièces qui figurent au procès, il doit nécessairement, et je n'en doute pas, lui avoir été déclaré par les préposés de la police supérieure.

» La surprise du commissaire de police fut extrême en trouvant Charles de Rivière dans cet asile. Que faites-vous ici, lui dit-il, nous ne vous y cherchions pas; mais, chargés par le gouvernement, chargés par la loi elle-même, d'arrêter tous les individus qui ne sont pas munis de titres propres à justifier leur présence à Paris, nous vous arrêtons.

» Cette déclaration est précieuse : vous la recueillerez scrupuleusement; elle vous prouvera qu'en effet la police n'avait reçu aucun indice de la présence de Charles de Rivière à Paris; qu'il n'y avait point de notes à son égard; qu'il n'avait pas été désigné aux agens supérieurs de la police comme l'un des hommes dont il fallait rechercher la personne.

» Je vous conjure, magistrats, de vouloir

bien faire reposer votre attention sur ce point : car, je le répète, si vous êtes des juges, vous êtes aussi des jurés, et aucune des circonstances qui tendent à atténuer le délit dont un accusé est prévenu, ne veut, ni ne doit être négligée par vous. Voilà quelle est la défense de Charles de Rivière, relativement à son logement chez la femme Dubuisson. Vous voyez que sa présence à Paris datait d'environ un mois, que Charles de Rivière a passé ce mois à se soustraire à la police : savoir, une huitaine de jours chez Dubuisson, et les trois semaines suivantes chez son valet-de-chambre, et qu'il s'y fût probablement dérobé tout-à-fait à la connaissance de la police, que peut-être même il eût pu en sortir et partir pour le Portugal, comme tel était son projet, si l'amitié n'avait pas été la cause de cette nouvelle infortune.

» 4° *Objets saisis sur Charles de Rivière, lors de son arrestation.*

» Ici, magistrats, je crois devoir rappeler plusieurs circonstances qui atténuent encore ce délit; et, d'abord, vous remarquez dans le procès-verbal d'arrestation, vous remarquez

dans l'acte d'accusation que Charles de Rivière n'était muni que de deux pistolets qu'il portait depuis plus de quinze ans, qui ont été fabriqués à Paris, et dont lui-même a indiqué l'auteur; de deux pistolets dont il était sans cesse porteur pour sa sûreté. Voilà les seules armes qui aient été trouvées chez lui. S'il en était une autre dont on crût qu'un ministère coupable eût armé des conspirateurs, je vous prie de remarquer qu'elle ne s'est jamais trouvée dans les mains de Charles de Rivière.

» On a trouvé chez lui des lettres de change écrites en anglais et payables à Hambourg. Mais Charles de Rivière venait de Londres; il devait nécessairement se munir d'effets qui avaient été achetés sur la place de Londres. Le montant de ces effets ne peut laisser croire un moment qu'ils eussent une destination criminelle.

» Charles de Rivière avait pris ces effets payables à Hambourg. Il était bien plus naturel de se munir non-seulement d'une somme plus forte, si elle avait eu pour objet de servir des projets de conspiration, mais encore de la

prendre en effets payables en des places qui se trouvaient, ou sur la route de Charles de Rivière, ou tellement dans le voisinage, qu'il ne fût pas obligé d'opérer une négociation laborieuse, difficile, qui pouvait l'exposer à des suspensions de rentrées de fonds.

» Quant à sa croix de Saint-Louis, dont il était pareillement porteur, c'est là une circonstance entièrement nulle au procès.

» Voilà, magistrats, les seuls objets qui aient été trouvés sur lui. Je me trompe, il en est encore un dont, je le pense du moins, vous ne pouvez pas vouloir sérieusement faire un chef d'accusation. C'est le portrait du Comte d'Artois; Charles de Rivière vous a expliqué lui-même les circonstances dans lesquelles il l'a reçu; il vous a dit en quel temps ce portrait lui avait été donné: c'est à l'époque du 22 octobre 1796, c'est à une époque déjà distante de celle-ci de huit années, à une époque où les troubles de la France, les désordres qui l'agitaient avaient pu laisser quelque espérance à la maison de Bourbon; à une époque enfin où Charles de Rivière ayant fait plusieurs voyages périlleux pour le service

du Comte d'Artois, le prince lui avait donné ce portrait.

» Je ne m'appesantirai pas sur cette circonstance : ce n'est pas vous qui ferez un crime d'un sentiment de fidélité, ce n'est pas vous qui le comprendrez parmi les chefs d'accusation.

5° *Rapports prétendus avec les prévenus de la conspiration.*

» Magistrats, à l'égard de ce cinquième et dernier chef d'accusation, vous n'aurez pas oublié (et c'est là une circonstance importante pour la défense), que Charles de Rivière a lui-même spontanément déclaré, je ne dirai pas les rapports, car je vais vous démontrer tout à l'heure qu'il n'en a point existé, mais les simples conversations qui ont eu lieu entre lui et quelques-uns des prévenus de la conspiration.

» C'est par lui seul, c'est par ses aveux que vous avez su qu'il avait rencontré à Paris Georges, qu'il avait rencontré aussi une fois Pichegru; c'est encore lui qui vous a dit avoir vu une fois Russillion, et Rochelle une fois ou deux. C'est de lui seul que vous tenez tout cela; et sur cent quarante-huit témoins, pas

un seul n'a chargé Charles de Rivière d'avoir eu le moindre rapport avec aucun des prévenus de la conspiration.

» Au contraire, un de ces témoins a rectifié, par sa déposition à l'audience, une erreur involontaire que M. le procureur-général impérial avait laissé glisser dans l'acte d'accusation. Il y était dit que Victor Couchery avait vu chez la fille Gilles l'accusé de Rivière rendant des visites à Pichegru. Ce fait a été éclairci; la demoiselle Gilles a déclaré n'avoir jamais vu l'accusé de Rivière chez Pichegru; ce témoin n'a été contredit par aucun autre. Il demeure donc pour constant que Charles de Rivière n'a eu aucuns rapports avec Pichegru chez la demoiselle Gilles.

» L'accusé Verdet a également aidé à éclaircir un autre fait, savoir : que Charles de Rivière n'a point fait partie des individus qui s'étaient rendus chez lui. Ainsi, vous voyez à quoi se bornent ses rapports, à un seul point : il rencontre Pichegru, Georges, Russillion et Rochelle, tous une fois ou deux au plus : lui-même l'a déclaré.

» Je le répète, aucun témoin, aucune pièce

ne déposent ici qu'il y ait eu le moindre rapport entre Charles de Rivière et les autres prévenus de la conspiration.

» Vous ne vous attendez pas sans doute, magistrats, que je le justifie des relations qu'il a eues avec Jules de Polignac ; que, séparant sa cause de celle de Jules de Polignac, Charles de Rivière vienne ici expliquer, interpréter péniblement, astucieusement, ces mêmes relations. Elles sont fondées sur une ancienne amitié, sur une ancienne liaison : elles n'avaient rien de criminel ; et vous observerez que c'est dans l'asile même de sa propre infortune que Charles de Rivière a recueilli Jules de Polignac ! Il est impossible que vous voyiez dans leurs liaisons un rapport tellement caractérisé qu'on doive le reconnaître comme ayant pour but une conspiration.

» Voilà, magistrats, la discussion bien rapide, mais, j'ose le croire, suffisante, que j'avais à vous présenter des cinq chefs d'accusation qui concernent Charles de Rivière.

» Que reste-t-il maintenant ? que reste-t-il surtout de prouvé ?

» Ce qui reste prouvé, c'est que Charles de

Rivière est, aux dépens de sa vie même, fidèle à l'amitié dans le malheur. Voilà tout ce qui demeure démontré.

» Magistrats, plus d'une fois en lisant l'histoire, vous avez vous-mêmes admiré de pareils mouvemens de ce dévouement sublime, de cette fidélité dans d'éclatantes adversités. Vous avez admiré ce comte Hamilton, s'enfonçant avec le malheureux Charles Ier dans les forêts d'Ecosse! Vous avez admiré ce lord Montrose promenant ses cheveux blancs et ses infortunes sur les montagnes de la même contrée! Vous avez admiré ce vénérable Malesherbes, sortant à quatre-vingts ans de la retraite à laquelle il s'était volontairement condamné, pour venir offrir au dernier de nos rois, détrôné et accusé, les derniers efforts d'une vie prête à s'éteindre. Vous avez admiré de pareils exemples, vous les proposeriez pour modèles! et lorsqu'un pareil homme, qui ressemble à tous les hommes que je viens de nommer, se trouve au milieu de nous, que dis-je? lorsqu'il est là, lorsque vous êtes ses juges, vous pourriez, magistrats, l'envoyer à l'échafaud! Non, cela ne sera pas, cela n'est pas à craindre de la part

d'un tribunal composé de Français, composé de citoyens qui appartiennent à une nation dont tous les sentimens sont grands, dont toutes les pensées sont nobles, dont toutes les affections sont généreuses.

» Magistrats, j'ai achevé cette défense, et peut-être puis-je dire que j'ai rempli ma mission. Je vous en conjure, rendez à sa patrie, rendez à sa famille, rendez à ses amis un homme qui, j'ose le dire, alors même qu'il est placé sur le banc des accusés, a des droits à votre estime par ses qualités, par ses vertus, par celles-là même qui ont causé son infortune, un homme qui est devenu l'objet d'un intérêt universel dans tous les pays de l'Europe où sa personne est connue.

» Je vous demande, je vous adjure de peser dans votre justice, et même dans votre sévérité, tant et de si touchantes considérations.

» Présentement que j'ai rempli mon ministère de défenseur de Charles de Rivière, qu'il me soit permis de former, comme citoyen, un vœu qui ne lui est pas personnel, puisque je me repose pour lui sur votre équité, mais qui s'échappe en ce moment de mon cœur, et que

sans doute vous formerez vous-mêmes. Si quelques têtes étaient menacées dans ce procès, si la justice pouvait un instant s'égarer, alors encore je dirais : infortunés ! tout n'est pas perdu pour vous : il vous reste encore une ressource ; ne la négligez pas. De cette enceinte même, d'où sortent les arrêts de mort, de cette enceinte j'aperçois l'autel que le pacte social des Français a élevé à la clémence, en plaçant dans les mains du chef du gouvernement le droit, le droit si beau d'épargner le sang des hommes (1).

---

(1) J'ai dû, pour la plus exacte fidélité du *drame* de la défense, reproduire le plaidoyer de M. Billecocq, tel que le sténographe l'avait recueilli, c'est-à-dire sans les passages que les fréquentes interruptions adressées à l'orateur le forcèrent de ne pas prononcer publiquement ; mais ces passages existent rétablis, et les lacunes sont comblées dans les éditions qu'ont données de ce plaidoyer le *Barreau français* et les *Annales du Barreau français*, d'après une première réimpression, faite de l'aveu et sur les notes du défenseur. La seconde édition de ces Mémoires contiendra ce plaidoyer avec les passages rétablis.

N° 3.

PIÈCES

RELATIVES AU COMITÉ ROYAL QUI S'ÉTAIT CONSTITUÉ A MARSEILLE PENDANT LES CENT JOURS.

COMITÉ ROYAL PROVISOIRE.

Extrait du registre des arrêtés.

Marseille, le 25 juin 1815.

« Les soussignés, considérant la nécessité d'une autorité centrale dans la ville de Marseille, et dans la Provence, qui dirige les efforts et l'enthousiasme des habitans, pour faire triompher la cause de Louis XVIII, notre souverain légitime, ont unanimement résolu de se

constituer, comme ils se constituent par le présent acte, comité royal provisoire de la ville de Marseille et de la Provence; se déclarent prêts à déposer les pouvoirs extraordinaires dont ils se sont investis entre les mains des autorités légitimes qui seront établies par Sa Majesté ou par les princes de son sang.

» M. A. Romagnac, Bruniquel, Casimir Rostan, le chevalier de Candolle, Borelly. »

Lettre de Monseigneur le duc d'Angoulême.

Puycerda, ce 10 juillet 1815.

» Messieurs les membres du comité royal de Marseille, je n'ai reçu qu'ici vos deux lettres des 26 et 29 juin; car si j'avais encore été à Barcelonne, je me serais rendu sur-le-champ au milieu des bons Marseillais pour vaincre ou périr avec eux. Leur conduite me fait le plus grand plaisir, mais ne m'étonne pas; je savais que le Roi pouvait tout attendre de leur dévoûment. Vous avez été les derniers à conserver le drapeau blanc, et les premiers à le relever. Je me fais gloire d'avoir une pareille ville dans mon gouvernement, et je m'y rendrai aussitôt que cela me sera possible. En attendant, je vous charge, messieurs, de témoigner aux bons habitans tous mes sentimens d'estime, d'attachement et d'affection. Je m'empresserai de faire connaître leur conduite au Roi, et je puis vous assurer d'avance que

son cœur paternel en éprouvera la plus douce jouissance.

» Les événemens du nord me donnent la confiance que la Providence, qui ne nous a jamais abandonnés, veillera sur Marseille, et qu'elle n'aura aucun danger à courir. J'avais pourvu d'avance à ce que vous me demandez, en nommant le lieutenant-général, marquis de Rivière, gouverneur de la 8me division militaire; et en lui confiant les pouvoirs nécessaires, j'ai cru faire en lui un choix agréable à la ville de Marseille : s'il n'était pas encore arrivé, le général vicomte de Bruges remplirait provisoirement ses fonctions : croyez, messieurs, au plaisir que j'éprouverai quand je pourrai vous assurer de vive voix de tous mes sentimens, tant pour vous personnellement que pour notre bonne et fidèle ville de Marseille.

» Votre très-affectionné,

» LOUIS-ANTOINE. »

COMITÉ ROYAL PROVISOIRE.

Extrait du registre des arrêtés.

Marseille, le 10 juillet 1815.

« Le Comité royal provisoire de la ville de Marseille et des départemens de la Provence :

» Considérant que c'est à l'instant où la jeunesse provençale court aux armes, et paie ainsi sa dette au meilleur des rois et à la patrie, qu'il appartient aux propriétaires de concourir de leur côté à assurer le succès de ce généreux dévoûment, en mettant les caisses publiques à même de pourvoir à tous les besoins du service;

» Considérant que les sentimens manifestés avec tant d'énergie par les fidèles Provençaux envers leur souverain légitime, ne permettent pas de douter qu'une simple invitation ne suffise pour obtenir la rentrée des contributions or-

dinaires et extraordinaires, en recouvrement, et pour déterminer, en particulier, les propriétaires aisés à faire l'avance d'un trimestre des mêmes contributions ;

» Considérant enfin qu'il importe de prescrire des mesures pour que les rentrées qui seront effectuées parviennent le plus promptement possible dans les caisses centrales,

» Arrête :

» ARTICLE PREMIER. Les contribuables des départemens formant la 8me division militaire, paieront sans délai les termes échus des contributions ordinaires du présent exercice; et, autant que leurs facultés pourront le leur permettre, ils feront l'avance d'un trimestre de ces contributions.

» ART. II. Les contribuables du département des Bouches-du-Rhône, sont invités à effectuer sur-le-champ le paiement des 25 centimes additionnels aux contributions foncières et des patentes du présent exercice, qui ont été volontairement imposées par le conseil-général dudit département.

» ART. III. Les conseils généraux des départemens du Var, des Basses-Alpes, de Vaucluse, sont invités à se réunir pour faire un appel au zèle de leurs contribuables et obtenir d'eux de pareils sacrifices, commandés par l'urgence des circonstances.

» ART. IV. Les percepteurs des contributions directes seront tenus de verser tous les dix jours le produit de leurs recettes dans la caisse du receveur particulier de leurs arrondissemens respectifs.

» MM. les préfets et les maires de la 8me division militaire sont chargés de surveiller l'exécution de cette mesure.

» Le présent arrêté sera imprimé, publié et affiché.

» Les membres du comité royal provisoire.

» *Signé* Borelly, Bruniquel, le chevalier de Candolle, M. A. Romagnac, Casimir Rostan, Dubreuil, membres du conseil général.

» Je me réunis à MM. les membres du comité

royal provisoire pour approuver les dispositions du présent arrêté dans tout leur contenu.

» Le lieutenant-général, gouverneur civil et militaire de la 8me division militaire, commandeur de l'ordre royal et militaire de St.-Louis,

» Charles, marquis de RIVIÈRE. »

Marseille, le 10 juin 1815.

COMITÉ ROYAL PROVISOIRE.

Extrait du registre des arrêtés.

Marseille, le 10 juillet 1825.

Le Comité royal provisoire, considérant que l'autorité dont les circonstances l'avaient engagé à s'investir, par son arrêté d'institution du 25 juin dernier, vient de cesser par l'heureuse arrivée de M. le marquis de Rivière, gouverneur-général, civil et militaire de Provence,

Arrête :

« Le comité royal provisoire est dissous et ses fonctions sont terminées, en exécution du susdit arrêté ;

» Il rendra à M. le marquis de Rivière les

comptes de ses opérations administratives, militaires et des finances ;

» Il lui remettra avec le registre de ses délibérations les pièces à l'appui des comptes, ensemble tous les autres titres, papiers et documens.

» Les membres du conseil provisoire :

» *Signé*, Bruniquel, M. A. Romagnac, Dubreuil, Casimir Rostan, le chevalier de Candolle, Borelly. »

(PAGE 140, LIGNE 9.)

Au moment où M. de Rivière quitta Marseille, toutes les autorités lui exprimèrent les plus vifs regrets; le Préfet, le Maire, et un membre du conseil-général se rendirent les interprètes de toute la population, et ces témoignages si honorables furent consignés, ainsi que la réponse de M. de Rivière, dans le registre des délibérations du conseil-municipal.

N° 4.

M. le général comte de Lardenoy a donné, avant et depuis la restauration, les plus grandes preuves de dévoûment aux Bourbons.

Le 1er juillet 1815, ayant appris à Turin, où il avait passé tout le temps de l'interrègne, que les Marseillais s'étaient prononcés pour la cause royale, il partit le 2 juillet, arriva le 3 à Gênes, et s'y embarqua pour Marseille; il y était rendu le 13, et il exécuta les ordres que M. de Rivière lui donna pour le service du Roi.

Lorsque le maréchal Brune eut quitté Toulon (le 1er août 1815) le général de Lardenoy prit, par ordre de M. le marquis de Rivière, le commandement de cette ville, y surveilla et comprima les malveillans, parvint à y rétablir l'ordre et la tranquillité, et partit au mois de janvier 1816, honoré des regrets de tous les habitans. A la fin du mois de mars 1816, S. M. le roi de Sardaigne, ayant mis à la disposition de

S. M. T. C. une grande croix de l'ordre de St.-Maurice et de Sardaigne, le Roi voulut bien la donner au général de Lardenoy, comme récompense de ses services et de sa fidélité.

Le 23 avril, son excellence M. le vicomte du Bouchage, ministre de la marine, adressa la lettre suivante au général Lardenoy.

« Monsieur le Comte,

» J'ai l'honneur de vous prévenir que le Roi, par une ordonnance du 11 de ce mois, a bien voulu vous nommer gouverneur de la Guadeloupe et de ses dépendances.

» Cette faveur que je me félicite d'avoir à vous annoncer, est une juste récompense de votre constant dévoûment à la cause du Roi, et une preuve de la haute confiance de S. M. dans votre caractère à la fois ferme et conciliant.

» Recevez, monsieur le Comte, etc., etc.

» Le ministre, secrétaire d'État de la marine et des colonies,

» Le vicomte DU BOUCHAGE. »

Le comte de Lardenoy arriva à la Guadeloupe le 22 juillet 1816, à bord de la frégate l'Aréthuse, commandée par le vicomte de La Meillerie; il y fut très-bien reçu par les habitans, et accueilli avec toute la loyauté imaginable par le lieutenant-général sir James Leith, commandant en chef des forces britanniques dans les Antilles, qui lui fit la remise de la Guadeloupe, le 25 juillet, et partit le même jour pour la Barbade avec les troupes sous ses ordres.

Depuis cette époque, le comte de Lardenoy s'est continuellement occupé de remplir les intentions du Roi, en faisant tous ses efforts pour effacer les traces de la révolution, qui pendant vingt-cinq ans a si cruellement désolé cette intéressante et fertile colonie. Il est parvenu en peu de temps à rapprocher les esprits, à éteindre les haines, à ranimer la culture, à protéger le commerce, et à rendre à tous les habitans les deux premiers besoins de la vie, la paix et la sécurité.

A son retour des Colonies, le Roi, pour récompenser ses services et lui prouver sa haute confiance, le nomma gouverneur du château

des Tuileries; il est mort dans un âge assez avancé, en laissant à tous ceux qui l'ont connu de longs souvenirs et de vifs regrets, et à tous les Français un bel exemple à suivre.

N° 5.

Le 20 juillet 1815, un officier de la marine royale fut chargé par M. de Rivière de porter ses dépêches à l'amiral Gantheaume, qui s'était retiré à la campagne, à quinze lieues de Toulon, pour ne pas servir pendant les cent jours. L'amiral, après avoir pris connaissance de leur contenu, dit à cet officier : « Nous partirons dans » deux heures pour Toulon. » Lorsqu'ils furent aux portes de la ville, un général vint au-devant de l'amiral, et lui représenta que dans l'état d'effervescence où étaient encore les esprits, il ne serait pas prudent à lui de se présenter pour faire reconnaître l'autorité du Roi, qu'il fallait agir avec précaution, attendre tout du temps, etc., etc. Il l'engagea à rester à une demi-lieue de Toulon, lui promettant de lui envoyer deux ou trois fois par jour des aides-

de-camp, pour l'informer des changemens qui pourraient survenir. L'amiral répondit avec le plus grand sang-froid qu'il était décidé à remplir sa mission. Il entra en effet dans Toulon un quart-d'heure après (il était midi); il avait à son chapeau une énorme cocarde blanche; il se rendit auprès du maréchal Brune, et fit arborer le drapeau blanc. Des députations des différens corps furent réunies, mais cette démarche n'eut presque aucun succès. D'anciens cris remplaçaient ceux qu'on aurait voulu entendre. Une fermentation sourde régnait parmi les soldats; l'amiral Gantheaume opposa la plus grande fermeté; les officiers parcouraient les rangs, et s'efforçaient de ramener les mutins par le rapprochement des faits, mais leurs efforts restaient infructueux. Une circonstance heureuse changea quelques dispositions hostiles : le courrier apporta au maréchal Brune une lettre du duc d'Albuféra, avec copie de la suspension d'armes, et de la soumission de son corps d'armée. Ces détails positifs et officiels auraient dû convaincre les plus incrédules; mais l'aveuglement était tel, que des cris séditieux furent encore proférés;

les factieux poussèrent l'audace jusqu'à outrager et menacer le brave amiral, qui, loin de se laisser intimider, montra le plus noble caractère, et prouva que, sans autres armes que l'honneur et la franchise, on peut triompher de la rébellion.

N° 6.

Les habitans de Bastia qui avaient voué, depuis 1815, à M. le duc de Rivière une affection respectueuse, témoignèrent à la nouvelle de sa mort la plus vive douleur, et le conseil municipal décida qu'un service funèbre serait célébré, et que le buste de M. de Rivière serait placé dans la salle de l'Hôtel-de-Ville. Après la messe, M. le vicomte de Petriconi, sous-préfet de Bastia, prononça un discours, dans lequel on remarquait le passage suivant :

« M. de Rivière, résolu de ne point laisser affaiblir dans ses mains l'autorité que l'immortel auteur de la Charte lui avait confiée, dut employer tour à tour en Corse la douceur et la sévérité : les bons, disait-il aux habitans d'un canton lointain, les bons n'ont rien à craindre;

mais justice sera faite aux coupables; j'arrive et saurai les reconnaître; je vais parcourir vos communes, et m'assurer que chez vous, comme dans toute la Corse et la France, le Roi n'a que de bons serviteurs et des enfans soumis.

» Aussi que de pureté dans ses intentions! que de touchans exemples de pitié n'a-t-il pas donnés, que de bienfaits n'a-t-il pas répandus, que d'injustices, que de torts n'a-t-il pas redressés, que d'encouragemens n'a-t-il pas distribués, que de besoins n'a-t-il pas soulagés, que de plaies n'a-t-il pas cicatrisées, que de larmes n'a-t-il pas séchées pendant son court séjour dans cette île? La veuve et l'orphelin, le pauvre et l'infirme étaient sûrs de trouver dans son cœur d'abondantes consolations; les services rendus à la cause de l'autel et de la monarchie, une récompense; l'égarement et le repentir, l'indulgence, la bonté.

» Bastia qui, depuis plusieurs siècles, a toujours été considérée avec raison comme la capitale de la Corse, avait été dépouillée de ses prérogatives; mais grâce à la haute protection de l'illustre personnage dont nous regrettons la perte, notre population est devenue plus

importante, notre commerce et notre industrie plus considérables, nos campagnes sont mieux cultivées, notre ville s'embellit et s'augmente. Que l'on compare un moment 1813 à 1828, et le flambeau de la vérité portera dans les esprits les plus incrédules toutes les preuves et la conviction de l'évidence.

» Son amour pour ce département ne s'est jamais démenti : ici comme à la métropole son intérêt était toujours le même. S'agit-il du gouvernement de cette île? il le demande avec instance, et si une circonstance imprévue n'eût empêché sa majesté de déférer à ses désirs, il était prêt à sacrifier les délices et les immenses avantages de sa position pour venir résider six mois de l'année dans le pays de sa préférence de cœur. Que d'adieux affectueux ne nous adressa-t-il pas en s'éloignant de nos parages : « Je vous quitte, braves Corses (et ces mots, » Messieurs, étaient gravés au fond de son » âme), je vous quitte, mais je ne cesserai » pas de penser à vous en quelque lieu que le » service du roi réclame ma présence. Vous » savoir heureux augmentera mon bonheur : » il ne tient qu'à vous; ce sera ma plus douce

» récompense. Si je reviens en Corse, je croi-
» rais me retrouver dans ma patrie, certain
» d'être au milieu de mes amis. »

» Avec quelle extrême bonté, avec quel abandon n'a-t-il pas accueilli nos compatriotes dans le palais de nos rois? Combien de fois n'a-t-il pas plaidé, défendu avec chaleur l'objet de sa prédilection, la ville de Bastia, ses titres et ses droits? Je laisse à la reconnaissance le soin de proclamer les services et les bienfaits que le protégé du monarque a répandus en France, en Corse, dans cette enceinte, et sur tant de familles qu'il honorait d'une bienveillance plus particulière.

» Appelé à représenter Louis-le-désiré près du sultan de Constantinople, M. le duc de Rivière demanda et obtint tous les avantages que d'anciens traités assuraient au commerce français. L'exemple de ses vertus ajouta à l'éclat du nom catholique dans toutes les échelles, et les établissemens religieux sanctifiés par la présence et la mort du rédempteur du monde, furent plus respectés par le vandalisme et la cupidité.

» L'un des caractères de la vertu est de s'exa-

gérer ses devoirs et de les remplir, quelque pénibles qu'ils puissent être. M. de Rivière s'en était fait une telle idée qu'il eût cru mériter des reproches s'il n'eût consacré toutes ses pensées, tous les instans de sa vie à la religion de ses pères et au service de son Roi. Nommé capitaine des gardes du corps de Monsieur, capitaine des gardes du corps du Roi, et gouverneur de l'enfant du miracle, jamais on ne l'a entendu se plaindre, encore moins se vanter de la multitude de ses obligations. C'est au milieu d'emplois si délicats, d'occupations si graves, qu'il préside l'humble association des ouvriers de la capitale, et les entreprises qui ont pour but la défense de la morale et des doctrines monarchiques, qu'on est assuré de le trouver là où il y a du bien à faire, et des douleurs à apaiser.

» Comblé d'honneurs, chéri de son maître, adoré d'une compagne si digne de lui, entouré de fils tendres et soumis, vénéré de ses amis, respecté de toute la France, chargé de toutes les bénédictions de l'indigence, il semblait, après une longue course sur une mer orageuse, avoir épuisé toutes les faveurs de la fortune.

» Doué de cette sensibilité qui double le bien et le mal, il s'oublie lui-même pour jeter un respectueux regard d'amour, pour veiller encore une fois sur le royal rejeton confié à sa fidélité. Atteint pourtant d'une cruelle maladie, il sent que l'heure du grand jour de l'éternité est sonnée : il est prêt, il offre ses souffrances en esprit d'expiation !

» Oppressé par les angoisses de la mort, de la mort qui s'approche, il ne reçoit pas moins avec transport, avec gratitude, les derniers adieux, le dernier gage du tendre intérêt de Charles X. Honneur, mille fois honneur au souverain dont le cœur généreux palpite du feu sacré de l'amitié, d'une amitié prévoyante qui supplée à l'affection paternelle, en ordonnant d'élever dans sa propre demeure, au pied du trône, dans les mêmes principes, dans le même amour, son petit-fils, l'héritier de sa couronne, et l'enfant du fidèle ami qui git dans la tombe.

» Arrivé à ce moment fatal, qui, pour le sage, est le soir d'un beau jour, et, pour le sage chrétien, l'aurore d'un jour sans fin ; M. de Rivière souffre, mais il sait qu'il n'est sur la terre que pour mériter le ciel ; que la

mort est le terme de nos maux, et le commencement de la vie; que les richesses et les grandeurs ne sont que vanité, et qu'il n'y en a de véritables que d'aimer Dieu, et d'obéir à ses commandemens.

» Son cœur, ainsi détaché des objets terrestres, plein d'une sainte confiance dans le suprême arbitre des destinées humaines, il élève jusqu'à lui son âme et ses sentimens; le souvenir de ses fautes disparaît à la vue de la croix; il met aux pieds du tribunal redoutable les mérites de Jésus-Christ et son repentir..... M. de Rivière n'est plus.....

» Essuyez vos pleurs, épouse chérie; consolez-vous, aimables enfans, consolez-vous, l'objet de vos regrets est dans les bras de saint Louis et du roi martyr; ses désirs sont remplis, sont comblés.

» Déjà le Tout-Puissant l'a admis au nombre des intercesseurs de la France; déjà vous avez un protecteur de plus dans le séjour des bienheureux, qui laisse après lui un riche héritage de franchise, d'honneur, de probité, de belles actions à recueillir et à imiter.

(PAGE 157, LIGNE 17).

Le nouveau tarif des douanes arrêté entre la Porte et la France, par l'entremise de M. le duc de Rivière, a obtenu l'approbation d'un de nos plus célèbres administrateurs, dont l'opinion est une autorité en fait de douanes. Voici comment il s'exprime :

« Le commerce français ayant joui d'une faveur toute spéciale en Turquie depuis 1802 jusqu'en 1812, ne put voir, sans surprise et sans se plaindre hautement, qu'à cette dernière époque, les marchandises qu'il expédiait dans ce pays fussent presque toujours retenues par la douane sans aucun motif fondé : ces vexations n'étaient que le résultat du mécontentement qu'éprouvait la Porte de ce que la France différât de consentir à un nouveau tarif. Il fallut donc enfin céder, et ne plus songer qu'à obtenir les conditions les plus avantageuses, et c'est ce qui fut fait.

» La France ne se trouve point en concurrence avec l'Autriche, la Russie et l'Angle-

terre pour tous les objets du commerce de ces trois nations avec la Turquie : on a donc, lorsqu'il n'était pas possible d'obtenir une différence en moins sur les objets *de même nature*, cherché à l'obtenir sur ceux *d'une même importance* dans le commerce de chacune, et les articles les plus intéressans du commerce français sont beaucoup plus favorablement traités que ceux du commerce autrichien.

» La France est aussi plus favorisée que la Russie sur quelques articles; mais, si cette dernière l'est plus que nous sur un grand nombre d'autres, cet avantage n'en est pas un sur nous, parce qu'il est de fait qu'elle n'importe et n'exporte que très-peu des objets de notre commerce avec la Turquie.

» Quant aux Anglais, on remarquera qu'ils seraient plutôt moins bien, que plus favorablement traités, si, comme on doit le faire, on compare entre eux, non les articles *de même nature*, que n'importent et n'exportent pas, en pareille qualité, les Français et les Anglais, mais une partie de ceux qui sont d'une importance à peu près égale dans le commerce de chacun de ces deux peuples.

» Sur quelques-uns, à la vérité, les Anglais ont quelque avantage; mais il est juste de dire aussi que la différence en leur faveur se réduit à 1/2, 3/4 et 1 p. o/o, et l'on ne voit pas que ce puisse être là un motif sérieux de plainte pour le commerce français.

» Si l'on considère, après cela, qu'on avait tout à craindre de la Porte, qui paraissait avoir à cœur d'imposer une surcharge d'autant plus forte, que jusques-là le tarif avait été moins élevé, on sera porté à reconnaître que la nouvelle tarification a été aussi avantageuse au commerce de la France que les circonstances le permettaient, et beaucoup plus favorable, peut-être, qu'il n'y avait lieu de l'espérer. »

N° 7.

On conservait à Constantinople un souvenir si reconnaissant de M. de Rivière, et de tout le bien qu'il avait fait, que deux ans et demi après son départ, M. de Beaurepaire ayant été chargé d'affaires, les négocians français lui adressèrent un discours où les vertus et le mérite du noble duc sont appréciés comme ils devaient l'être.

« Les Français et les protégés français résidant sur cette échelle, s'empressent de vous offrir l'hommage de leur respect. Votre arrivée, monsieur le comte, est pour la nation du plus heureux présage, elle se rattache *au souvenir du vertueux ambassadeur dont la haute sagesse et la sollicitude paternelle gravèrent dans nos cœurs les sentimens de la plus profonde gratitude.*

» Remplie de ses vertus, cette résidence verra avec transport deux fois se reproduire pour ceux qui l'aidèrent à soutenir le poids des affaires publiques, les accens d'amour et de reconnaissance offerts aux bienfaits d'une administration véritablement sage et éclairée.

» Et c'est encore pénétrés de ces honorables souvenirs, que nous venons, monsieur le chargé d'affaires, vous exprimer nos félicitations pour votre retour, et la joie que nous éprouvons de nous rassembler autour de vous.

» Heureux d'exercer en paix notre paisible industrie, chacun de nous retrouvant dans l'impartiale justice et la fermeté éclairée du chef de la légation aide et protection, voit encore se manifester dans cet effet salutaire la sagesse profonde du monarque auguste qui nous gouverne.

» Plus heureux de pouvoir en témoigner notre reconnaissance à son digne représentant, nous venons lui en offrir le tribut mêlé aux vœux que nous formons pour la prospérité de la patrie et la gloire du trône de Saint-Louis ! »

M. Prévost, inventeur des Panorama, étant venu à Constantinople avec M. Huyot, célèbre architecte, M. de Rivière voulut qu'ils logeassent au palais de France, et pendant tout le temps de leur séjour, il leur montra ce qu'il y avait de curieux ou d'agréable à voir. M. Prévost s'installa à la tour de Galata, et c'est là qu'il fit, en moins d'un mois, le panorama de Constantinople que nous avons admiré à Paris.

M. Lebrun, de l'Académie française, auteur de Marie Stuart, se trouvait à Péra au mois d'août 1820. Un domestique de l'ambassade venait de mourir de la peste. M. de Rivière reçut à Térapia, sa résidence d'été, ce jeune poète et ses compagnons de voyage, et revint quelques jours après au palais de France pour leur en faire les honneurs. Aucun d'eux n'a oublié l'accueil plein de grâce et d'empressement qu'ils reçurent.

(PAGE 181, LIGNE 13.)

Lorsque M. le duc de Rivière fut nommé gouverneur de S. A. R. Mgr. le duc de Bordeaux, un homme aussi connu par son esprit que par la pureté de ses principes politiques, fit insérer dans la Quotidienne un article dont je citerai un extrait.

« M. le duc de Rivière, l'un des deux plus chers amis de M. le duc Mathieu de Montmorency, remplace, comme gouverneur de S. A. R. Mgr. le duc de Bordeaux, celui dont la France pleurera long-temps la perte, celui dont le meilleur des Rois a fait la plus touchante oraison funèbre, en s'exprimant ainsi sur la douleur qu'il en ressentait : « Il y a deux » personnes en moi, le Roi et l'homme, et je » ne sais lequel des deux est le plus affligé. »

» M. le duc de Rivière, selon la *Biographie des Hommes vivans*, est né en 1765, un singulier rapprochement se présente à l'esprit. Le cardinal de Fleury (alors évêque de Fréjus)

avait soixante-deux ans quand il fut nommé précepteur de Louis XV... Et par qui ce choix a-t-il été fait? Sait-on, ou se rappelle-t-on que c'est Louis XIV qui, par son testament, a nommé un précepteur de soixante-deux ans à son petit-fils, alors âgé de cinq ans?

» Une seule circonstance diffère, et l'amour de la France la saisira avec ravissement : quand Louis XIV faisait ce choix, il avait dix ans de plus que Charles X.

» On sait assez combien fut douce, heureuse, soignée, l'éducation de Louis XV; combien pleine de charme, de paternité, on pourrait dire de maternité; on sait quel amour filial l'habile et tendre instituteur inspira à son auguste élève.

» L'histoire dira ou soupçonnera que cette éducation maternelle ne fut peut-être pas assez retrempée dans l'enseignement des mâles vertus qui tiennent à la force, à la vigueur, à la fermeté. Mais l'évêque de Fréjus n'avait pas vu l'émigration, la Vendée, les cent jours, et n'avait jamais été condamné à mort pour son Roi.

» Les bons journaux, ceux qui n'ont jamais

changé de langage et de doctrines, ont le droit de se regarder comme des pages de l'histoire : c'est donc une partie de leur devoir de commencer celle des contemporains que de hautes destinées soumettent à leurs jugemens ; ce devoir n'est-il pas plus sacré encore, quand il s'agit d'une de ces positions et de l'un de ces hommes qui doivent influer sur cinquante, soixante, soixante-dix ans de bonheur ou de malheur public.

» Les rois font certes tout ce que Dieu leur demande, quand ils choisissent pour les fonctions les plus importantes, pour une espèce de délégation de la paternité royale, pour ce qui demande, selon l'expression usitée dans le pays natal de S. A. R. MADAME, duchesse de Berry, un *alter ego*, des hommes qu'ils n'ont pas perdu de vue un jour, un moment.

» C'est ainsi que le Roi de France connaît M. le duc de Rivière, qui n'a quitté, depuis 1789, son maître et son ami, que quand il a été question d'aller chercher quelque part à mourir pour lui.

» On citait un jour devant le duc Mathieu de Montmorency ce beau mouvement de M. de

Rivière, pour le portrait de M. le comte d'Artois (1). Il s'écria : « Rien n'est comparable à » cet élan de l'âme. J'ai toujours dit que Ri» vière valait mieux que moi. »

» Je m'aperçois que le nom de M. le duc de Montmorency se trouve sous ma plume presque aussi souvent que celui de M. le duc de Rivière : pouvait-il en être autrement? et quel panégyrique serait aussi agréable, aussi cher, là-haut à la pensée, ici-bas à la mémoire de celui qui n'est plus, que quelques lignes consacrées, non pas à la louange, mais à l'abrégé de la fidèle, froide, exacte, impartiale histoire de l'un des deux hommes qu'il a le plus aimés?

» Que serait-ce s'il était permis de soupçonner quelque chose de plus touchant; si, entre le jour où l'illustre duc avait déjà vu avec tant de calme la mort de près, et celui où Dieu a couronné ses vertus, quelques paroles échappées à la confiance, recueillies par l'intimité, avaient pu faire croire que son cœur nourrissait un vœu plein d'estime, d'amitié; mais res-

(1) On a lu ce trait charmant au chapitre du procès.

pectueux et soumis?.... S'il avait désiré qu'après lui, Dieu et le Roi remissent un dépôt sacré aux mains, *à toutes les mains* à qui vient en effet d'être confiée cette tête si chère, *sur laquelle se réunissent encore une fois la tendresse d'un père et les projets d'un roi....* (1) S'il en était ainsi, du fond de cette tombe, sitôt ouverte pour engloutir tant de talens, tant de vertus, tant de dévoûmens particuliers portés jusqu'à une espèce de culte, tant d'estime publique, qui renferme tant de regrets et d'espérances, sortirait encore quelque chose d'utile à son Roi, à son pays, à l'auguste enfant condamné *à être deux fois orphelin* (2)! Qu'il

(1) Discours de réception de M. le duc Mathieu de Montmorency.

(2) Heureuse expression du morceau de la plus touchante éloquence, prononcé par M. l'abbé Borderies, sur la mort de M. le duc Mathieu de Montmorency, à la fin de son sermon du dimanche de Quasimodo, au milieu des pleurs, des sanglots, dans l'église de Saint-Thomas-d'Aquin, toute remplie des parens, des amis, des dévoués, des témoins de la vie du vertueux duc, vingt ans l'exemple de cette paroisse.

serait doux de penser que le second choix du meilleur des pères et des rois réjouît dans le ciel celui qui avait été l'objet du premier, accueilli par les transports unanimes de l'approbation et de la reconnaissance?

Qu'est-ce que le gouverneur, nous ne disons pas le précepteur d'un royal enfant doit surtout pouvoir lui montrer? Sa propre vie. Heureux celui qui peut en quelque sorte montrer tout ensemble et sa vie et sa mort!

SUPPLÉMENT

AUX PIÈCES JUSTIFICATIVES.

(PAGE 78, LIGNE 9.)

Quand M. de Rivière arriva à Strasbourg, il y avait environ un an que l'infortuné duc d'Enghien y était passé. On lui montra la chambre que ce prince occupait dans la citadelle; il lut même quelques fragmens écrits par lui et que mes lecteurs me sauront gré de citer ici.

Journal du duc d'Enghien écrit par lui-même, et dont l'original a été remis au premier consul.

Le jeudi (15 mars), à Ettenheim, ma maison cernée par un détachement de dragons et des

piquets de gendarmerie, total de 200 hommes environ. Deux généraux (Ordenner et Fririon), le colonel des dragons, le colonel Charlot, de la gendarmerie de Strasbourg; à cinq heures et demie les portes enfoncées, emmené au moulin près la tuilerie; mes papiers enlevés, cachetés; conduit dans une charrette, entre deux haies de fusiliers, jusqu'au Rhin. Embarqué pour Rheinau. Débarqué et marché à pied jusqu'à Pfosheim; déjeûné dans l'auberge. Monté en voiture avec le colonel Charlot, le maréchal-des-logis de la gendarmerie, un gendarme sur le siége et Grunstein. Arrivé à Strasbourg chez le colonel Charlot vers cinq heures et demie. Transféré une demi-heure après dans un fiacre, à la citadelle. Mes compagnons d'infortune venus de Pfosheim à Strasbourg avec des chevaux de paysans, dans une charrette; arrivés à la citadelle en même temps que moi; descendus chez le commandant; logés dans son salon pour la nuit, sur des matelas, par terre. Des gendarmes à pied dans la pièce d'avant; deux sentinelles dans la chambre, une à la porte; mal dormi.

Vendredi 16. Prévenu que j'allais changer

de logement; je suis à mes frais pour la nourriture, et probablement le bois et la lumière. Le général Leval, commandant la division, accompagné du général Fririon, l'un de ceux qui m'ont enlevé, viennent me voir. Leur abord très-froid. Je suis transféré dans le pavillon à droite en entrant sur la place en venant de la ville. Je puis communiquer avec les chambres de MM. de Thumery, Jacques et Schmitt par des dégagemens; mais je ne puis sortir, ni moi ni mes gens; on m'annonce pourtant que j'aurai la permission de me promener dans un petit jardin qui se trouve dans une cour derrière mon pavillon. Une garde de douze hommes et un officier est à ma porte. Après le dîner, on me sépare de Grunstein, auquel on donne un logement seul, de l'autre côté de la cour. J'ai écrit ce matin à la princesse. J'ai envoyé ma lettre par le commandant au général Leval. Je n'ai point de réponse. Je lui demandais d'envoyer un de mes gens à Est; sans doute tout me sera refusé. Les précautions sont extrêmes de tous côtés pour que je ne puisse communiquer avec qui que ce soit; si cette position dure, je crois que

le désespoir s'emparera de moi. A quatre heures et demie on vient visiter mes papiers, que le colonel Charlot, accompagné d'un commissaire de sûreté, ouvre en ma présence. On les lit superficiellement. On en fait des liasses séparées, et on me laisse entendre qu'ils vont être envoyés à Paris. Il faudra donc languir des semaines, peut-être des mois! Le chagrin augmente, plus je réfléchis à ma cruelle position. Je me couche à onze heures, je suis excédé et ne puis dormir. Le major de la place, M. Machine, a des formes très-honnêtes; il vient me voir quand je suis couché; il cherche à me consoler par des mots obligeans.

Samedi 17. Je ne sais rien de ma lettre. Je tremble pour la santé de la princesse; un mot de ma main la rassurerait. Je suis bien malheureux. On vient me faire signer le procès-verbal de l'ouverture de mes papiers. Je demande et obtiens d'y ajouter une note explicative pour prouver que je n'ai jamais eu d'autres intentions que de servir et faire la guerre. Le soir on me dit que j'aurai la permission de me promener dans le jardin, même dans la cour avec l'officier de garde, ainsi que

mes compagnons d'infortune, et que mes papiers sont partis pour Paris par courrier extraordinaire. Je soupe et me couche plus content.

Dimanche 18. On vient m'enlever à une heure et demie du matin; on ne me laisse que le temps de m'habiller; j'embrasse mes malheureux compagnons, mes gens; je pars seul avec deux officiers de gendarmerie et deux gendarmes. Le colonel Charlot m'a annoncé que nous allons chez le général de division qui a reçu des ordres de Paris; au lieu de cela, je trouve une voiture avec six chevaux de poste sur la place de l'Église, on me campe dedans; le lieutenant Petermann monte à côté de moi, le maréchal des logis Blitersdorff, sur le siége; deux gendarmes, un dedans, l'autre dehors.

LA VÉNUS DE MILO.

Mes lecteurs me sauront gré de consigner ici, comme supplément à ce que j'ai dit de la Vénus de Milo, la description que M. de Clarac a faite de cette magnifique statue.

Cette figure a deux mètres trente-huit millimètres de hauteur, six pieds trois pouces trois lignes; elle est d'un beau marbre de Paros à petits grains, et que les sculpteurs désignent sous le nom de *grechetto*. Il a reçu du temps un ton doré très-harmonieux, et auquel a pu contribuer, ainsi que le pense M. Quatremère de Quincy, l'espèce de préparation, d'encaustique, *circumlitio* de Pline, dont les anciens sculpteurs se servaient pour conserver leurs ouvrages, et les préserver des atteintes de l'air.

La statue était divisée en deux morceaux principaux qui, bien aplanis sur les faces qui se touchent, étaient réunis autrefois par un fort tenon, et dont le joint, la partageant horizontalement vers le milieu du corps, est à deux pouces sur la droite, et à cinq sur la gauche, au-dessous du commencement de la masse de plis qui enveloppent la ceinture. C'est à ces deux grandes divisions qu'il convient de rapporter les fragmens qui en faisaient partie.

J'avoue franchement qu'à la première inspection, et avant d'avoir pu examiner à loisir la statue, dont les morceaux, alors séparés, ne me permettaient pas encore de me rendre bien compte de tout son ensemble et de ses détails, j'avais cru que la beauté de la partie inférieure n'était pas en harmonie avec celle du haut du corps; et je pensais que la statue ayant été brisée dans une des révolutions qui ravagèrent Mélos(Milo), la partie inférieure s'était peut-être perdue, et qu'elle avait été restituée par un sculpteur moins habile que celui à qui on devait le reste de la figure; alors on expliquait facilement les deux morceaux

dont elle est formée. Mais après avoir vu cette figure dans son ensemble, et l'avoir considérée sous tous les rapports, je me suis convaincu facilement que la partie inférieure était d'accord avec la supérieure, et que les draperies, d'un style large et d'un bon travail, étaient, ainsi que le pied, très-beaux de forme, de la même main que le haut du corps, enfin que cette statue, par une raison quelconque, avait été faite de deux pièces, quoique les exemples de cette manière d'opérer par assemblage soient rares, ainsi que nous l'avons dit, dans des statues au-dessous de la taille colossale.

Les deux blocs dont la statue est formée ne décident ni pour, ni contre, dans la question de son originalité; la tête n'a jamais été séparée du corps, ce qui est rare dans les statues antiques; le nœud de cheveux s'était détaché, et peut-être récemment; il a été facile de le replacer; le nez a été cassé, et avait perdu environ deux cinquièmes de sa longueur; mais les narines existent, et les nez grecs variant peu de forme, on peut aisément le rétablir. Le menton et la lèvre inférieure n'ont éprouvé

que de légères égratignures; et le reste de la tête serait intact si les lobes des oreilles n'avaient pas été brisés, sans doute pour en arracher les boucles d'oreilles en or ou en pierres précieuses qui y étaient suspendues, ainsi qu'on le pratiquait souvent aux têtes de plusieurs divinités, et dont on voit encore les traces. La poitrine et le devant du corps n'ont presque pas souffert des ravages du temps : ils ont en grande partie conservé le velouté de la peau et la fraîcheur du travail de l'outil. Par-ci par-là quelques légères lésions ne sont dues qu'à des coups de pioche donnés dans la fouille faite sans précaution, et qui ont aussi enlevé l'extrémité du sein gauche. Les épaules ont été plus endommagées que le reste; les traces des cordes, dont on avait lié la statue, et qui avaient sali le marbre, indiquaient qu'elle avait été traînée le long du rivage pour la conduire à bord du bâtiment grec : et c'est dans ce fatal trajet que les épaules et quelques parties du dos et des hanches ont été froissées; le marbre a même été étonné et enlevé, sur chaque épaule, dans une largeur de quelques doigts.

Mais le tort le plus grave qu'ait éprouvé notre statue, c'est la perte d'une partie de ses bras, perte qui met et mettra long-temps et peut-être toujours à la torture les antiquaires et les artistes, dont l'imagination cherchera, d'après ce qui reste de ces bras, à restituer ce qui leur manque; le droit ne s'est conservé que depuis l'épaule jusqu'à quelques pouces au-dessus du coude; et ce ne doit être que dans des temps barbares que l'on a pu songer à y ajuster un bras informe trouvé avec la statue. Cependant comme il n'y a à la partie antique aucun indice ni de tenon ni de scellement, et que la cassure en est nette, il est très-probable que la restauration n'en a jamais été exécutée.

On croyait que le bras gauche manquait en entier; mais en passant à Milo pour s'assurer par lui-même de tout ce qui avait rapport à sa statue, et aux localités qui pouvaient faire concevoir l'espoir de quelques nouvelles découvertes, soit de débris appartenant à la Vénus, soit d'autres monumens, M. le marquis de Rivière a fait faire de nouvelles recherches, et l'on a heureusement trouvé les fragmens d'un bras et d'une main, qu'à la

qualité du marbre, au travail, on peut croire avoir appartenu à notre Vénus; et l'on voit par les trous du tenon et par l'arrachement, que le bras y avait été fixé. Ce morceau comprend une partie du biceps, et jusqu'à deux lignes au-delà de la saignée; mais l'épaule, à l'endroit de son attache, a été brisée; et c'est même ce qui a empêché jusqu'à présent de remettre en place ce fragment, qui ne peut s'adapter qu'en rétablissant ce qui manque à l'épaule.

Cette statue a-t-elle été faite à Milo, que rien n'annonce avoir brillé dans les arts; d'où y est-elle venue, et à quelle époque? où avait-elle d'abord été placée, et quels sont les changemens de lieu et de destination qu'elle a pu subir? depuis quand était-elle dans cette niche? était-ce son ancienne place? ce n'est pas probable. Ou bien, après avoir brillé du plus bel éclat, y a-t-elle été cachée, ensevelie, dans quelques troubles, avec d'autres débris de l'antiquité? et connaît-on toutes les chances auxquelles elle a été exposée, lorsqu'aux treizième et quatorzième siècles Milo faisait partie du duché de Naxie, à des époques où les restes

de l'antiquité attiraient si peu les regards, qu'on les employait comme de vils matériaux dans la construction des murailles? Le terrain qui la recelait était-il vierge? et ne peut-elle pas y avoir été enfouie il y a peu d'années? Voilà bien des questions que l'on peut adresser à l'antiquaire, et auxquelles il lui est impossible de répondre d'une manière satisfaisante.

Quelques personnes trouveront peut-être qu'il y a trop de hardiesse à proclamer une Vénus, cette statue, que les uns supposent une Muse, d'autres une Némésis, une Sapho, ou tout autre personnage. Mais qu'on la considère avec soin, ou même que l'on s'abandonne à sa première impression, et qu'on juge si la forme, l'expression de ses yeux, si son costume, et tout son ensemble, ne donnent pas l'idée de cette déesse, avec les mêmes caractères que nous offrent les autres statues, des pierres gravées, des bas-reliefs, et que ne changent pas de légères modifications; que l'on dise s'il est quelque autre divinité à laquelle ils puissent mieux convenir.

Si un peu de gravité, de sévérité, et même

de dédain dans la bouche, a fait penser à quelques personnes que ce n'était pas une Vénus, elles n'ont peut-être pas réfléchi qu'à certaines époques de l'art, la beauté était grave, et avait moins de cette grâce dont sont empreints tous les traits de la Vénus de Médicis, qu'on ne retrouve pas dans celle d'Arles, l'une des plus belles connues, et certainement d'un style plus ancien que la Vénus de Médicis; et on chercherait vainement le caractère de celle-ci et dans les bas-reliefs très-anciens, et dans l'admirable statue de la Vénus de Capoue du Musée de Naples, dont la beauté est d'un caractère sévère. Et d'ailleurs la mère de Cupidon n'avait pas toujours le sourire sur les lèvres : sensible aux hommages, à l'amour, elle ne l'était pas moins à l'offense; ses regards, l'expression de sa bouche divine, devaient être bien différens lorsqu'elle abandonnait Cythère pour Mars et pour Adonis; quand elle craignait pour les jours du fils de Myrrha, ou déplorait sa perte; lorsqu'elle fut blessée par Diomède, ou qu'elle s'indignait que Junon et Minerve osassent lui disputer le prix de la beauté. Les artistes anciens ne se faisaient pas

de la grâce et de la coquetterie que dût déployer cette déesse dans cette lutte qui devait décider de l'empire de ses charmes, la même idée que ceux qui les ont suivis, et qui ont adouci ce que leur style avait de trop sévère. Quoi qu'il en soit, la Vénus de Milo n'en restera pas moins une des plus belles conquêtes que la France ait pu faire, un sujet inépuisable d'admiration et d'étude de ce que l'art peut offrir de plus grand, de plus noble sous tous les rapports. Si, dans la crainte de nuire à sa beauté ou de se méprendre sur la sublime conception de son auteur, on la conserve avec respect dans l'état où la terre nous l'a rendue, elle partagera le sort et la gloire de la Vénus Anadyomène d'Apelle, et de celle qu'il avait commencée pour les habitans de Côs. La mort ne lui permit pas d'achever celle-ci; l'autre tableau, placé par Auguste dans le temple de César, avait été endommagé par le temps, et aucun peintre ne se crut digne de mettre la dernière main aux chefs-d'œuvre d'Apelle.

FIN.

je peux dire avec vérité, que mon désir d'être jugé, honoré même le chef de l'état, cela doit le persuader, que je crois, qu'il désire, que justice soit faite; si j'étais ennemi acharné, rempli de fiel, occupé du désir de vengeance, tous moyens me seraient égaux, pourvu qu'il me fut possible de m'élever de ma prison, mais je prouve que j'ai confiance dans la bonté de ma cause, dans la justice, mes amis ne sont jamais les plus nombreux, et il faut arracher au moins si ce n'est l'approbation, l'estime de ses ennemis —/.

Si l'on veut bien me marquer intérêt, si la personne qui témoigne cet intérêt, sent que mon 1er dévouement, est l'homme, et ma patrie, jointe au vif désir de mériter l'opinion qu'on a bien voulu avoir de moi, elle sentira combien

'ait

Mr de R à été 2 ans pensionnaire, au l'autre régiment des gardes françaises, en 1787
jusqu'en 89, à l'époque de la révolution
R. voiagea beaucoup, retourna les princes
accueilli avec bonté par eux, il donna
souverains, et pendant leur captivité
sauvé de sa fortune, il l'a prêté aux

- l'école militaire, puis est entré en
[illegible] et est resté dans ce régiment
-, le roi licencia les gardes m[r] de
[illegible] en beaucoup d'endroits, fut —
[illegible] des preuves de zèle à nos malheurs
[illegible], et avant leur mort, ce qu'il avait
[illegible] provinces, et s'est plus attaché à

je n'en ai fait
renouvellé autre
qui m'a reçu
quoique c[illegible] a
prêté de serment
me suis trouvé q
était toujours d
et de mr le c
quant au mot
de réponse,
et quand l'on
je n'en ai nul
pas, ma conduite
était par
suis parfaite
rien à me rep
[illegible]

- qu'un à louis 16 en 80 ou 81
les mains de mr le cte Dartois
lui même chr de st louis —
service de portugal je n'ai pas
, n'ayant pas rejoint, et si je
rès d'autres ~~puissantes~~ puissances agissantes,
ur la carrière de l'honneur
Dartois —
brigand, ou assassin il n'y a pas
l'on me condamne, je m'absenté
nouvenait une conjuration, ce dont
la connaissance, et que je ne crois
antérieure preuve que je n'eu
- quant à l'issue de tout ceci je
nent tranquille puisque je n'ai
rocher, et si la force est la

ces dernières voix là, doivent
être designées, conjurés, plutot
quant aux armes, des gens qui
la nuit, en portant, ordinairement
aux poignards; cela ne dit point
gens qui ont voyagé et fait la g
italie, et en egypte, eux qui pourr
ne les portaient pas comme armes
simplement défensive + cette arme
connaitre un peu la défense de
par M Dumangat, et le suivre
d'attention dans les débats, mérite
point d'être Secondé s'il
il est, il fut, et il sera le plus
de la cause de ses rois, raison
prêt à l'appel, il sert dévoué
et pour son maître, sa conduit
nous ne sommes qu'à notre place
n'avons que le mérite de remplir

... aussi ...

nt elles
que les autres,
vriagent
nt, et quant
étonner, les
uevre ou
sent en avoir
offensive, mais
st plus commune
en tout autre lieux.
gorges, faite
vec beaucoup
nt sur tous les
lame assistance
zélé défenseur
nous être toujours
pour notre caste,
te est parfaite
et nous
r nos sermens,

Selon

njuration,

à faire que des conclusions
matin, on peut conclure, on je
on peut me condamner, on
n'ôtera pas le calme, dites
dites donc tout. votre plaidoyer
n'ajoutez pas la fin car tout
a trouvé comme moi que
point au caractère de celui
qui veut justice, mais point
je n'ai commis aucune des
je suis accusé, je puis donc
ainsi me

e de ce

peut juger

mais on ne

l'honneur

ser mais

le monde

cela n'allait

té sincet ami

t grace,

élits dont

e mourir en

uis

ninuez

moi,

me vers

uis et

uns

ros: Co

dont

j'ai pas
remis
et que
rappelle
Demand
nos pas

portant des ca
les billets tro
que je n'aver
voulais m'en
soit en angle
les pistolets, étai
quand je comm
la crainte de

nomnes, et tenant, a la marine royale,
wés dont plusieurs étaient élus pouvant
pas voulus les négocier et que je
aller par hambourg, soit en portugal,
terre,
t pistolets de poche, achettés justement
indais au palais — ——
Louis, je lui bien gagnée ——

premier i

point au

sur ses proj

n'ait aucu

quant au

l'attachement

cte Dartois, n

ou pour bu

d'établir la

et françai

tous projets

d'une pensée

au total

contre moi,

même, n'an

qu'on soit à

mais, je ne

point de la

[illegible]

terrogatoire, c'est qu'a cette époque il n'étai
té ; j'ai dit ensuite que je l'avais trouvé inc
ts, ses réponses vous ont prouvé qu'il n'ér
as de fixer —
dernier article de l'acte d'accusation il pro
que j'ai toujours avoué à la personne de
ais il est bien loin de démontrer que j'ai
, d'armer les citoyens les uns contre les au
guerre civile, je suis français, avant to
loyal, parconséquent je suis susceptible
honorables, mais jamais d'une action, ni
coupable ;
point de témoins contre moi, point de p
oint de preuves contre moi. l'acte d'accu
ance de ma part, que des demi aveux, et a
mon sujet, c'est de moi seul qu'on le tient.
saurais trop vous le redire messieurs, —
moins, point de pièces, point de preuves contre moi

Merci
vous
consol
ami
que
servi
gloir

et plus loin,
souverain mé
aimables, de
ami, l'expression
coeur fidèle, et

21 juin

si telle est la volonté de notre
titre ; occupés vous avec vos soins
de tous les miens, et recevés d'un
de l'attachement bien vrai du
loyal, de Charles de Rivery
ivial

mon Dieu, vous devez
vous abaisser, quand il
vous plaît, à toujours
selon les loix de votre
Sagesse je accepterai
de mes disgraces, je vous
remercie de vos faveurs
ce sont également des
bienfaits. Que je sois
pour votre gloire,
Seigneur et par pitié,
rendez moi les revers,
si jamais je vous oublie
dans la prospérité

7bre 1809 —
à Strasbourg

ta lettre, plaisir m'a fait
grand plaisir pour à venir,
et vous m'a pas causé avec
vous quand je a esprit de
intérêt, vous r ici bas. —
c'est une grace fait de ...
pa...

ai 180[illegible].

la conseil

Decision

par minute,

mai Math.

mes bons amis je ne puis croire qu'ayant pu
m'en aller à joye, n'ayant depuis abusé sur —
aucun point au moment [redacted] de la —
tranquilité générale lorsqu'on n'a rien à —
craindre surtout d'un homme loyal, il soit permis
d'être envoyé à Cayenne ou autre lieu semblable,
cela ne peut être ; mon innocence ...

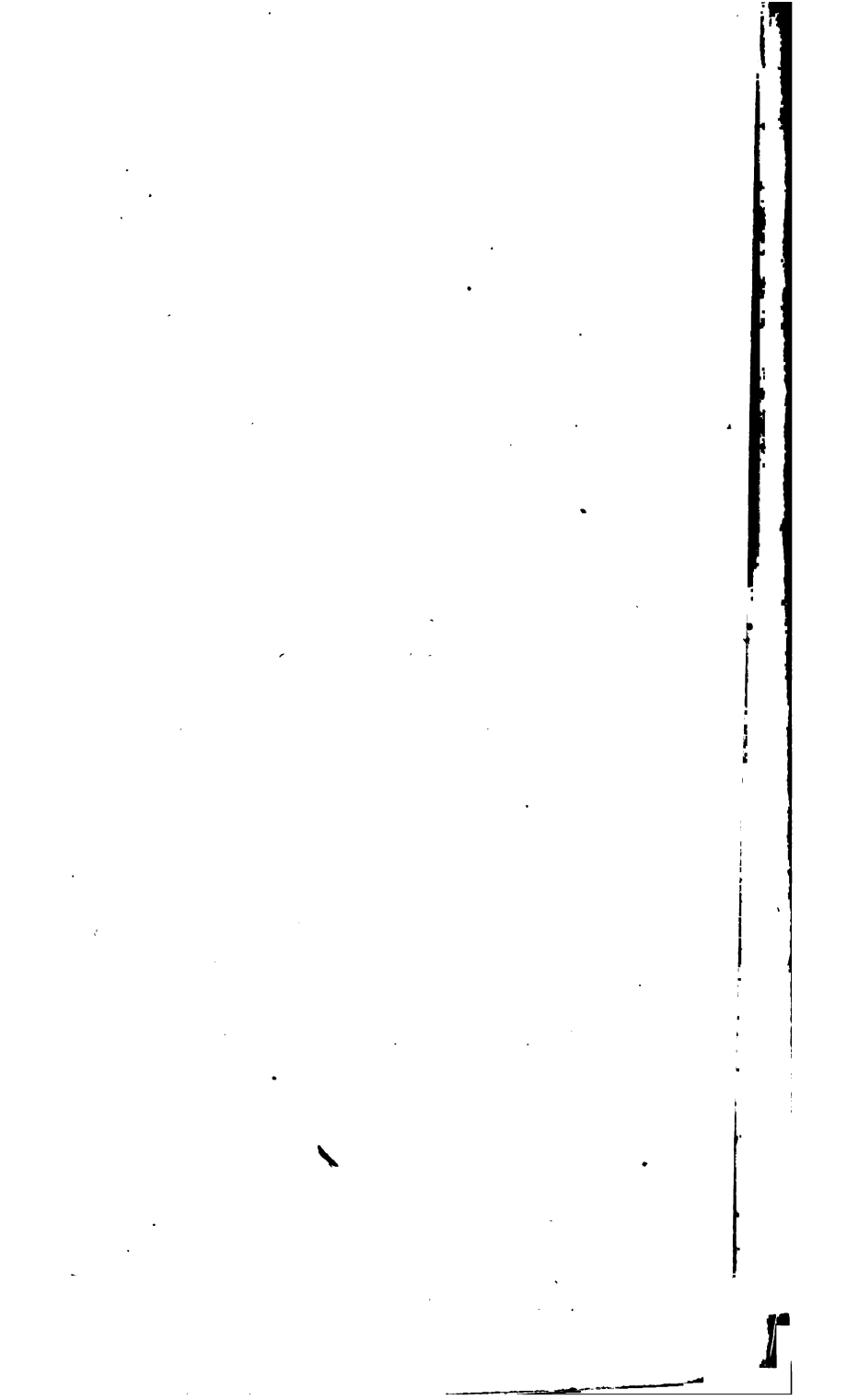

vent des démembrer pénible
conviennent avec vous que
loi, et que ce n'est pas
vis la loi à été faite, le
quatre mois de sevrait
tranquilement, c'est avoir don
résignation, et en même te
par ses sermens; les nouvea
mais ceux que j'avais fait
de force; ceux qui les ont
anéantir, la religion et l'h
sur ce point. —
je me résume donc cher
l'époque achevée, la liberté
de la justice, et tout hon
intéressé que moi à ce qui
si l'on ne veut donner li
allié pour me retirer j'ir
si l'un et l'autre sont refusé
assimilé aux

est arrivé depuis
peut) il est juste
a

la

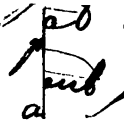

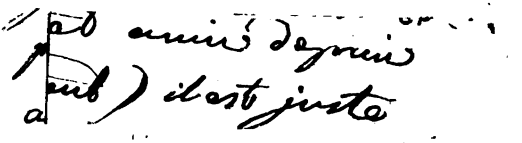

24 mars 1870

mon bon ... espoir nouvel
apprenons de Borgiquel
Sicile, notre voir nos
première unité, ~~tout~~

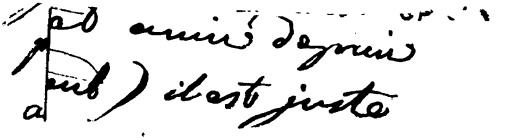

J'ai écrit le Duc d'i-
gor le mi, chez-moi
je demandé aux
Thuileries

q.

r.

q.

q.

d

mon bon

monsieur,

Capitaine

place

médit

cette

monsie

manièr

la lett

mes

6 7bre

mon cher vay aussi pourr
qui toujours trainer une belle
et bonne soi que je pourrou

M

la bruyère où il est sorti d
fronce en Rivière dou
le pays étoit voyageo qu
a faits monstière Doyenne
a faits tout sauve op

dl